SIX PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION
Moyenne par jour
32,406

DIXIEME ANNEE—No 17 MONTREAL, MARDI 21 NOVEMBRE 1893 UN CENTIN

LES TEMOINS

S'accusent mutuellement de parjure

Au sujet de la tragédie de Saint-Mathias

Ce que dit le juge de la détention des accusés

Les lecteurs de LA PRESSE se souviennent que les accusés Graillon et quelques autres témoins ont contredit carrément les assertions de plusieurs des témoins à charge au sujet du drame de Saint-Mathias, entre autres choses, une partie de la déposition de M. Beauvais lui même. Interrogés de nouveau, les témoins à charge accusent à leur tour les témoins à décharge de ne pas avoir dit la vérité, de s'être parjurés. C'est un vrai concert de dénigrement. Qu'on en juge par ce qui suit :

Déposition de Joseph Alphonse Cadotte, Grand Connétable :

Q—L'accusée Marie Graillon, dans sa déposition, dit qu'elle n'a appris qu'en arrivant à Saint-Hyacinthe que M. Beauvais avait été blessé dans la bagarre. En parlant ainsi, dit-elle la vérité ?

R—" Je sais que je lui ai lu à Saint-Mathias le mandat d'arrestation porté contre elle, et que je lui ai expliqué, à part cela, qu'ils étaient accusés d'avoir blessé M. Beauvais. Il en a été question, en outre, à plusieurs reprises, en venant de Saint-Mathias à Saint-Hyacinthe. Pour moi, elle ne pouvait pas ignorer avant de partir de Saint-Mathias que M. Beauvais avait été blessé."

Transquestionné—" J'ai procédé à l'arrestation des accusés, un par un, et je leur ai expliqué sommairement, un par un, que je les arrêtais ainsi parce qu'ils avaient blessé M. Beauvais et j'ai remis à chacun d'eux copie du mandat. Ensuite je leur ai lu publiquement ce mandat.

DÉPOSITION DE M. MASSÉ

Norman Massé, marchand de Saint-Mathias, interrogé, dit : " Je connais William Saint-Onge, qui a été entendu comme témoin hier. Quand William Saint-Onge dit qu'à mon magasin, quelques jours après la bagarre, il aurait déclaré que la pioche était à l'endroit où la dite bagarre a eu lieu, il ne dit pas la vérité ; car il m'a dit alors qu'il n'avait pas vu de pioche sur le terrain.

" Quand le dit William Saint-Onge ajoute : " Je jure que j'ai là et alors déclaré à M. Norman Massé et autres que la pioche était là et que je l'avais vue, il ne dit pas la vérité.

Q—Croiriez-vous William Saint-Onge sous serment ?

R—J'aurais des doutes, William Saint-Onge s'est très mal conduit vis-à-vis de moi.

Q—D'après ce qu'il a déclaré dans sa déposition, hier et, d'après sa conduite envers vous, auriez-vous foi au serment de Saint-Onge ?

M. Fontaine s'objecte à cette question. Objection maintenue.

Q—Voulez-vous dire à la cour quelle serait la mesure des doutes que vous auriez sur la crédibilité de William Saint-Onge sous serment ?

Objecté à cette question—Réservée.

R—Parce que, étant à mon service, il aurait vendu des marchandises et gardé de l'argent même quand il a été pris sur le fait et forcé de le remettre.

Transquestionné—J'étais seul avec William Saint-Onge quand il m'a parlé de la manière relatée dans mon examen en chef. Il m'en a parlé trois fois. La première fois, 2 ou 3 jours après la bagarre, avant son témoignage, et après son témoignage. Je faisais la chose de mon chef, sans charge de qui que ce soit. Je m'informais pour satisfaire ma curiosité. J'ai demandé à Saint-Onge, de me dire exactement la vérité. Je n'ai pas pris de notes de ce qu'il m'a dit. Saint-Onge a été mon employé pendant 5 ans.

" Il est sorti de mon service le printemps dernier et il vient encore au magasin de temps à autre. C'est un jeune homme de 19 ou 20 ans. Je n'ai pas parlé de le reprendre à mon service ; car j'en ai un autre. Il servait de commis à mon magasin ; il vendait et recevait l'argent. Il avait accès au tiroir. C'est dans le cours de l'hiver dernier que j'ai découvert qu'il avait pris l'argent d'une vente de 50 centins. Je ne puis fixer le mois.

" C'est un dimanche après la messe. C'était M. Alfred Vigeant, de Saint-Mathias, qui avait fait ce paiement et qui m'a averti. M. Vigeant l'a vu mettre cette pièce de 50 centins dans sa bouche.

" J'ai dit à M. Vigeant, en parlant de Saint-Onge. " Que vous a-t-il vendu ?" Il m'a répondu : " Il m'a vendu tels ou tels effets et ça monte à tant." Au même moment, Saint-Onge a pris le 50 cts qui était dans sa bouche et il a dit en me remettant l'argent : " Tiens, j'avais oublié cela !"

" Il m'a paru en faute, car il a rougi. J'ai remarqué de plus qu'il manquait quelques petites choses qui n'en valaient pas la peine.

" Je l'ai vu prendre un mouchoir blanc. J'ai vu qu'il me manquait quelque chose, et j'ai vu ces choses en sa possession. Je ne l'ai jamais pris en flagrant délit de vol, excepté la fois du 50 cts. Je ne puis assigner aucune date quant à la disposition de ces objets, ni quand je les ai vus en la possession de Saint-Onge.

" C'est dans la dernière année que ces faits-là se sont produits. C'est l'hiver dernier ; je ne puis dire en quel mois. Je n'ai jamais vu Saint-Onge prendre aucun de ces objets, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Je les voyais seulement en sa possession. Je ne lui ai pas vu prendre le mouchoir dont j'ai parlé. Quand j'ai vu ces objets en la possession de Saint-Onge, je n'ai pas constaté qu'ils portaient la marque de mon magasin. Il y a des marchands à Richelieu et à Chambly qui vendent des objets comme ceux-là. Il n'y a pas loin pour aller chez les marchands de Richelieu, je le laissais sortir et ne lui défendais pas d'aller acheter ailleurs. Pendant qu'il était à mon service, je n'ai jamais reproché à Saint-Onge ces choses, mais je n'ai plus voulu le reprendre à mon service.

RÉ-EXAMINÉ

" Il était beaucoup question de ce qui s'était passé entre M. Beauvais et les Graillon dans les jours qui ont suivi la bagarre.

" La présence de la pioche sur le terrain était surtout beaucoup discutée par les parties. Je n'avais pas eu connaissance des faits et c'était pour m'éclairer sur cette question que j'interrogeais Saint-Onge. Je n'étais ni en faveur de M. Beauvais, ni en faveur des Graillon, et Saint-Onge devait le savoir, je lui ai demandé de me dire exactement s'il avait eu connaissance de quelque chose. C'est alors qu'il m'a rapporté les choses que j'ai mentionnées dans mon examen en chef. Bien que je n'ai remarqué aucune marque de commerce, il m'était très facile de reconnaître mes marchandises entre les mains de Saint-Onge, après leur disparition de mes tablettes. Je ne vois aucun intérêt de Saint-Onge à aller acheter dans les paroisses voisines.

Questionné par la cour, le témoin dit : " Saint-Onge n'a jamais été poursuivi en justice pour la somme d'environ 50 cts qu'il m'a prise."

Après la lecture de sa déposition, le témoin dit : " Quand j'ai dit que je n'ai plus voulu reprendre Saint-Onge à mon service, ce n'est pas juste, car je l'ai eu encore une journée l'été dernier."

Théodule L'Homme, témoin déjà entendu, dit : " Je connais William Saint-Onge, témoin entendu en cette cause. Je travaillais chez M. Cheese avec le dit William Saint-Onge le jour de la bagarre.

" Quand William Saint-Onge, dans sa déposition, dit qu'il n'avait jamais dit à personne qu'il n'avait rien vu et qu'il ne connaissait rien de la bagarre, il ne dit pas la vérité, car il me l'a dit à moi une heure environ après la bagarre.

TRANSQUESTIONNÉ — " On travaillait ensemble et on se demandait si on avait vu quelque chose. Moi j'ai dit que je n'avais rien vu, et lui aussi.

" Il m'a dit qu'il était monté sur la clôture. Il voyait qu'il y avait du trouble dans le blé d'Inde, mais qu'il ne pouvait rien parce qu'il était trop loin. Il m'a dit que s'il était demandé comme témoin, il se rendrait ; mais qu'il dirait qu'il ne connaissait rien.

" Joseph Stébenne (Bébé), témoin déjà entendu, dit : Quand l'accusé Antoine Graillon et les autres accusés prétendent que M. Beauvais m'a dit d'aller chercher des armes," ils ne disent pas la vérité. Ces mots-là n'ont jamais été employés par M. Beauvais. Quand l'accusé, Antoine Graillon, dit dans sa déposition, qu'en passant la clôture pour aller chercher la pioche, j'aurais employé le langage suivant : " Mon torieu, il faut que je te sacre un coup par la tête et que je t'étende froid," il ne dit pas la vérité. Je n'ai absolument rien dit en quittant le terrain.

" Quand l'accusé Antoine Graillon dit qu'il aurait été blessé au poignet par un coup de pioche que M. Beauvais lui aurait porté, il ne dit pas la vérité, parce que M. Beauvais n'a pas pris la pioche. Si l'accusé Antoine Graillon a été blessé au poignet, ce doit être quand on s'est tassé dans la clôture de broche.

" Quand l'accusé Antoine Graillon dit que Marie n'avait pas de couteau pendant la bagarre et qu'elle n'avait pas l'habitude d'en porter, il ne dit pas la vérité. Elle avait coutume d'en porter un et je lui ai vu ce couteau à la main dans cette circonstance.

" Quand l'accusée Marie Graillon déclare dans sa déposition que je suis allé prendre la pioche au coin du chemin du Roi et du chemin qui conduit à la grange de M. Beauvais, elle ne dit pas la vérité. J'avais laissé la pioche à à peu près un demi-arpent. C'est là que j'ai été la prendre.

" Quand Marie ajoute qu'elle se trouvait à une quinzaine de pieds de l'endroit où j'ai pris la pioche, et que j'ai dit que j'allais tuer son père raide ou froid, elle ne dit pas la vérité.

" Je n'ai pas parlé du tout en allant ramasser la pioche.

" Quand l'accusée Marie Graillon jure que j'ai pris le champ en même temps que M. Beauvais et que j'ai passé par la même pagée de clôture pour aller trouver son père, elle ne dit pas la vérité.

" Je connais Achille Darche, qui a été entendu comme témoin. Après la bagarre, il m'a dit qu'il n'était capable de rien dire, qu'il n'avait rien vu.

" Je connais Joseph Déroches qui a été entendu comme témoin.

" Quand le dit Joseph Déroches dit dans sa déposition que j'aurais déclaré chez lui que " lundi sera la fête des Graillon," il ne dit pas la vérité. Il y avait chez M. Déroches une vieille personne du nom de Davignon.

" J'ai dit, comme je l'ai expliqué déjà dans mon premier témoignage : "On va avoir du plaisir." Je n'ai pas dit quand. Je n'ai rien expliqué à Déroches.

" Il n'est pas vrai que Joseph Déroches se soit indigné et m'ait dit de fermer ma gueule ; il ne m'a pas parlé du tout.

" Ce que j'ai dit à Alfred, c'est que je n'avais pas vu de couteau dans les mains de Marie Graillon, quand elle m'a attaquée avec des épis de blé d'Inde. Je n'ai pas dit du tout qu'elle en avait un plus tard.

TRANSQUESTIONNÉ

" Les témoins entendus : Taupier, Déroche, Antoine Graillon et Marie Graillon n'ont pas dit la vérité. William Saint-Onge n'a pas dit la vérité, Achille d'Arche non plus quant aux faits dont ils ont déposé et que je viens de contredire.

" J'ai dit la vérité et je n'a pas pu me tromper, pas plus dans ma première déposition que dans celle-ci. Je me trompe ; mais bien rarement, et, sur ces faits-là, je ne me suis pas trompé. J'ai bonne mémoire et je vois bien clair. Je travaille pour M. Beauvais depuis le printemps.

" Je ne puis dire comment il me paye. Il me payait plus cher dans le temps des travaux. Je n'ai jamais vu la blessure que l'accusé Antoine Graillon a reçue au poignet. Je ne suis pas chirurgien et je n'ai jamais étudié cela. Je suppose qu'il a dû se déchirer le poignet dans la clôture de broches.

La première fois que j'ai aperçu le couteau porté par Marie, c'est quand j'ai lâché M. Graillon. M. Beauvais était par terre et elle était à le darder. Je ne sais pas dans quelle main elle avait ce couteau ; mais je sais qu'elle l'avait dans une main. J'étais à une dizaine de pieds de là, dans les sucets de blé d'Inde, je n'avais pas ma pioche dans ce temps-là. Marie me l'avait arrachée et l'avait jetée dans le chemin, pendant que je traversais la clôture. J'ai bien vu le couteau dans les mains de Marie et j'ai vu celle-ci en frapper M. Beauvais, et tous ceux qui ont dit le contraire ont menti. Ainsi ont menti les témoins Graillon, Achille d'Arche et William Saint-Onge et si M. et Mme Cheese, leurs bonnes et serviteurs venaient dire la même chose, ils auraient également menti. Il en serait de même si Mlle Cheese et M. Cheese, fils, venaient dire la même chose.

" Pendant que je tenais le père Graillon dans la clôture barbelée, Marie et Philomin ont dardé M. Beauvais à coups de couteau, et je ne puis me tromper à ce sujet. Je tenais le père Graillon à bras le corps, face à face, estomac contre estomac et ventre à ventre. Je ne le tenais pas bien serré. J'ai bien vu ses yeux. C'est quand ils sont venus me darder au coude que j'ai vu M. Beauvais par terre alors que Marie le dardait avec Philomin. C'est Philomin qui m'a dardé au coude. M. Beauvais était penché sur le côté.

" Jean Marie était sur le champ avec un baton. A ce moment je ne puis dire quelle position il occupait sur le champ de bataille. Après que j'eus lâché M. Graillon, il se trouva en face de moi le long de la clôture et il m'a donné un coup de bâton. C'est ce coup de bâton qui m'a cassé les dents. Durant tout ce temps-là, la pioche était dans le chemin, de l'autre côté de la clôture.

" Si Beauvais s'était servi de la pioche je m'en serais aperçu. Quand je tenais le père Graillon dans la clôture de broches, il pouvait se passer des choses derrière moi que je n'ai pas vues, j'ignore combien de temps j'ai tenu Graillon. Cela n'a pas duré longtemps.

" M. Beauvais ne pouvait pas frapper avec la pioche sans que j'en eusse connaissance ; mais il pouvait frapper autrement. Le père Desroches est un vieillard, et il est respectable. Il est bien menteur et je ne le croirais pas trop sous serment. Je mens des fois, mais pas autant que le père Desroches. J'aimerais mieux prendre la parole d'un vieux quêteux que celle du père Desroches. Je ne veux pas dire que je croirais pas Achille d'Arche sous serment. Je ne veux pas dire qu'il n'est pas respectable, non plus.

Q—Achille d'Arche est-il aussi respectable et aussi croyable sous serment que vous ?

R—Je ne puis rien dire de mal d'Achille d'Arche, parce que je le connais pas assez. Quand il dit que M. Beauvais avait un bâton ou une pioche entre les mains, je ne le crois pas. Il a alors fait un faux serment. Il est moins croyable que moi, parce qu'il n'a pas dit la vérité.

" Je connais bien William Saint-Onge et je n'ai rien à ôter de sa réputation. S'il a juré qu'il a vu la pioche dans les mains de M. Beauvais, c'est un parjure.

Q—Jurez-vous que William Saint-Onge est moins croyable que vous sous serment ?

R—Je jure qu'il est moins croyable s'il dit que M. Beauvais avait la pioche dans les mains.

Q—Jurez-vous que le dit William Saint-Onge est moins respectable que vous ?

R—Je jure qu'il est moins respectable s'il a dit l'affaire de la pioche.

" Personne ne m'a demandé d'aller chercher la pioche, pas même M. Beauvais, le 2 octobre. J'ai été la chercher parce que j'ai été la chercher. J'ignore pourquoi j'ai été la chercher. Je n'étais pas fou dans ce temps-là ; bien souvent on va chercher des objets sans savoir pourquoi. Beauvais m'avait demandé où j'avais laissé la pioche et c'est là-dessus que je suis parti. Oh ! je savais où je l'avais laissée.

" Tout le temps que la bagarre du 2 octobre a duré je n'ai pas dit un mot. J'ignore si mon père ou d'autres personnes présentes ont parlé. Personne n'a appelé : au secours !

" Madame Davignon, de Saint-Mathias, était chez M. Desroches quand j'ai été là. C'est une femme respectable. Il y avait aussi la famille chez Desroches et Jos. Saint-Onge et sa femme et la petite fille du père Desroches. J'ignore si ces gens-là sont honnêtes ou non. S'ils disaient le contraire de ce que je dis, ils mentiraient. Alfred Toupier est un homme assez âgé et un bon habitant de Saint-Mathias. J'ignore sa réputation.

" Quand le père Graillon dit qu'il m'a cassé deux dents avec son couteau fermé, ce n'est pas exact, car c'est Philomin qui me les a cassées avec son bâton. M. Beauvais ne m'a pas ordonné d'aller chercher la pioche, il m'a dit seulement : " Où as-tu mis la pioche." En allant chercher la pioche, je n'avais pas l'intention de m'en servir personnellement. Quand M. Beauvais m'a dit : " Va chercher la pioche" ; non, non... " Où as-tu mis la pioche ?" Je l'ai apportée et en passant la clôture Marie me l'a ôtée.

Les accusés Antoine Graillon, Jean-Marie Graillon et Philomin Graillon ont été admis à caution. M. le magistrat considère que jusqu'ici la preuve est bien obscure et qu'il est difficile de laisser plus longtemps ces gens-là en prison. Il a fait la remarque que les accusés avaient peut-être été jusqu'ici détenus injustement.

En conséquence, ceux-ci ont été libérés sur leur cautionnement personnel, au montant de $200.

J'ai conversé avec les accusés, ils ne se possédaient pas de joie.

Ils sont partis le soir même pour Saint-Mathias.

M. le vicomte de Bouthillier-Chavigny assistait à l'audience.

L'enquête est remise à mardi prochain, le 28 courant, et sera probablement terminée ce jour-là.

MARIAGE EN OREGON

Mlle Alice David, fille du greffier de la cité de Montréal, est partie ce matin, en compagnie de Mme David, pour Chicago. De là Mlle David se rendra à Portland, Orégon, où elle épousera le Dr Joseph Lemieux, frère de M. Rodolphe Lemieux, avocat, de cette ville. Le mariage sera célébré par M. l'abbé White.

ACCUSE DE DETOURNEMENT

Le constable Lambert a arrêté, hier, un nommé James McLaughlin, accusé de détournement de fonds au montant de $95, la propriété de la maison McFarlane et Cie, de Saint-Henri. L'accusé a été admis à caution jusqu'au commencement de l'enquête.

La vie, c'est la misère

Pour bien des personnes qui ont des teintes de scrofules dans leur sang. Les agonies causées par ces terribles plaies qui coulent continuellement, et les autres douleurs de cette maladie sont au delà de toute description. Il n'y a aucun autre remède égal à Hood's Sarsaparilla pour le scrofule, l'herpès, et les maladies du sang sous toutes leurs formes. Il est certain que les personnes atteintes de ces maladies obtiendront beaucoup de soulagement par l'usage de ce remède, si elles suivent les directions.

—Les pilules de Hood guérissent toutes les maladies du foie. (2)

—Médailles d'or obtenues à l'exposition de Chicago. Le Canada au premier rang en cafés concentrés. Le café liquide de Lyman obtient la palme. Il est vendu par tous les pharmaciens et épiciers.

Coffres-forts à $20 avec serrure à combinaison parfaite autant à l'épreuve du feu que ceux valant $300 venez les voir ou écrivez pour circulaire illustrée chez E. D. Colleret, 522½ rue Craig. 113—m-j-s—jno

—Plusieurs marchands peu scrupuleux s'étant fait prendre à mettre la bande qui entoure le cigare NECTAR à des cigares de qualité inférieure, qu'ils vendaient ensuite comme étant le "Nectar" véritable, M. E. N. Cusson a décidé, afin de protéger ses pratiques, d'imprimer le mot Nectar sur chaque cigare et de supprimer la bande actuelle. m j s

—Le mal de reins est radicalement guéri par l'usage des ceintures électriques de Dorenwend, en vente chez John T. Lyons, pharmaciens, coin des rues Craig et Bleury. 5—mjs

Distribution de tableaux

La Société des Arts du Canada fera une distribution de tableaux le 22 novembre courant. L'on peut participer à cette distribution en achetant des *scriptums* de la société. Le prix du *scriptum* est d'une piastre. L'on peut s'en procurer aux Nos 1666 rue Notre-Dame, et 81 rue St Jacques.

J. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 131—jno

Drs Mathieu et Bernier

Dentistes, coin des rues Champ de Mars et Bonsecours. Extraction des dents par le gaz et l'électricité. Dentiers faits avec ou sans palais 146—jno

Dr Louis Franchère, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 121 rue St Denis, (coin Dorchester), Montréal. Couronnes en or et porcelaine, dentiers avec ou sans palais, traitement des dents et des maladies de la bouche, incrustations dentaires de tout genre. 284—jno

Demandez à votre pharmacien la **Gomme de Gibbons** contre le mal de dents ; elle guérit instantanément.

ACADEMIE DE COUPE DE ROBES de Madame E. L. Ethier, 88 rue St Denis Montréal, fondée en 1891.

Voyant le succès de l'entreprise, la satisfaction des élèves, les services rendus à la société, Mme Ethier a conçu un projet qui donnera encore plus de satisfaction à la famille. Elle a ouvert, le premier octobre, une nouvelle académie sous la direction d'une dame artiste parisienne attachée à la maison, qui enseignera aux dames, aux demoiselles et aux petites filles, toutes sortes de travaux. De jolis modèles sont exposés dans son salon et elle se fera un plaisir de recevoir toutes les personnes qui voudront bien venir les visiter. 88 rue St Denis, Montréal.

Nouveau système pour la coupe de vêtements de Dames. — Nous annonçons au public que nous avons en main un nouveau système américain venant de Chicago pour la coupe de robes et de manteaux. Les personnes peuvent apprendre ce système dans une heure ou plus. Prix modéré. S'adresser à Langlais et Gagnon, 113 rue Dufresne, Montréal. 16—3

MME VVE L. DESMARAIS & LACROIX, fils, soignent toujours, comme par le passé, au No. 1265 rue Mignonne, coin de la rue Ste Elizabeth, Montréal. Ont aussi toujours en mains la merveilleuse préparation pour faire tomber les poils follets de la figure des dames. Prix $1.75 la bouteille. 47-jno-gh

TARIF DES PETITES ANNONCES

PAR INSERTION

CHAMBRE A LOUER, 10 cents pour 20 mots ou moins et ½c pour chaque mot extra par insertion.
PENSION, 10 cents pour 20 mots ou moins et ½c pour chaque mot extra.
EMPLOYES DEMANDES OU TOUTE AUTRE DEMANDE, 15c pour 15 mots ou moins et 1c pour chaque mot extra.
A VENDRE, 15 cents pour 15 mots ou moins et 1 cent pour chaque mot extra.
SITUATIONS DEMANDEES, 10 cents pour 20 mots et ½ cent pour chaque mot extra.
TROUVE, 10 cents pour 20 mots ou moins et 1 cent pour chaque mot extra.
MAISONS, MAGASINS A LOUER, etc., 15 cents pour 15 mots ou moins et 1 cent pour chaque mot extra.
PERDU, 15 cents pour 15 mots et 1 cent pour chaque mot extra.
NAISSANCES, 25 cents par insertion.
MARIAGES, 50 cents pour la première insertion et 25 cents pour chaque insertion subséquente.
DECES, 50 cents pour la première insertion et 25 cents pour chaque insertion subséquente.
SERVICES ANNIVERSAIRES, 50 cents pour la première insertion et 25 cents pour chaque insertion subséquente.

Ces annonces sont toujours payables d'avance.

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE 100 journaliers, s'adresser F. Jackson, au pont de la Côte St Paul, Canal Lachine. 16—2

ON DEMANDE à acheter une licence de grocerie. S'adresser 1310 Notre-Dame. 16—3

ON DEMANDE un associé actif ayant un capital, ou quelqu'un pouvant disposer $2,000 à $3,000 pour un commerce établi et payant, adressez A. M. La Presse. 16—2

ON DEMANDE des bons lavages dans une famille privée. 108 rue Jacques Cartier. 16—2

ON DEMANDE immédiatement une servante générale, No 4 avenue Laval. 16—2

ON DEMANDE une servante générale au No 2515 rue Notre-Dame. 16—3

ON DEMANDE un bon ferblantier et fabriquant de corniche. 2298 Notre-Dame. 16—3

ON DEMANDE toute personne qui ont besoin de se faire faire des planchers en ciment de s'adresser à M. J. B. Miron, 28 rue Cherrier. 16—2

ON DEMANDE un garçon habitué à la cuisine, avec références. Adresser 1959 rue Ste-Catherine. 16—2

ON DEMANDE une servante au No 10 carré St Louis. 15—3

ON DEMANDE une servante générale, parlant anglais et français, et une bonne cuisinière ordinaire, références exigées. Se présenter au No 88 rue Mackay. 15—4

ON DEMANDE des personnes du sexe masculin ou féminin comme agents pour vendre la poudre à nettoyer les bouilloires, marmites, tout à fait nouvelle. Se vend à toutes les ménagères. Aussi nos couteaux à pain, à gateaux et à découper, etc., et pierres à aiguiser les couteaux et ciseaux. Pas de capital requis. On les vend facilement. Gros bénéfices. CLAUSS SHEAR CO, No 324 poste restante, Toronto, Ontario. 289—jno

ON DEMANDE un agent solliciteur pour la ville, bien recommandé. Salaire et dépenses payés chaque semaine à dater de l'engagement. Emploi permanent. Arbres fruitiers Canadiens et Américains. Avantages exceptionnels. Brown Frères Co, pépiniéristes, Toronto, Ont. 13—m's

AGENTS—Salaire ou commission. La plus grande invention du siècle. Le nouveau crayon chimique breveté pour effacer l'encre. Se vend à vue. Agit comme par magie. Les agents font de $25 à $125 par semaine. Pour plus de renseignements, écrivez à la Monroe Eraser Mfg. Co., X. 340, La Crosse, Wis. 308—m j s—jno

DEMANDE—Un bon colporteur de bière parlant le français et anglais. S'adresser à The Canadian Brewing Co. 218 avenue Delorimier. 16—3

AGENTS locaux et généraux demandés, pour une invention brevetée qui se vend rapidement. 100 à 150 pour cent de profit. De bons solliciteurs peuvent faire de $100 à $300 par mois. Territoire nouveau. Ecrivez pour avoir des renseignements. The Ohio Novelty Co, D. 143, Cincinnati, O. 299—jno

SITUATIONS DEMANDEES

SITUATION DEMANDEE — Un jeune homme d'expérience dans le commerce, d'une parfaite éducation, excellent calligraphe, et connaissant les deux langues, demande un emploi dans un bureau ou maison de commerce, indifféremment ici ou aux Etats-Unis. Salaire modéré. S'adresser à M. Roy, aux soins de M. J. R. McConica, 784 rue Craig, Montréal. 14—4

UN JEUNE HOMME très instruit demande un emploi du soir ; excellentes références. Adressez R. A. La Presse. 15—3

UN HOMME connaissant la routine des affaires et parlant les deux langues, demande une position soit dans une grocerie, dans un bureau de commerce ou dans une compagnie d'assurance. S'adresser par lettre L. J. B., Bureau de La Presse. 13—6

UN OUVRIER MECANICIEN désire un emploi dans une manufacture de chaussures pour prendre charge de réparer les machines à coudre. 20 ans d'expérience. Adressez Louis Joneas, Auburn, Me. 12—jno

UNE JEUNE FILLE désire avoir une place comme servante, s'adresser à Alguiana Thomas, St Remi d'Amherst, P. Q. 16—2

UNE MODISTE désire entrer chez les dames pour coudre. S'adresser D. C. 138 St-André. 16—2

UN JEUNE HOMME désire avoir une place pour apprendre le métier de boucher. S'adresser au No 713 rue Ste Catherine. 12—6

TRITICUMINA, NOURRITURE DES ENFANTS (Enregistrée)—Préparée avec le blé de la meilleure qualité. Essayez-la. Vous pouvez l'obtenir de JAS. M. AIRD, 103 rue St Urbain. Téléphones 1340, 9013. 13-jno

A LOUER

A LOUER OU A VENDRE—Belle maison en pierre et brique solide, à trois étages, No 280 rue St Denis, à vendre ou à louer. Conditions faciles. Possession immédiate. S'adresser à L. O. Hétu, notaire, 30 St Jacques. 17—mlv—jno

CHAMBRES A LOUER — Cinq magnifiques chambres meublées à louer avec ou sans pension. Se présenter au No 2?? rue St-Charles Borromée. 16—2

CHAMBRE GARNIE A LOUER — Grande chambre chauffée à l'eau chaude, gaz, téléphone dans la maison, 253 St Urbain. 5—mjs

A LOUER

Manufacture à trois étages, 42 x 115 pieds, bien éclairée, ayant été construite spécialement pour une manufacture de chaussures, avec pouvoir d'eau, transmission et poulies, magasins et bureaux. Le tout en parfait ordre. Possession immédiate.

S'adresser à J. A. & M. COTE, St Hyacinthe, Que. 7—jno

A VENDRE

A VENDRE une paire de robes en bœuf musqué, sleigh Alexandria, fabrique par Bérard et Major, un très bel équipage. Adresser S. C. La Presse. 16—jno

A VENDRE—Pour cause de départ, vente d'une belle propriété, bois et brique, située rue Mignonne, contenant trois logements, portant les Nos 159, 161. Loyer $288 par année. Prix $2,800, dont $1600 comptant, la balance à 6 p.c. à 4 ans. S'adresser 157 rue Mignonne. 1—21

A VENDRE—Pour cause de départ, une magnifique propriété contenant 6 logements avec boutique, écurie et remise, le tout en bois et brique, située entre les rues Iberville et Frontenac, sur la rue Mignonne, portant les Nos 149 à 157. Loyer $621 par année. Prix $5,700 dont $3,300 comptant, la balance à 6 p.c. S'adresser au No 157 rue Mignonne. 1—20

A VENDRE, hôtels, restaurants, magasins de fruits et confiseries et autres sortes d'affaires. L. Harris 1988 Ste Catherine, près de la rue St Urbain. A louer dans différentes parties de la ville : maisons meublées ou non meublées, logements, chambres. 61-jno

A VENDRE, par millions, rognures de bois séchées au four pour allumer le poële, etc., $2 ; Erable coupée $2.50 ; épinette rouge en bloc, $1.75 ; blocs de moulins, $1.50 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid & Cie, coin des rues St Jacques et Guy. 149—jnos

A VENDRE

Bon pâté de maisons d'habitation, sur fondations en pierre
No 288 à 290 rue Iberville. Prix $2,750.
Conditions faciles. Se présenter au
1763 RUE NOTRE-DAME
75—jno

BOIS SEC POUR ALLUMER le POELE,
Gros voyage $2.00
Rognures $1.50
HENDERSON FRERES, 334 Williams. Tel. 8211
11—jno

DIVERS

DES DETECTIVES en qui on peut avoir la plus grande confiance, sont fournis par le Canadian Secret Service, Temple Building, Montréal. M. Carpenter, le chef de cette agence, est un détective spécial assermenté pour le Canada et a été nommé par le gouvernement provincial pour accomplir tout l'ouvrage criminel de détective de ce dernier. Références : les principales banques, corporations et hôtels de cette ville — SILAS H. CARPENTER, chef. Bureau téléphone, 2131. Maison téléphone 9013. 161—jno

ON TROUVERA une magnifique grande chambre de devant avec pension (salon converti en chambre avec gaz, 123 rue Saint Denis. 16—2

ON TROUVERA une maison de pension pour les jeunes bébés au No 47 rue Plessis. 16—2

ON TROUVERA une grande chambre double ou une simple avec ou sans pension, No 291 rue St Denis. 14—6

TERRAINS A VENDRE

Avenue Greene, Avenue de l'Orme, rue Sherbrooke, rue Quiblier, nouvelle rue ouverte près du Carré Western. Argent à prêter aux constructeurs.

A. G. ROSS & CIE.
Standard Building,
57—jno 157 rue St-Jacques.

MATHIEU FRERES

Ont transporté leurs magasins et bureaux aux numéros

21 et 23 Rue DeBresoles

12—jno

—CHEZ—

F. LAPOINTE

Sets de chambre $8.50
Sets de salon . 20.00
Sets à dîner . . 16.00

No 1551 Ste Catherine

Nous donnons de grandes facilités à ceux qui ont besoin de crédit. 249—jno

---

FEUILLETON DE *LA PRESSE*

—UN—

DROLE D'HERITAGE

(38)

(*Suite*)

La porte s'ouvrit à ce moment, et le policier à la fleur de lotus se glissa dans la cellule.

Il tenait à la main une boite remplie d'une pommade rougeâtre.

—Zoneg-maô, dit-il à voix basse.

Et comme le prisonnier le regardait sans comprendre, il répéta un peu plus haut :

—Zoneg-maô !

Un souvenir traversa l'esprit du journaliste.

Il se rappela un épisode du récit de Marco Polo vivant à la cour de Koubilaï Khan, où le célèbre voyageur raconte que les condamnés, dans les bagnes, obtiennent quelques jours de repos en se frottant l'épiderme de zoneg-maô.

" Cette préparation, dit Marco Polo, " rend les chairs violacées, les couvre " de pustules et leur donne l'apparence " de l'inflammation la plus aigue. Apparence seulement, car celui qui fait " usage du zoneg-maô n'éprouve aucune " gêne. "

Le policier montra la boîte, puis les pieds de Lavarède.

Celui-ci comprit :

Le " truc " vieux de tant de siècles, servait encore. Dans ce monde Chinois, stagnant au milieu des peuples courant au progrès, tout est éternel, les trucs comme les usages, les idées comme les erreurs.

Il fit une action de grâces à la routine. Lui le Parisien avide de " demain ", pour qui la vapeur était trop lente, il admira le char immobilisé par l'ornière.

Pour prouver à son protecteur qu'il avait saisi sa pensée, il se déchaussa et enduisit ses chairs de pommade.

L'agent parut satisfait et se retira.

Au matin, lorsqu'on vint le chercher pour continuer sa route, Armand montra au Toas ses pieds gonflés, marbrés de plaques rouges.

Ceux-ci hochèrent la tête et allèrent prendre les ordres de leur chef.

Une demi-heure plus tard, Armand était emporté sur une civière et conduit ainsi à bord d'une jonque, au fond de laquelle il fut commodément installé.

Après quoi, les bateliers déployèrent les voiles de paille tressée et, poussée par un bon vent, l'embarcation remonta le cours du Pei-Ho.

C'est ainsi que le prisonnier effectua son voyage, qui eût été charmant sans l'inquiétude de la fin.

Cependant avec sa mobilité d'esprit habituelle, Armand s'intéressa au paysage.

Il admira les nombreux canaux naturels qui réunissent le lac Ami-Io au fleuve. Il eut un véritable plaisir à voir défiler les monuments, les palais, les pagodes de Tien-Tsing, ville de un million d'habitants, capitale de la province de Petchi-Li.

On passa la nuit à La-Min, un peu au delà de Tien-Tsing.

Le lendemain, la jonque conduisit l'escorte jusqu'à Bac-Nou, petit bourg qui sert de comptoir à l'importante cité de Pao-Ti.

Enfin, au déclin du troisième jour, on aborda à Toung-Tchéou.

Les voyageurs devaient parcourir par terre les douze milles qui les séparaient encore de Pékin.

Dans une chaise à porteurs grossière, réquisitionnée par le chef de l'escorte, Armand fut enfermé ; puis, malgré l'heure avancée, toute la troupe se mit en marche.

Il était environ minuit quand Lavarède fit son entrée dans la capitale officielle.

—Ah ! pensa-t-il, nous arrivons. Je ne serai pas fâché de dormir.

Ce souhait ne devait pas être exaucé qu'après deux heures de promenade dans cette cité.

Les rues, désertes à ce moment de la nuit, bordées de murailles de briques servant de clôture aux jardins qui entourent toutes les maisons de la ville impériale, avaient un aspect lugubre.

A chacune de leurs extrémités, des chaînes tendues arrêtaient la marche des policiers qui devaient les détacher, puis les replacer avant de poursuivre leur route.

Plusieurs fois, des agents de police vinrent reconnaître les voyageurs. Ils annonçaient de loin leur présence en frappant à coups redoublés un cylindre de bois, dont ces fonctionnaires sont munis.

Après un colloque de quelques instants, ils se retiraient.

C'est ainsi que Lavarède traversa lentement la ville chinoise et atteignit la large voie qui borde la muraille de la ville intérieure ou impériale.

Enfin le véhicule où le prisonnier s'impatientait pénétra sous une voûte noire et s'arrêta.

On était arrivé.

Après quelques formalités de greffe, Lavarède, conduit dans un cachot sombre, put s'étendre sur les planches servant de couchette et s'endormir profondément.

Un choc le réveilla.

On eût dit qu'on lui avait porté un coup à la jambe.

Il allongea le bras instinctivement. Sa main rencontra une main.

—Qui est là ? demanda-t-il, non sans quelque émotion.

—Un Français ! s'écria une voix avec une inflexion joyeuse.

—Deux, si j'en juge à votre langage.

—Oui, deux... Qui êtes-vous ?

—Prisonnier... et vous ?

—Prisonnier aussi et prêtre catholique.

Lassé du voyage, Armand dans l'obscurité ne s'était pas aperçu que son cachot contenait déjà un habitant, et celui-ci dormait, ainsi qu'il l'expliqua au voyageur.

Il lui dit son histoire.

Missionnaire persécuté par les autorités chinoises. Arrêté sans motif après que les affiliés du Lotus blanc, dans un jour d'émeute, eurent brûlé sa mission et massacré ses compagnons, on l'avait conduit dans cette prison où l'on paraissait l'oublier.

Et comme Armand s'indignait, le prêtre murmura doucement :

—Presque tous nous finissons ainsi.

Un silence suivit ces paroles.

Le missionnaire reprit :

—Laissons ce sujet sombre. Dieu a son but en permettant ces crimes. Parlons de vous, et si ma question n'est pas indiscrète, apprenez-moi quelles fâcheuses circonstances vous ont amené dans cet enfer.

Pour raconter son odyssée, Armand retrouva sa belle humeur. Le prêtre l'écouta avec attention, et quand il eut fini :

—Les sociétés secrètes vous protègent visiblement, dit-il ; la substitution de cangue, le voyage en jonque le prouvent. Peut-être serez-vous sauvé, ce que je vous souhaite, car la France a besoin d'hommes de cœur et d'esprit.

—Faible espoir. Je dois être exécuté demain 22 octobre.

—Alors prions Dieu que le Chang-I-Sée et le Kin-Tien-Kien déclarent le jour néfaste et interdisent à l'empereur de sortir.

—Comment dites-vous cela ?

—C'est juste ! vous n'êtes pas enchinoisé, vous. Les assemblées que je viens de nommer sont les collèges des rites et des astronomes qui, seuls, peuvent autoriser les promenades du souverain.

—Quel rapport avec mon affaire ?

—Ah ! si le chef de l'Etat demeurait enfermé dans la ville Rouge, il y aurait peu de soldats au pont des Larmes, lieu du supplice... un coup de main serait facile, tandis que...

—Tandis que, termina philosophiquement Lavarède, si l'empereur quitte son palais, il m'oblige à quitter la terre. Le système des compensation. O Azaïs !

Rien que prononcées d'un ton léger, ces paroles assombrirent les deux hommes, et pendant longtemps ils cessèrent de converser.

Lentement les heures de la journée tombèrent du sablier de l'éternité.

La seule distraction d'Armand fut d'être conduit devant un mandarin qui, avec une politesse cruelle, l'informa que le lendemain il partirait pour le pays des ancêtres, la tête séparée du corps.

Et à ce prisonnier qu'il considérait déjà comme mort, le fonctionnaire ne cacha point sa haine pour les hommes d'Europe.

—Je voudrais, lui dit-il, que tous ceux de ta race fussent entre mes mains, afin de broyer à la fois tous les ennemis de mon pays.

Sur ces paroles encourageantes, on ramena le journaliste à la prison.

Il éprouvait une grande lassitude. Le découragement pesait sur lui.

Le trépas en lui-même ne l'effrayait pas, et cependant sa poitrine était comprimée par l'angoisse.

Faisant bon marché de sa vie, il regrettait l'amour.

L'éclair bleuâtre du sabre du bourreau allait le séparer à jamais d'Aurett.

La nuit, il dormit mal, souvent réveillé en sursaut par des bruits imaginaires, et le matin, quand on vint le chercher pour marcher au supplice, il était brisé ; ses membres raidis par la courbature lui refusaient presque le service.

Il embrassa le missionnaire qui lui glissa à l'oreille des paroles d'espoir.

—L'empereur ne sortira peut-être pas !

Ayez foi en Dieu, mon enfant, mon frère....

Puis il suivit les policiers chargés de le mener au bourreau.

On quitta la prison.

Dans la rue Armand comprit qu'il était perdu.

Le maître absolu de quatre cents millions de Chinois allait parcourir la ville.

Tout le prouvait, les maisons closes, tendues de toiles blanches ; le mouvement insolite des soldats ; le carré d'étoffe que les passants portaient à la main afin de s'en couvrir la tête au passage de l'empereur, dont la vue interdite est punie de mort.

Une idée folle vint au Parisien.

—Si je rencontre mon cher cousin dans l'autre monde pensa-t-il, il sera bien heureux de m'avoir joué un pareil tour.

Cependant, la cangue au cou, — la vraie, cette fois, — entouré de ses gardiens au costume bleu et vert, Armand marchait.

Comme à travers un voile, il entrevit les portes de la Soumission et de l'Aurore.

Un instant, la vue du lac Taï-y-Tché, couvert de fleurs de lotus, reposa ses yeux.

A mesure que l'on avançait, la foule devenait plus compacte.

Des soldats réguliers en uniforme bleu céleste, formaient la haie, maintenant un espace libre au milieu de la rue repoussant les curieux contre les maisons.

—Ah ça ! murmura Lavarède, serait-ce ma présence qui émeut à ce point la ville ?

Mais en arrivant au canal qui sert de déversoir au lac Lien-Koua-Thé, cette pensée vaniteuse s'évanouit.

Devant lui s'ouvrait le pont des Larmes gardé militairement.

Sur la rive opposée s'étendait une vaste place dont un des angles était isolé par une palissade. Au-dessus de la clôture se balançait un énorme objet jaunâtre, allongé en forme de cigare. On eût dit un monstre marin.

Mais Armand ne s'y trompa pas. Il reconnut d'emblée le ballon dirigeable.

Des guerriers mandchoux aux vêtements multicolores, aux armes luxueusement ornées, étaient rangés autour de la place.

A ce spectacle, le condamné oublia un instant sa situation ; mais une fois le pont franchi, son escorte s'arrêta, et brusquement il fut rappelé au sentiment de la réalité.

(*A suivre*)

LA PRESSE
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME, Éditeur.
Nos 71 et 71a RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:
Édition quotidienne - - $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Édition hebdomadaire $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE
Boîte 1178, B.P. Montréal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 18 NOVEMBRE 1893

Lundi	31,524
Mardi	31,619
Mercredi	31,767
Jeudi	31,896
Vendredi	31,994
Samedi	35,623
Total	194,423

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
18 NOVEMBRE 1893
32,404

MONTRÉAL, 21 NOVEMBRE 1893

LES COMPLICES

La Presse n'a cessé de protester contre l'intervention des employés civiques dans les affaires municipales, cette intervention ayant toujours été contraire aux intérêts des contribuables.

La Presse publiait vendredi une lettre adressée par M. le trésorier Robb, sur le pouvoir d'emprunt, lettre écrite évidemment dans le but de tromper les échevins et le public et de légitimer la reconsidération du vote limitant le pouvoir d'emprunter de la ville à 15 p. c. de la valeur des propriétés *taxées*.

Cette lettre n'aurait jamais dû être écrite, encore moins publiée, et le président du comité des finances en la livrant aux journaux, a montré toute la blancheur du fil qui couvrait cette missive encore plus ridicule que malintentionnée.

Le trésorier de la cité commence ainsi :

" En réponse à la question que vous me posez relativement au projet de limiter le pouvoir d'emprunter de la cité à la valeur de la propriété taxable seulement, je dois dire d'abord que la charte de la cité déclare formellement que la cité peut emprunter jusqu'à 15 pour cent de la valeur totale des propriétés situées dans ses limites, que les emprunts ont été contractés jusqu'à présent sur cette base, que les certificats à cet effet ont été mis avec les prospectus sur le marché de Londres, et je considère que tout changement comme celui dont il est question, ne peut manquer d'avoir un mauvais effet parmi les financiers."

Et M. Robb est payé $5,000 par an ! combien donc devrait être payé un véritable financier ?

En quoi l'amendement de l'échevin Smith pouvait-il avoir un mauvais effet parmi les financiers ?

Supposons pour un moment qu'au lieu de diminuer son pouvoir d'emprunter, la ville ait décidé de l'abolir complètement ; est-ce que cette suppression aurait, en quoi que ce soit, affecté les porteurs de débentures ?

Evidemment non ; les emprunts de la ville sont des hypothèques prises sur la valeur des propriétés taxées ; et les actes du conseil de ville ne peuvent en rien affecter ces hypothèques ; un élève sortant d'un cours commercial sait cela et les arguments spécieux de M. Robb ne peuvent que tromper l'opinion publique.

Mais le trésorier ajoute l'outrecuidance à l'ignorance ou à la mauvaise foi, quand il se permet de donner une leçon aux citoyens qui s'occupent des affaires civiques, en disant :

"Quant au mérite de la question, il y a certainement confusion d'idées. Les propriétés exemptes de taxes appartiennent au gouvernement, à la cité, à des institutions ecclésiastiques ou de bienfaisance. Que l'on dise ce que l'on voudra des premières, on ne peut nier que les propriétés municipales qui comprennent l'aqueduc, les parcs, les édifices à l'usage de la ville forment l'actif de la cité, et c'est certainement une erreur de les soustraire à la garantie collatérale sur laquelle les prêteurs ont droit de compter.

" Quant aux églises et aux maisons de charité, elles ne sont après tout qu'en partie exemptes de taxes, puisqu'elles paient toutes la taxe d'eau et contribuent par là à payer l'intérêt sur la dette de l'aqueduc et qu'elles paient la taxe d'affaires et les cotisations, quand les propriétés placées dans cette dernière catégorie sont occupées pour des fins commerciales.

" On ne peut raisonnablement vouloir transformer cette exemption partielle en une irresponsabilité absolue et complète ; et la confusion des idées sur ce sujet devient plus frappante quand on voit certaines personnes exprimer cette opinion et se prononcer en même temps pour l'abolition de toutes les exemptions."

Qu'est-ce que tout ce fatras ? que viennent faire ces questions d'exemptions de taxes entières ou partielles ? ce mélange astutieux de taxe foncière, de taxe d'eau, de propriétés civiques, religieuses et autres ?

La loi est formelle, et c'est uniquement pour cacher sa netteté aux yeux des contribuables que cette lettre a été écrite.

La section 128 de la charte dit que la ville pourra emprunter jusqu'à 15 p. c. de la valeur portée sur les rôles de *cotisation*.

Le texte était clair, mais on avait besoin d'argent en 1888, et on a volontairement confondu le rôle d'évaluation avec le rôle de cotisation.

Mais toute confusion est impossible quant au texte de loi qui place la responsabilité du paiement des emprunts sur les propriétés taxées, et quand le trésorier dit qu'il y a "certainement confusion d'idées" sur le sujet, il prouve qu'il ne connaît même pas les devoirs de sa charge.

La section 134 dit, en effet :

134. Si à quelque époque que ce soit, il arrive que les deniers entre les mains du trésorier de la cité applicables au paiement de l'intérêt ou du principal d'un des emprunts antérieurement autorisés et effectués, ou de l'intérêt dû sur toutes actions-débentures émises en vertu de cette loi, ne suffisent pas pour payer cet intérêt ou ce principal, il sera du devoir du trésorier de calculer quel taux SUR LA VALEUR COTISÉE DE LA PROPRIÉTÉ IMPOSABLE dans la cité, sera requis pour produire une somme suffisante avec les deniers entre ses mains applicables dans ce but pour payer la somme due pour cet intérêt ou principal ou tous les deux, etc.

Sur la propriété imposable, dit la loi ; comment, en présence de ce texte positif, le trésorier ose-t-il prétendre que l'actif de la ville peut être une garantie collatérale de la dette municipale alors que cet actif, qui n'a du reste qu'une valeur très discutable quand il s'agit de l'aqueduc, des rues, des égouts, etc., est placé en dehors de toute responsabilité par la charte ?

On peut tromper les échevins avec des correspondances comme celle de M. Robb, on ne peut tromper ni le public ni la presse.

La propriété cotisée imposée est seule responsable de la dette civique, et c'est sur sa valeur qu'on devrait baser la limite des emprunts. En voulant démontrer le contraire, le trésorier a prouvé qu'il ne connaissait pas ou qu'il ne voulait pas connaître la loi.

La lettre de M. Robb a été publiée dans les journaux alors qu'il n'y avait plus le temps de la discuter avant le vote de reconsidération, c'est un truc bien connu.

Seulement, si le président du comité des finances n'avait pas été l'instigateur de cette ruse de guerre, il aurait, au lieu de livrer cette lettre aux journaux, demandé sans délai au conseil de ville de forcer le trésorier à donner des explications sur les théories aussi étonnantes qu'illégales qu'il a émises dans sa lettre et qui nuisent beaucoup plus au crédit de la ville que toutes les réductions du pouvoir d'emprunter, en ce qu'elles prouvent que nos finances sont gérées par un fonctionnaire qui n'a pas la moindre notion de ses devoirs et de ses responsabilités.

LE MAROC, L'ESPAGNE ET L'EUROPE

L'Europe a les yeux fixés sur le Maroc ; l'Europe, c'est l'Angleterre, c'est l'Allemagne, c'est l'Italie ; c'est aussi l'Espagne et la France.

On conçoit que l'Espagne ne veuille pas se laisser insulter par le Maroc. Elle y est établie depuis quatre siècles. Melilla, dont on parle tant depuis quelques jours, est à elle depuis 1496. Elle possède aussi, en face de Melilla, en pleine mer, à 40 milles de la côte, l'îlot stérile, mais fortifié d'Alleray. Elle a également, et depuis plus de trois siècles, sur la côte du Rif, deux autres postes, Albucemas et le Penon de Velez. Ce n'est pas tout ; à diverses reprises, elle a, depuis le septième siècle occupé plus ou moins longtemps et Tétuan et Tanger. Enfin, à la suite de la guerre de 1860, elle a imposé au Maroc, comme conditions du rachat de Tétuan, une contribution de 10 millions de piastres et exigé comme garantie une part du produit des douanes : pour cette raison, elle entretient des contrôleurs investis de pouvoirs considérables sur les douaniers marocains. Tout cela lui donne quelque droit de se mêler des affaires du Maroc et même de s'y défendre.

On conçoit également que la France s'intéresse aux événements qui se déroulent dans ce pays et qui peuvent menacer son intégrité ou son indépendance. Puissance de l'Afrique du Nord, ayant eu autrefois de grandes difficultés avec le Maroc, ayant même éprouvé les effets de sa considérable influence religieuse, contiguë d'ailleurs avec cet empire, et par le nord, où la ville d'Oudida et ses environs appartiennent au bassin de la Tafna, et par le sud, où l'oasis de Figuig peut être réclamée comme territoire algérien, la France ne pourrait, sans manquer à ses devoirs vis-à-vis d'elle-même, laisser porter atteinte à la situation actuelle de son voisin le sultan, en même temps qu'elle ne peut admettre qu'une nation chrétienne se laisse insulter par une puissance musulmane.

On voit moins nettement les motifs de l'inquiétude des autres puissances européennes.

L'Angleterre n'est pas une puissance africaine. Elle fait bien, avec le Maroc, des affaires importantes ; elle a bien été sa protectrice en 1860 et elle est bien encore sa créancière d'une partie de ce qu'elle prêta, lors de la guerre avec l'Espagne, pour lui permettre de s'acquitter plus tôt envers le vainqueur, mais, même dans l'hypothèse d'une conquête, l'Angleterre n'aurait à craindre ni pour ses affaires, ni pour sa créance ; il en serait du conquérant du Maroc comme du conquérant de la Tunisie ; pour ne pas mécontenter l'Europe, il ferait des concessions excessives, et l'Angleterre saurait s'arranger pour en avoir sa part.

L'Allemagne a encore moins de raisons de s'inquiéter des destinées du Maroc. Et moins encore l'Italie. Toutes deux ne pourraient probablement expliquer leur sollicitude que par ceci : elles ne veulent pas qu'on dispose sans elles, de ce magnifique morceau.

Ces appréhensions de l'Europe me paraissent bien mal fondées. L'Espagne n'est pas d'humeur et, dans l'état actuel de sa politique, de taille à s'emparer du Maroc.

On semble mal connaître la puissance du Maroc. Il a une population dont le chiffre est incertain, mais qu'on estime de 8 à 20 millions d'habitants, et qui est probablement d'une dizaine de millions. A la vérité, il ne possède pas d'unité politique. Il se divise en deux parties : le *bled el makhzen*, partie de beaucoup la moins importante, qui paie l'impôt et fournit des troupes, et le *bled es siba*, qui ne reconnaît jamais spontanément la domination du sultan et ne lui fournit de contributions d'aucune sorte.

Mais, à défaut d'unité politique, le Maroc possède l'unité religieuse. Le sultan, contesté comme chef politique, ne l'est pas comme chef religieux. Son influence, à ce titre, est immense : la France en a fait l'épreuve. Il ne pourrait pas mettre en mouvement 10,000 hommes pour aller châtier une province rebelle ; il pourrait en mettre 40 ou 50,000 pour combattre l'infidèle envahisseur.

Enfin, en dépit de la fertilité de certaines de ses vallées, fort vantées par M. de Foucauld, voyageur intrépide et heureux, qui, sous un déguisement, pénétra dans des contrées jamais visitées, la conquête du Maroc n'est pas chose soutenable.

Cette possession, financièrement, et en admettant qu'elle se soumît paisiblement au vainqueur, ne ferait pas de longtemps ses frais.

Et quant à se soumettre au vainqueur, elle s'y résoudrait jamais. Là-dessus, l'accord est unanime parmi ceux qui connaissent les nations musulmanes de l'Afrique du Nord.

Tout ceci compris, le Maroc étant difficile à conquérir et peu enviable à posséder, l'Europe entière exerçant sur lui une surveillance jalouse, l'Espagne, conduite actuellement par un gouvernement prudent, n'étant certes pas disposée à courir les aventures, alors d'où vient cette émotion en Europe et pourquoi ce concert de clameurs à l'occasion des coups de fusils tirés à Mabella ?

Uniquement de ceci : il n'y a plus d'Europe, et il n'y a plus de droit en Europe. La guerre de 1870 et l'état de paix armée qui lui a succédé ont tué chez elle toutes les notions de justice, d'équilibre et même d'intérêt bien entendu. On ne croit plus à rien ni en personne ; on voit des complots partout ; nous ne dormons jamais que d'un œil, et on voit se commettre de tels forfaits que, comme Macbeth, on n'y connaîtra plus jamais le paisible sommeil.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 20.

Hier a été une journée de routine pour l'Assemblée Législative. Le sujet qui a le plus préoccupé les esprits était l'arrestation du jeune Mercier et de ses deux complices sur l'accusation d'avoir tenté de faire sauter le monument Nelson à la dynamite.

M. Mercier, qui était allé, le matin, faire une visite à l'asile de Beauport, n'a appris cette nouvelle qu'à son retour, par un télégramme de son associé, M. L. Gouin, qui lui assurait que l'affaire était moins grave que ne le feraient croire les rapports des journaux. M. Mercier n'a pas cru nécessaire pour lui de se rendre à Montréal.

La séance s'est ouverte à 3 heures et demie.

Première lecture

Les bills suivants sont présentés :

Loi relative aux établissements industriels—Honorable M. Nantel.

Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien de ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement—Honorable M. Nantel.

Loi modifiant le code civil relativement à la *radiation* des créances hypothécaires—M. Bisson.

Loi réduisant les frais de contestation dans les districts ruraux—M. Stephens.

Loi amendant l'article 887 du code de procédure civile—M. Augé.

Loi concernant le libelle par les journaux—M. Augé.

Loi modifiant de nouveau la loi relative aux licences—M. Augé.

Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs—M. Augé.

Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure—M. Augé.

Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail — M. Augé.

Loi amendant le code civil relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux—M. Augé.

Loi modifiant le code civil au sujet des personnes faisant usage d'opium ou d'autres narcotiques—M. Augé.

Loi modifiant les articles 1881 et 1882 du code municipal—M. Normand.

Interpellations

M. Déchêne : Le gouvernement a-t-il payé quelque somme d'argent à la Cie du Haras National, depuis le premier juillet 1893. Si oui, le gouvernement a-t-il fait, avant tel paiement, ordonner une enquête sur la manière dont la compagnie remplit ses obligations envers la province et quel a été le résultat de cette enquête ?

M. Beaubien répond comme suit : Le gouvernement a payé $3,000 ; une enquête a été tenue et pas une seule plainte n'a été portée contre la compagnie.

M. Chicoyne : 1o Le département du secrétaire de la province a-t-il émis, entre le 1er juillet 1890 et le 16 décembre 1891, des lettres de crédit ou ordres pour le paiement d'argent à même le budget de l'exercice devant commencer le 1er juillet 1892 ? 2o Si oui, quel est le nombre de tels ordres ou lettres de crédit ? 3o Quel est le montant total représenté par tels ordres ? 4o Par qui sont-ils signés ? 5o Ces ordres étaient-ils pour des deniers qui pouvaient être payés à même le budget de l'exercice alors en cours ?

L'honorable M. Pelletier : 1o Oui, et pour d'autres budgets aussi. 2o Le nombre en est de 106, comprenant tant les lettres de crédit que les comptes approuvés d'avance et les comptes en souffrance. 3o La somme totale représentée par tout cela est de $122,459.21. 4o Ces lettres de crédit et comptes étaient signés ou avaient été fait comme suit : par l'honorable J. E. Robidoux, ex-secrétaire de la province dans le gouvernement Mercier, et tous les autres par l'honorable Charles Langelier et M. J. C. Langelier, le premier secrétaire de la province, et l'autre, député registraire de la province sous le gouvernement Mercier. 5o Non, les montants n'avaient pas été votés par les Chambres.

M. Déchêne—Est-il à la connaissance du gouvernement que William Chapman, employé public, ait collaboré à certains journaux, et spécialement au journal *Le Courrier du Canada* ? Est-ce l'intention du gouvernement d'interdire toute collaboration à tous les journaux, sans distinction aucune ?

Réponse de M. Taillon—Le gouvernement n'a eu connaissance que d'articles ou critiques littéraires publiés par M. Chapman et il n'a pas du tout l'idée d'empêcher la publication des articles de ce genre dans les journaux.

M. Déchêne : Le gouvernement a-t-il payé quelque somme d'argent à la compagnie de l'*Etendard* ou à Caron et Cie, de Montréal, pour impressions ou fournitures de bureaux, depuis le 16 décembre 1891 ? Si oui, par quel département ces paiements ont-ils été faits ? Existait-il un contrat avec cet établissement et ces travaux d'impressions ont-ils été autorisés par ordre en conseil ? Si non, pourquoi ?

L'honorable M. Pelletier répond : Les renseignements demandés sont contenus dans les rapports présentés à la chambre.

M. Déchêne—Le gouvernement a-t-il payé une somme d'argent quelconque à S. Peters, entrepreneur de Québec, depuis le 16 décembre 1892 à venir au 1er novembre 1893, en rapport avec l'évaluation des propriétés dites de l'asile de Beauport ? Si oui, quelle somme a-t-il reçue et pourquoi ?

R—Les religieuses qui ont acheté l'asile de Beauport ont promis de payer ces frais d'évaluation si elles obtenaient le contrat.

M. Turgeon, qui faisait partie du comité des privilèges et élections, demande que son nom soit remplacé par celui de M. Jules Tessier, dans ce comité, vu qu'il doit se faire accusateur dans l'enquête au sujet des accusations contre M. Allard, député de Berthier. Adopté.

Deuxième lecture

Les bills suivants sont lus une deuxième fois :

Pour empêcher la corruption et les manœuvres frauduleuses dans les corporations municipales et civiques—M. Stephens.

Loi relative à l'octroi de bonus aux manufacturiers par les corporations municipales—M. Stephens.

M. Taillon propose que la chambre se forme en comité des subsides au sujet du prêt de $19,395 aux Sœurs de charité pour les réparations à l'asile de Beauport.

M. Stephens ne s'oppose pas à ce prêt, mais il demande si c'est le dernier.

M. Pelletier ne peut l'assurer et ajoute que ces transactions sont dans l'intérêt public.

Documents demandés

Les documents suivants sont demandés :

M. Turgeon : Distribution de l'octroi de colonisation pour le comté de Bellechasse.

M. Stephens : Noms des compagnies de chemins de fer auxquelles il est dû des subventions.

M. Turgeon : Etat détaillé de la somme de $696, pour dépenses d'élection dans le comté de Bellechasse. (Comptes publics de 1893, page 73.)

M. Déchêne—Liste de tous les employés surnuméraires depuis le premier janvier 1892 jusqu'au premier novembre 1893.

M. King—Résolution du Montreal Board of Trade, etc., au gouvernement, au sujet des taxes.

M. Tessier (Portneuf) — Correspondance relative à la nomination de MM. Linière Taschereau et J. E. Roy, comme directeur du Québec Central.

A six heures la Chambre s'ajourne.

Notes

L'affaire Allard continue aujourd'hui. Les membres de l'opposition, dit le *Herald*, reconnaissent qu'il leur sera difficile de compléter leur preuve.

Musique religieuse

M. Edmond Hardy a le plaisir d'annoncer qu'il s'est assuré le droit de vente de la belle *Messe des Morts*, composée par l'abbé C. Borduas. Cette messe qui a obtenu un si beau succès lorsqu'elle a été exécutée, est arrangée pour être chantée à quatre voix égales, soit d'hommes, soit de femmes. Etant donné son caractère mélodique, elle peut être chantée à l'unisson avec accompagnement d'orgue. La *Messe des Morts* de l'abbé Borduas devrait faire partie du répertoire de toutes les églises. En vente chez Edmond Hardy, 1637 rue Notre-Dame. Prix, 50 cts. La douzaine, $5.00. 16—2

Pourquoi les médecins le prescrivent

Les médecins prescrivent le Baume Rhumal aux malades atteint de rhume, toux, grippe, bronchite, parce que c'est le seul remède sur lequel ils savent pouvoir compter dans les cas les plus graves et les plus désespérés. 16—2

Dictionnaire de Charenton :

Chantage. — C'est comme pour le chant, il ne faut jamais forcer la note.

NOUVELLE MUSIQUE — A travers l'Afrique, marche très brillante mais pas trop difficile. Western Star, pas redoublé, très beau morceau et facile. Washington Post, High School Cadets et Gladiator, marches, 3 très beaux morceaux par P. Sousa. Two little girls in blue, valse la plus en vogue aujourd'hui. Whistling coon, schottische. Aussi 1000 autres des fameuses Roses de Noel, valse par l'auteur de Eastern Lilies. Aussi, After the Ball, valse, polka et lancier. Tous les morceaux ci-dessus 10c chacun ou 11c par la poste. Aussi Reilly and the 400 lanciers, 20c ; Till we meet again, valse, 20c. Aussi Folio royal de musique No 2, de la même grandeur que l'ancien Folio royal, 75c ou 85c par la poste.
129-jms-jno W. STREET, 29 rue Bleury

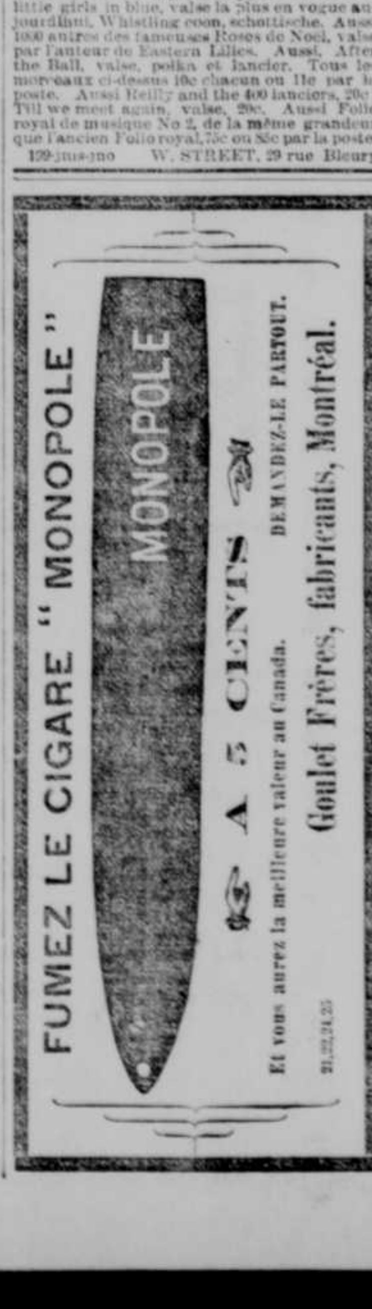

Colonne Carsley

Liste de Prix Variés

Gilets garnis en fourrure pour filles.... $7.25
Gilets en sealette pour dames, depuis 7.50
Gilets avec collerette et collet en fourrure pour dames 4.20
Gilets pour dames avec collerette Ripper bordés et garnis en fourrure 13.75
Nouveautés spéciales en manteaux d'opéra 21.50
Serges tout laine de couleurs .... 15c la verge
Tweeds shot de fantaisie pour robes, 44 pouces .... 40c la verge
Tweeds tout laine pour costumes .... 57c la verge
Cachemires noirs tout laine .... 27c la verge
Velveteens de couleur .... 18c la verge

Chez S. CARSLEY.

Liste de Prix Variés

Casques en fourrure pour enfants .... 55c ch.
Casques en fourrure pour hommes .... $1.60 ch.
Manchons en fourrure noire pour dames .... 65c ch.
Collets de tempête en lapin noir .... $2.40 ch.
Plaques de manteaux en fourrure, 1¼ verge carrée .... 1.75 ch.
Gants de kid à quatre boutons pour dames .... 35c la pr.
Gants en cachemire noir pour dames .... 20c la pr.
Gants en laine tricotée pour dames .... 35c la pr.
Corsets forts pour dames .... 45c la pr.
Corsets français tissés pour dames .... 50c la pr.

Chez S. CARSLEY.

Liste de Prix Variés

Gilets Cardigan, pour dames .... 55c chacun
Robes d'hiver pour enfants .... 50c chacune
Corps et caleçons en flanelle pour dames .... 50c chacun
Jupes tricotées pour dames .... 41c chacune
Robes de nuit en flanellette pour dames .... 60c chacune
Jupes Molleton pour dames .... 75c chacune
Peignoirs de ménagères .... 98c chacun
Peignoirs en drap réversible .... $1.48 chacun
Peignoirs en flanelle allemande .... $1.95 chacun
Nuages en laine blanche .... 27c chacun

Chez S. CARSLEY.

Liste de Prix Variés

Damas de table blanchi .... 25c la verge
Servietttes de table en toile .... 50c la douz.
Nappes en damas frangées avec bordure rouge .... 77c chacune
Coutil de fantaisie pour lit .... 9c la verge
Toile à rouleau .... 34c la verge
Flanelle grise pesante .... 16c la verge
Flanelle rouge tout laine .... 12c la verge
Flanelle barrée pour chemises .... 20c la verge
Flanelle domestique tout laine pesante .... 33c la verge

Chez S. CARSLEY.

Liste de Prix Variés

Pardessus d'hiver pour enfants $1.35
Pardessus d'hiver pour petits garçons 2.75
Pardessus d'hiver pour adolescents 4.60
Habillements d'hiver pour petits garçons 2.10
Habillements d'hiver pour adolescents 5.75
Habits avec collerettes en Molleton pour petites filles 3.50
Habits en flanelle Molleton 2.00
Habits en flanelle Jersey crème 3.50
Habits en flanelle Edredon 3.25
Manteaux d'hiver pour enfants 1.25

Chez S. CARSLEY.

LISTE de PRIX VARIES

Tapis de table en drap et chenille 53c chacun
Couvertes blanches utiles .... $1.95 la paire
Couvrepieds blancs et de couleur .... 90c chacun
Coton à meubles, imprimé .... 7½c la verge
Baguettes à rideaux avec accessoires .... 20c chacune
Rideaux en dentelle Nottingham .... 45c la paire
Rideaux en barre romain .... $1.40 la paire
Paillassons en soie Como .... 25c chacun
Couvertes de couleur .... $1.10 la paire
Mousseline à rideaux de fantaisie, 8c la verge

Chez S. CARSLEY.

LISTE de PRIX VARIES

Chapeaux de feutre, nouvelles formes, pour dames .... 50c chacun
Chapeaux avec grands rebords mous en feutre pour enfants .... 50c chacun
Chapeaux de rues garnis pour dames .... 50c chacun
Ailes de mode de fantaisie .... 25c chacun
Bonnets en velours pour enfants .... 50c chacun
Tourmalines en velours pour petits garçons .... 25c chacun
Bonnets tricotés pour petites filles 45c chacun
Bonnets en peluche pour petites filles .... 75c chacun
Casques tricotés pour petits garçons .... 75c chacun
Tourmalines en laine angora .... 33c chacune

Chez S. CARSLEY.

LISTE de PRIX VARIES

Gants pour aller en voiture, en peau de chèvre pour hommes .... 65c la pr.
Articles pour le cou en soie pour hommes .... 15c la pr.
Collets de toile, 4 plis pour hommes. 10c chac.
Chaussettes d'hiver, pesantes pour hommes .... 16c la pr.
Vestes d'hiver tout laine pour hommes .... 50c chac.
Sous-vêtements en laine écossaise pour hommes .... $1.50 le set
Tweeds à costumes tout laine pour hommes .... 35c la vg.
Tweeds à pantalons de fantaisie .... 45c la vg.
Pardessus en Frieze pour hommes .... 9.45 ch.
Ulsters en tweeds pesants pour hommes .... 9.00 ch.

Chez S. CARSLEY.

LISTE de PRIX VARIES

Claques d'hommes .... 45c la paire
Chaussures qui se lacent, en veau pour hommes .... $1.80 la paire
Pantoufles en feutre, pour hommes .... 64c la paire
Chaussures qui se boutonnent, en kid de l'Inde pour dames .... $1.28 la paire
Chaussures Dongola qui se boutonnent, pour dames .... $1.50 la paire
Pantoufles en kid de l'Inde .... 72c la paire
Chaussures avec talons français pour enfants .... 75c la paire
Chaussures qui se lacent, pour écoliers .... 87c la paire
Chaussures qui se lacent, pour adolescents .... $1.22 la paire
Claques de dames .... 30c la paire

Chez S. CARSLEY.

LISTE de PRIX VARIES

Bas en cachemire noir pour dames .... 19c pr
Bas en laine pesante pour dames .... 18c pr
Vestes en laine à côte pour dames .... 37c ch
Caleçons en laine écossaise pour petits garçons .... 50c ch
Dentelle crochet irlandaise beige .... 6c vg
Fichus Windsor en soie pour dames .... 18c ch
Marchandises de fantaisie pour vestes depuis .... 10c vg
Coussins de fantaisie .... 15c ch
Coussins de fantaisie avec petits volants froncés en soie .... $1.40 ch
Draperie de table estampée pour ouvrage de fantaisie .... 29c ch

Chez S. CARSLEY.

Marchandises de Deuil

Le meilleur magasin à Montréal pour marchandises noires et marchandises de deuil de toutes sortes est celui de

S. CARSLEY

S. CARSLEY
1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779
Rue Notre-Dame, Montréal

COLONIAL HOUSE
Carré Philippe - Montréal

MARCHANDISES
Sculptées à la main
DE SUISSE

Nous exposons maintenant une ligne excessivement jolie de nouveautés en articles en bois, de Suisse, sculptés à la main d'une manière exquise. Nous donnons ci-dessous une liste qui démontrera que les articles sont utiles en même temps des ornements.
Boîtes à bijoux musicales, depuis $12 à $30.
Boîtes à bijoux, depuis 50c à $10.50.
Ceux-ci sont uniques en dessins, étant des reproductions exactes des chalets suisses.
Glissoire à livre avec daim se tenant debout en relief comme support.
Encriers sur supports magnifiquement sculptés.
Porte-lettres avec supports sous la forme de deux hiboux, très bien sculptés et brunis.
Casse-noisettes, porte-chapeaux, boîtes à crayons, brosses et cabarets pour miettes, couteaux à papier, essuie-plumes, anneaux de serviettes, boîtes d'aiguilles à tricoter, règles, boîtes à bonbons, cadres photographiques, plateaux à cartes.

HENRY MORGAN & Cie
Montréal

ANNONCE DE
John Murphy & Cie

Visitez notre magnifique département de Jouets.
Nos Braids Serpentines noires et en couleurs viennent d'arriver. Les quantités en sont très limitées. Avis aux dames qui en auraient besoin.
Notre département de Jouets cette année est rempli de jouets mécaniques de toutes sortes.
Nous offrons en vente cette semaine de très hautes nouveautés pour robes de soirées, etc. Voyez-les.
Notre Dentelle en soie noire de 44 pouces de largeur à 95c la verge, se vend avec une rapidité extraordinaire. Cette dentelle serait bon marché à $1.75 la verge.
Visitez notre grand bazar pour Statuettes de salon et Ornements de toutes sortes.
Nos Poupées sont remarquablement bon marché et les meilleures lignes sont vendues avec rapidité. Nous vous conseillons une visite à notre bazar le plus tôt possible.

100 DOUZAINES
De magnifiques Mouchoirs initiales pour être vendus 10c chaque. Prix régulier 17c chaque.

GANTS D'HIVER
Gants en chevreau et en orignal doublés, pour messieurs, depuis $1.00 la paire.

MITAINES ! MITAINES !
Mitaines doublées à $1.00 la paire.

BAS ET CHAUSSONS
Bas en cachemire, Bas en laine, Bas Artic, Bas en laine depuis 20c la paire.
Sous-vêtements depuis 50c.

CHEMISES ! CHEMISES !
Chemises en flanelle de fantaisie, carreautées et rayées, depuis $1.25.
Chemises en flanelle grise bien fine, depuis $1.35.
Chemises en flanelle bleue et grise, avec collets, depuis $1.00 chaque.
Chemises en flanellette.
Vestes en laine.
2000 Cols et Cravates réduits à 25c la pièce.

JOHN MURPHY & CIE
1781 et 1783 rue Notre-Dame, coin de la rue Saint Pierre.
Conditions : argent comptant et un seul prix.
TELEPHONE : 2193

CIMENT
Achetez le Ciment de PETERS FRERES. Epreuves faites à l'Université McGill, par pouce carré : 7 jours 311 lbs ; 13 jours 379 lbs ; 21 jours 580 lbs ; 28 jours 720 lbs. Envoyez chercher les quotations et les épreuves chez C. A. LIFFITON & CIE, Agents, Montréal. (1)

LA SOCIÉTÉ DES ARTS
DU CANADA
(A Responsabilité Limitée.)
Capital-Actions - - $100,000
Société établie dans le but de répandre le goûts des ARTS, d'encourager et d'aider les Artistes. Incorporée par lettres patentes du Gouvernement du Canada, le 27 Février 1893.
GALERIE DE PEINTURES
No 1666 et 1668 rue Notre-Dame, Montréal,
L'UNE DES PLUS RICHES GALERIES DE TABLEAUX DU CANADA.
Exposition et Vente
ENTRÉE GRATUITE
De 10 hrs du matin à 4 hrs de l'après-midi
Occasion unique en ce pays de se procurer des œuvres de maîtres.
Tous les tableaux sont des originaux. Ils sont pour la plupart de l'école française, la première école moderne.
Cette société compte parmi ses membres des artistes très célèbres, tels que Français, Herbergresse, Aublet, Barau, Pezant, Petitjean, Marius Roy, Scherrer, Sauzay, et une foule d'autres.
Demandez nos catalogues et circulaires. Le Directeur,
297—jno H. A. A. BRAULT.

La MONTREAL ROOFING CO., coin de la rue Latour et ruelle Busby. Téléphone 130. Font les planchers et les caves en asphalte de roche et en bithulithic à l'épreuve des rats et de l'humidité. Demandez nos prix.

ARGENT A PRETER
Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée en s'adressant directement à
LOUIS ALLARD
173—jno 80 rue St Denis, Montréal.

ARGENT A PRETER
Créances achetées à 5 et 6 p.c.
L. BELANGER
NOTAIRE
58 RUE SAINT - JACQUES
ET
116—RUE VISITATION—116 147-jno

ARGENT A PRETER
sur première hypothèque à la ville et à la campagne aux plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement,
L. A. CADIEUX,
No 26 rue St Jacques, ou au No 40 rue Albina.
119—jno

ARGENT A PRETER
à 5 et 6 pour cent. Lots à vendre à Lachine.
H. SCHETAGNE, notaire,
Résidence : Lachine. 62 rue St Jacques. 201—jno

—$50,000 A PRETER—
Par différents montants et à taux divers. Les prêteurs peuvent placer leurs fonds sur bonnes hypothèques, sans qu'il leur en coûte un sou, en s'adressant à A. BOUCHARD, de Leclerc & Bouchard, Notaires, No 17 rue St Jacques. Tel. Bell, 678. 18—jno

H. A. MILLER
Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc.
1996 RUE STE-CATHERINE
211—jno

DOCTEUR G. E. LARIN
Ex-chef de Clinique et ancien élève des Hôpitaux et de la Faculté de Médecine de Paris.
Tél. 8354. 232 Rue St-Antoine.
Consultations : 8 à 10 a.m., 2 à 4 et 7 à 9 p.m. tous les jours. 155—jno

J. G. A. GENDREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
rue ST-LAURENT, MONTREAL
Extraction de dents sans douleur par l'électricité et par anesthésie locale. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Téléphone Bell 2818. Heures de bureau, 9 à 6 hrs.
98—jno

J. PETIT & CIE
224 Côte St Lambert
Opticien de Paris (25 ans d'expérience), nouveau système d'essai gratuit des vues difficiles et délicates, méthode subjective du Dr de Wecker, le célèbre médecin oculiste de France. 250—jno

SIMARD, SIMARD & PROULX
NOTAIRES
No 15 Rue St-Jacques
Bureau du soir, 231 Avenue Laval
Argent à prêter sur hypothèques, et maisons et lots à vendre. Conditions faciles. 123-jno

RAOUL RINFRET
B. A. SC., I. C., A.G.
INGENIEUR CIVIL
(Diplômé de l'Université McGill)
ARPENTEUR-GEOMETRE
(Directeur de la Corporation des Arp.
EGOUTS, AQUEDUCS, PONTS, ARPENTAGES
Edifice de la New-York Life, chambre 517, Place d'Armes, Montréal.
213—jno

D. DUGAS, ferblantiers, plombiers et couvreurs, 1111 rue Ste-Catherine. Spécialité en couvertures et corniches. Posage de tuyaux à gaz et à vapeur. Ouvrage exécuté avec soin et à des prix très modérés. Stock de poêles et glacières constamment en mains. 167—jno

C. G. BRODEUR
Maître-Ingénieur et Plombier
191 RUE ST-URBAIN
Spécialiste pour la pose des Appareils de chauffage à l'eau chaude et à la vapeur.
Conseils et estimés gratis, sur la correction des appareils de chauffage défectueux.
Les ouvrages neufs ou de reprise, se font par les meilleurs ouvriers, sous la surveillance immédiate de M. Brodeur, dont la réputation et les hautes capacités sont aussi connues qu'incontestables.
Correspondance respectueusement sollicitée. 249—jno

LAPHAM FRERES
Menuisiers et charpentiers, 141 rue Bleury, en face du collège des Jésuites. On s'occupe promptement des ouvrages qui nous sont confiés. Bois sec et convenable pour allumer le poêle en grande quantité. 24—jno

ATELIERS DE MARBRE ET GRANIT
COTE DES NEIGES, Montréal
J. BRUNET
Importateur et manufacturier de Monuments, Tombes, Charniers, Poteaux, Copings, et toutes sortes d'ouvrages de cimetière et d'architecture. Réparations en tous genres à des prix modérés. Résidence : Côtes des Neiges. Téléphone 4666, connection gratuite pour Montréal. 216—jno

N. LEVEILLE
MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 12 ans à la maison L. C. DeTONNANCOUR, vient d'ouvrir un établissement au
No 138½ rue ST-LAURENT, Montréal
Grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 239—jno

Un Avertissement aux Ménagères
Ayant appris que certains marchands sans scrupules ont été dans l'habitude de vendre à leurs clients des marchandises de qualité inférieure, les faisant passer comme étant préparées et manufacturées par moi, et afin de protéger mes nombreux amis et le public en général contre de telles fraudes à l'avenir, j'ai fait enregistrer la Marque Thistle, sous laquelle marque de commerce mes marchandises seront connues et offertes en vente par tous les épiciers et bouchers de première classe dans toute la ville.
Demandez et insistez pour avoir la marque THISTLE des Jambons, Bacon, Saucisses, Lard pur de JAMES HARPER, etc.
Etal de détail, 21 et 25 Marché St-Laurent. Maison d'empaquetage, 18 rue St Philippe. 285-jno

MARQUE
"ISLAND CITY"
PEINTURE A PLANCHER
QUI SECHE EN SIX HEURES
Peinture Préparée en 36 Nuances
Pour ouvrages extérieurs et intérieurs de maison. La meilleure est celle qui coûte le moins cher.
P. D. DODS & CIE
188 et 190 rue McGill 261—jno

UN REMEDE ABSOLU
ADAMS PEPSIN TUTTI FRUTTI
CONTRE L'INDIGESTION
ASSUREZ-VOUS QUE TUTTI FRUTTI EST SUR CHAQUE PAQUET DE 5¢

NOUVELLES OUVRIERES

Assemblees publiques

Les ouvriers des moulins à scie auront une assemblée publique, ce soir, au No 1517 de la rue Notre-Dame, sous le patronage de la "Machine Wood Workers Union."

Les Charpentiers et les Menuisiers, auront une réuion publique, sous le patronage de l'Assemblée Maisonneuve des Chevaliers du Travail, demain soir, à 8 heures, au No 178 de la rue Montcalm.

Accusation contre Powderly

Une querelle des plus violentes a éclaté entre le Maître-Ouvrier général et le secrétaire-général des Chevaliers du Travail, au sein de l'Assemblée Générale en session à Philadelphie.

Le secrétaire Hayes accuse Powderly et le bureau exécutif de s'être servi du papier officiel de l'ordre ainsi que du seing de l'Assemblée Générale pour escroquer de l'argent à un sénateur du New-Jersey.

Pour le moment, surtout d'après ce qui s'est passé il y a quelque temps, à propos du secrétaire Hayes, nous doutons fort que celui-ci puisse prouver ses accusations.

La grève du Lehigh Valley

Le grand-maître Sargent, de la Fraternité des chauffeurs de locomotives, parlant de la grève du Lehigh, dit que d'après son expérience, il considère la situation très sérieuse. Une des raisons pour laquelle la grève sera sérieuse, c'est le fait que toutes les branches du service des chemins de fer sont maintenant unies ensemble et agissent comme un seul corps.

La grève a été voté par les chauffeurs par un voté de 425 contre 42.

Il n'y a à Shamakin, Pe., que l'express de New-York qui circule et le train à passager du Mont Carmel qui a fait sa course ordinaire.

A Jersey City, il y a un léger commencement de troubles, mais les chefs ont mis la paix en commandant la tranquilité aux grévistes turbulents.

Convocations

Assemblée Electrique, C. T. — Réunion, ce soir, salle Ville-Marie, 1517 rue Notre-Dame.

Fraternité des charpentiers et menuisiers, locale 134—Réunion, ce soir, au No 178 rue Montcalm.

ARGUS.

ENCORE LA TEMPETE

Les désastres maritimes en Europe

Les trains bloqués par la neige

LONDRES, 21—Durant toute la journée d'hier on a continué de recevoir des rapports de désastres maritimes concernant la tempête.

Une épave portant le nom du steamer "Moray" est arrivée à la côte, à Sand End (Banffshire). Il n'y a pas de doute que les quinze personnes qui montaient ce navire ont été noyées. L' "Electro" a sombré dans la mer du Nord. Huit bateaux de pêche de Hastings et de Yarmouth sont disparus. Le "Samuel Landann" a sombré dans le canal de Lynn et cinq de ses matelots ont péri. Le "River Garry" a eu le même sort et l'on pense que tout son équipage s'est noyé.

Près de Hythe, un trois-mâts a fait naufrage. Une partie de son équipage a sauté dans les embarcations de sauvetage, mais celles-ci ont sombré et tous leurs occupants se sont noyés. Au haut des mâts du navire qui disparaissait sous l'eau, neuf hommes se sont maintenus durant plusieurs heures, sans qu'on pût les secourir. Sur un grand nombre de points de la côte, des vaisseaux sont brisés ou désemparés.

L' "Helvetia" a été remorqué à Milford Haven après avoir essuyé la tempête. Un nombre considérable de bestiaux sont morts à bord du "Lucania." On a trouvé, sur le banc de Margate, le cadavre du capitaine de l' "Economy."

Dans plusieurs parties du pays la neige a tombé abondamment et beaucoup de trains sont bloqués.

La tempête a sévi avec force dans la mer Baltique et a causé des dommages considérables.

OSTENDE, Belgique, 21—Les côtes de la Belgique ont été dévastées par une furieuse tempête. Une grand nombre de bateaux de pêche sont perdus avec leurs équipages.

AMSTERDAM, 21—La tempête sévit ici et partout en Hollande. On rapporte de nombreuses pertes de vie causées par des naufrages de bateaux de pêche.

CHERBOURG, France, 21—Le vaisseau allemand "Corrientes," en route pour Lisbonne, a fait naufrage à Barfleur, à 15 milles à l'est de cette ville. Huit des quatorze personnes qui étaient à bord ont été sauvées.

LOBENGUELA VEUT SE RENDRE

CAPE TOWN, 21—Des dépêches de Fort Victoria annoncent que Lobengula a envoyé au major Goold Adams une lettre concernant la fin de la guerre avec les Matabèles. Le roi consentirait à discuter les conditions sous lesquelles il se rendrait. Cependant ses jeunes guerriers sont toujours désireux de se battre et il n'est pas sûr de pouvoir les maîtriser. Le major Goold Adams exprime l'espoir que les différends seront réglés sans autres hostilités.

—Conservez le sang pur, en prenant la Hood's Sarsaparilla. Si vous vous décidez à prendre la Hood's Sarsaparilla n'en prenez pas d'autre. (8)

—Plus de mal de dents si vous employez le "Nervol" 25c la bouteille, chez tous les pharmaciens ou John T. Lyons, coin des rues Craig et Bleury. 6—mje

Le bain turc

Le bain turc, rue Ste-Monique, près de l'hôtel Windsor, est la seule institution de première classe de ce genre en Canada. Nous sollicitons respectueusement le patronage de nos concitoyens français. Le bain turc, comme il est donné à cette institution, est le meilleur traitement connu pour le rhumatisme, sous toutes ses formes, rhumes et toux, affections des bronches et catarrhe, dérangement du foie et des rognons, hydropisie, névralgie, dyspepsie, constipation et toutes maladies du sang. Heures des hommes — Matin, après-midi et soir. Dames—Milieu du jour, de 10 à 2 hrs. Ouvert le dimanche matin pour les hommes.

Bains simples, $1.00.

Billets à prix réduits.

F. E. McKYES, Gérant.

m—jno

COMMERCE

MARCHÉ DE GROS

Grains

Le mouvement continue toujours à être de peu d'importance. Le blé est plus ferme et tend vers la hausse. Cette hausse toutefois nous semble encore relativement éloignée. Le sarrazin, au contraire, a quelque peu baissé depuis la semaine dernière. Les autres grains n'ont pas changé d'un iota. Nous cotons :

Manitoba, No 1 dur	68	à	70
Manitoba, No 2 dur	66	à	68
Mais, droit payé	0.60	à	0.61
Pois, par 66 lbs, à flot	0.70	à	0.71
Avoine, par 34 lbs à flot	0.36	à	0.38
Seigle, No 2	0.51	à	0.52
Orge	0.43	à	0.44
Orge de brasserie	0.52	à	0.55
Sarrazin, No 2	0.51	à	0.54

Farine de blé

Le commerce de farine de blé est mort. Les prix n'ont pas changé. Nous marquons :

Blé d'hiver	$ 3.50 à	$ 3.90
Patente du printemps	3.50 à	3.90
Straight rollers	3.10 à	3.15
Extra	2.90 à	3.00
Superfine	2.60 à	2.70
Farine forte à boulanger	3.40 à	3.70

Farine d'avoine

Pas de changement. Mouvement lent aux mêmes prix :

Granulée et roulée, le baril	$ 4.10 à	4.30
Granulée et roulée, le sac	2.00 à	2.15
Standard, le baril	3.95 à	4.10
Standard, le sac	1.90 à	2.00

Issues

La demande est toujours forte et les prix fermes. Nous cotons :

Gros son	14.00 à 15.00
Son	16.00 à 18.00
Moulée	20.00 à 22.00

Provisions

Le porc a subi une baisse sensible. Les autres produits sont aux mêmes cotes. Le marché en général est tranquille.

Canadian short cut, le quart	$22.00	à	$23.00
Porc mess de l'ouest, nouveau, le quart	21.00	à	22.00
Jambon fumé, à la ville, la livre	00.12	à	00.13
Bacon	00.12	à	00.13½
Saindoux, mélangé	00.09½	à	00.10
" canadien pur	00.11½	à	00.12

Beurre

Pas le plus petit changement :

Des crémeries	22c à 23
Des Townships	21c à 22
De l'Ouest	19c½ à 20

Fromage

Cette ligne est tranquille aux mêmes prix :

De Québec	10¾ à 11
D'Ontario	11 à 11½
Des Townships	10¾ à 11

Œufs

Les œufs ont encore subi une hausse de 2 centins par douzaine, sur la semaine dernière. Forte demande pour les œufs frais et prix fermes. Nous cotons :

Œufs frais, 16 à 20c la douzaine, suivant que les ventes sont plus ou moins considérables ; œufs conservés, 15 à 16c.

Alcalis

La perlasse a diminué de 50c le quintal, vu la petite demande qu'on en faisait en proportion de l'approvisionnement. Le marché aux potasses est tranquille mais ferme. Nous cotons :

Potasse, 1ère qual., le quint.	$4.80	$4.85
" 2ème " "	4.00	4.10
Perlasse, 1ère " "	6.00	6.25

Le sucre encore réduit

Une dépêche de New-York nous apprend que le sucre raffiné a encore été réduit de ⅛c.

Ventes de fruits

Les ventes suivantes se sont faites, hier, à la Fruit Auction Co. : 100 barils de raisins d'Almerie à $2.25 à $3.50 ; deux chars de pommes à $2 à $3.25 ; deux chars d'oranges de Floride à $1.75 à $2.50.

Siége vendu à la Bourse

Le lieutenant-colonel Henshaw a acheté un siège à la Bourse de Montréal pour $2,000. La dernière vente à l'enchère a réalisé $1,800. Le plus haut prix payé jusqu'à présent a été $6,000, il y a plusieurs années.

Le Thanksgiving Day

Jeudi, on observera le Thanksgiving Day au bureau de poste de Montréal, comme un jour de fête ordinaire.

Abattoir de l'Est

Il y avait environ 800 bœufs de boucherie, 49 veaux et 1,400 moutons et agneaux étaient offerts en vente, hier, à l'abattoir de l'Est. Les bouchers étaient présents en grand nombre et les bons animaux sont disparus rapidement.

Quelques bœufs de bonne qualité ont remporté de 4 à 4¼c ; d'autres à demi-gras ont obtenu de 2¾ à 3¼c, tandis que les moins bons ont été cotés 1½ à 2½c. Les bons veaux valaient de $8 à $17.50 ; les veaux inférieurs de $4 à $7. M. Bourassa a acheté un veau pour $17.50 et deux autres pour $9 à $11 ; il a acheté en outre 40 agneaux supérieurs à 3¾c la livre. Le commerce des vieux moutons est mort à la cote de 2 à 3c. Les bons agneaux ont été vendus 3¾c à 3¼c en lots et les communs à 3¼c. Les cochons ont vu peu d'affaires à 5c à 5¼c. Le porc abattu s'est vendu 7c la livre ; 6¾c a aussi été accepté.

Le fromage américain

UTICA, N. Y., 21 — Ventes de fromage, hier : 137 meules à 10c ; 150 meules à 10¼c ; 152 meules 10½c ; 550 meules à 10¾c ; 1146 à 10⅞c ; 142 à 10¾c ; 495 à 11c ; 175 à 11⅛c ; 72 à 11¼c ; 119 à 11⅜ c ; 450 à 11½c ; 58 à 11¾ c ; 315 à commission ; 44 paquets de beurre des crémeries à 24½ à 25½c.

LITTLE FALLS, N. Y., 21—590 meules à 10c ; 330 à 10¼ ; 800 à 10½ ; 1900 à 10¾c ; 260 à 11c ; 123 meules des fermes à 10½ à ¾c ; 220 à commission ; 44 paquets de beurre des fermes à 22 à 23c ; 16 paquets des crémeries à 25 à 26c.

Les bestiaux sur le marché anglais

LIVERPOOL, 21—Il y avait une bonne demande de bestiaux, hier, sur le marché, mais le prix le plus haut payé a été 10½c. Les arrivages de bestiaux canadiens et américains étaient considérables et l'approvisionnement général est bon.

Les prix sont cotés comme suit :

Bœufs, qualité supérieure	10½c
Bons à choisis	10 c
Pauvres à moyens	9 c
Inférieurs	7 à 8½c

Le charbon en Angleterre

LONDRES, 21—Le prix du charbon a baissé de six schillings la tonne, hier, à la nouvelle de la reprise des travaux des mineurs. On s'attend à ce que d'autres baisses surviennent dès que du nouveau charbon apparaîtra sur le marché.

Divers

M. E. Lagroe, 32 Boulevard Saint-Germain, demande à entrer en relations d'affaires avec des fabricants de conserves, de homard et de saumon.

—La farine perd de sa qualité si on la laisse exposée à une trop basse température. Les marchands devraient tenir la qualité requise pour la vente courante dans un appartement sec et bien aéré à une température d'environ 70 degrés Fahr.

—Il est probable que les tomates en boîtes subissent une hausse assez forte, cette année, vu que la production n'a pas été bien grande.

—Plus de deux cents mille livres de sucre brut ont déjà été expédiées de l'usine de Berthier à Montréal. Ce sucre est très beau et c'est ce qui s'est fait de mieux jusqu'ici à Berthier.

A propos de l'enigme

L'autre jour, je lus sur LA PRESSE l'énigme concernant le vin "Saint-Michel." J'envoyai ma réponse à l'adresse indiquée et j'attendis avec impatience la prime offerte. On nous promettait un livre important traitant de l'histoire de France. Or, je me voyais déjà plongé dans la lecture de "mon livre," parlant, causant avec les rois de France, Charles VII, Louis XI, François Ier, etc. J'admirais le courage de Jeanne Hachette, l'habileté de Louis XI, dans son traité de Picquigny et je chantais la brillante victoire de Granson. Je riais avec les mignons de François Ier, je jouais au lansquenet avec Charles IX, j'admirais la beauté décrite de "Margot" fiancée du roi de Navarre, je jouais des tours avec Mauvepin, je me ballonnais au bras du grand Condé, etc. Mais, ô surprise, je reçus "mon livre" dans une enveloppe de lettre flanquée d'une estampille de 1c. Les bras me tombèrent et je crus devenir malade. Mais j'avais compté sans le Vin de Saint-Michel, dont l'emploi est miraculeux. Aujourd'hui, je suis "mieux" et j'engage mes lecteurs à se procurer le Vin de Saint-Michel. Il guérit de tous maux.

—Lorsque vous voyagez demandez une tasse de café liquide de Lyman.

BANQUE D'HOCHELAGA, dividende No 33. AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de trois pour cent (3 p. c.) a été déclaré pour le semestre courant sur le capital payé de cette institution, et qu'il sera payable au bureau principal de la Banque, à Montréal et à ses succursales, le et après le premier décembre prochain. Le livre de transfert sera fermé du 16 au 30 novembre inclusivement.

Par ordre du Bureau,

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant.

302—mjs—1m

REMEDE "ANCHOR"

CONTRE LA FAIBLESSE

ANCHOR — WEAKNESS — TRADE MARK — CURE

Le meilleur remède contre la faiblesse connu jusqu'à nos jours.

Le plus grand tonique reconstituant de l'époque.

Il peut se prendre avec succès dans les maladies et les cas suivants:

ALCOOLISME
ANEMIE
APHRODISIAC (Dans tous les cas de Faiblesse ou d'Excès)
AMAIGRISSEMENT
BRONCHITE
CONSOMPTION
CONVALESCENCE de toutes les maladies
CHLOROSE
CONVALESCENCE DES FEMMES
DEBILITE GENERALE
DYSPEPSIE (toutes les formes)
ETAT BILIEUX
EPUISEMENT NERVEUX
ENFANTS EN LANGUEUR
FIEVRES—Convalescence
FAIBLESSE (Dans tous les cas de)
FAIBLESSE DU SANG
FAIBLESSE DES POUMONS
EXCES de tous genres
GROSSESSE
INDIGESTION
INSOMNIE
JEUNES FILLES aux pâles couleurs
JEUNES GENS EPUISES
LA GRIPPE
MAL DE TETE
MALADIE DES OS
MALADIES DU FOIE
MALADIES DES ROGNONS
MALADIES DE LA VESSIE
MENSTRUATION difficile, douloureuse
PALEUR
PALPITATION DU CŒUR
PHTHISIE
PURIFIER LE SANG
PERTE D'APPETIT
RHUMATISME
SCROFULE
SURMENAGE de tous genres

En vente chez tous les pharmaciens

Ou écrivez à M. A. H. BROWN, B. P. 183, Montréal.

Ou à la

Anchor Medicine Co., *Québec, Canada*

Département de la Police

HARDES D'ETE

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues au bureau du Greffier de la cité, à l'Hôtel de Ville, jusqu'à samedi midi, le 25 novembre courant, pour blouses, pantalons, chaussures, casquettes, gants, etc. Aussi, pour numéros de cochers, charretiers, chiens, etc.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

L. O. DAVID, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 20 Novembre 1893. 17—2

Vente à l'Enchère

SERA VENDU à l'enchère lundi, le 27 courant, à 11 heures a. m., à la demande de la cité de Montréal, le résidu d'un terrain, étant la partie du lot du cadastre No 181, quartier Ste-Marie, et formant l'encoignure des rues Tansley et Shaw. Plan déposé chez l'encanteur. Conditions : argent comptant.

La vente aura lieu aux salles des encanteurs soussignés, No 69 rue St Jacques.

Par ordre,

L. O. DAVID, Greffier de la Cité.

MARCOTTE & FRERES, Encanteurs.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 20 Novembre 1893. 17—2

AVIS

Quelques personnes hésitent à essayer

LE

CHOCOLAT POULAIN

Crainte qu'il ne ressemble à beaucoup d'autres de mauvaise qualité

LE CHOCOLAT POULAIN

Est de tout premier choix et supérieur à toutes les marques vendues au Canada. Il contient en outre un véritable attrait pour les dames, qui trouveront dans chaque tablette un joli chromo en relief qui pourront ainsi en faire une belle collection dans un album. Les sujets y sont très variés et très beaux ; ce sera l'amusement et la distraction des demoiselles et jeunes gens. LE CHOCOLAT POULAIN est le plus vanillé de tous les chocolats.

M. ALBERIC DURAND

203 rue des Commissaires

MONTREAL

En fera l'envoi de deux livres et demie contre remise d'une piastre et donnera les indications pour la préparation.

On peut se le procurer également dans toutes les épiceries et pharmacies.

Exigez la marque "CHOCOLAT POULAIN" papier canari. Qualité sans rivale.

La fabrique produit 25.000 lbs par jour

21,23,25,28,30,2,4,7,9,12

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

PHŒNIX

DE HARTFORD

subit les épreuves du temps et les épreuves du feu. Contre le feu seulement. Capital comptant $2,000,000. Règlements prompts et libéraux. Gerald E. Hart, gérant général pour le Canada; G. Maitland Smith et Gustave R. Fiore, agents à Montréal. Bureaux 114 rue St Jacques.

VASELINE — Marque de Fabrique.

Manufacturée à New-York par la

CHESEBROUGH MANUFACTURING CO.

L'usage de la Vaseline est maintenant répandu dans les principaux hôpitaux en Amérique et en Angleterre. Comme remède à la maison, l'usage s'en répand rapidement.

Pour l'usage Exterieur comme Liniment :

On peut en faire l'application aux brûlures, coupures, écorchures, entorses, rhumatismes, catarrhes, ulcères, piqûres d'insectes, eczema, dartres, démangeaisons et toutes les affections de la peau ; aussi pour les hémorrhoïdes, les engelures, les oignons aux pieds, les tumeurs, le catarrhe des bronches ou du nez, et dans tous les cas où il faut un liniment.

POUR L'USAGE INTERIEUR

On peut l'utiliser avec beaucoup de profit dans les cas de rhumes, de toux, d'irritation de gorge, d'enrouement, d'asthme, et dans toutes les affections des bronches, du larynx, de la poitrine. Aussi pour la dyssenterie chez les enfants et les adultes. Elle n'a ni goût ni odeur et elle est inoffensive.

A vendre chez tous les pharmaciens.

NOTE.—N'achetez la Vaseline qu'en flacons ou boîtes en ferblanc, portant notre nom et notre étiquette ; le marché étant inondé d'imitations déloyales ou dangereuses. 15-7

FOOTBALL POUR LE CHAMPIONNAT DU CANADA

QUEEN'S UNIVERSITY, Kingston, (Champions d'Ontario) vs. MONTREAL (Champions de la Province de Québec)

Sur les terrains de la M. A. A. A.

JEUDI, 23 NOVEMBRE, Jour d'Actions de Grâces

La balle sera lancée à 2 hrs p.m. précises.

On jouera beau ou mauvais temps.

Entrée generale, 35 cents. 18—3

GORDON MACDOUGALL, Sec. Hon. C. U. K.

Les gens de ce 19ème siècle tiennent à avoir la meilleure qualité possible, pour leur argent. C'est pourquoi tout LE MONDE PORTE LES

CLAQUES - GRANBY

Elles donnent entière satisfaction quant à l'ajustement, au modèle et au fini, et il est passé en proverbe que les Claques Granby durent comme le fer. 9—mjs

ETOFFES NOIRES

IMPORTATION NOUVELLE

Les deux grandes fabriques de Marchandises de Deuil dont nous sommes les seuls agents en Canada :

BECHARD, DULUY & CIE., Lyon, France

ET

Loudrill, Wulff & Co., Bradford, Angleterre

Viennent de nous expédier un nouvel envoi d'Etoffes noires des plus variées.

En notre qualité d'agents directs de ces grandes manufactures, nous pouvons vendre toutes les Etoffes noires

A 40 POUR CENT

Meilleur marché que partout ailleurs.

Dupuis Frères

16—3

500 SLEIGHS

De Toutes Sortes

DEPUIS $20 A $150.

100 échantillons exposés dans un étage de notre salle d'exposition. Obtenez les prix ; venez et voyez, c'est chez

LATIMER

592 RUE ST-PAUL

Que vous devez aller acheter des sleighs. Emmagasinage pour l'hiver à bon marché pour un nombre quelconque de voitures légères. 21,23,25

DOULEURS DANS LE DOS

NEVRALGIE, PLEURESIE, SCIATIQUE & RHUMATISME GUERIS CHAQUE FOIS QUAND LE "D. & L." MENTHOL PLASTER EST EN USAGE. 10

Pour Réussir dans le Commerce

IL FAUT ETRE SERIEUX

C'est là la base du succès, et c'est le principe que nous avons toujours suivi scrupuleusement, cette ligne de conduite a été la clef de notre succès en affaires, c'est ce - - - - - qui a rendu notre Grande Maison de - - - - -

FOURRURES

Si populaires et ce qui a donné confiance à nos pratiques. Aussi tout le monde est-il convaincu que pour acheter un bel et bon article en fourrure, un morceau de choix et de qualité supérieure, garanti sous tous rapports et payer un prix modéré et raisonnable, il faut

NECESSAIREMENT ALLER CHEZ

CHAS. DESJARDINS & CIE

1537, 1539 et 1541 Rue Sainte-Catherine

17,21

RUBANS! RUBANS!

AU COMMERCE

Nous venons d'exposer en vente un assortiment complet de Rubans de toutes couleurs à bas prix dans les lignes suivantes : Rubans faille tout soie, Rubans satin, Rubans satin et faille, Rubans satin double face. Aussi — Rubans de bébé, toutes grandeurs en satin et moire et un assortiment complet de Rubans noirs provenant de toutes nos fabriques populaires.

Commandes sollicitées.—Les commandes envoyées par la poste reçoivent une attention spéciale.

JOHN MACDONALD & CIE

Rues Wellington et Front-Est, Toronto

Agence à Montréal : 207 Rue St-Jacques, Bâtisse Nordheimer.

213—jno — E. N. PICARD, Agent.

J. M. HARRISON, R. A. SEYLER—Montreal Electrical Supply Co, manufacturiers et importateurs.

Spécialités de Fils enlacés pour magasins et maisons privées. Installation de systèmes électriques complets, batteries, téléphones, sonnettes électriques, etc. 761 RUE CRAIG. 257—jno

MONTREAL ROOFING CO., coin de la rue Latour et ruelle Busby. Téléphone 130. Couvreurs en cuivre et en tole galvanisée et manufacturiers de corniches et d'abat-jour (Sky Lights) en tole galvanisée et en cuivre. Demandez nos prix. 2—jno

LE PACIFIQUE CANADIEN

JOUR D'ACTIONS de GRACES

Des billets aller et retour seront émis au prix d'un

BILLET SIMPLE

Bons pour aller par les convois du soir le 22 Novembre et tous les convois du 23 Novembre, bons pour revenir jusqu'au 24 Novembre inclusivement.

Bureau des billets de la ville, 129 rue St-Jacques

Voisin du Bureau de Poste

LE GRAND TRONC

JOUR D'ACTIONS DE GRACES

BILLET SIMPLE

Des billets d'aller et retour de première classe seront vendus au prix d'un billet simple entre toutes les gares en Canada.

Bons pour aller par les convois du soir le 22 Novembre et tous les convois du 23 Novembre, bons pour revenir jusqu'au 24 Novembre.

Pour billets et toute autre information, s'adresser aux agents de la Compagnie.

Bureau de la ville, 143 rue St-Jacques

Et à la gare Bonaventure. 14—3

LE GRAND TRONC

CHANGEMENT DANS L'HORAIRE

A dater de lundi, 20 novembre, les changements suivants dans le service des trains seront effectués :

Le train quittant Montréal à 8 a.m. pour Lachine (station du quai) partira à 7.30 a.m. au lieu de 8 a.m. Le train quittant Montréal à 6.20 p.m. pour Lachine (station principale de la ligne) partira maintenant à 6.25 p.m. Le train quittant Montréal à 11.35 p.m. pour Vaudreuil, tous les jours, les dimanches exceptés, se rendra à l'avenir à Dorval, les lundis et samedis seulement, et les mercredis à Vaudreuil. Le train quittant Montréal à 7.45 a.m. pour Québec, les dimanches, ne fera plus le service après le 19 courant. Le train quittant Montréal à 6.25 a.m. pour Hemmingford, Valleyfield et Massena Springs partira à l'avenir à 6.15 a.m. Les trains pour Côte St-Paul quitteront à l'avenir Montréal à 6 a.m., 7.10 a.m., 12.15 p.m., 4.15 p.m. et 6.10 p.m. Les trains pour Montréal quitteront Côte St Paul à 6.20 a.m., 7.30 a.m., 1.05 p.m., 4.35 p.m. et 6.45 p.m. Tous les autres trains feront le service tel qu'annoncé antérieurement.

L. J. SEARGEANT, Gérant Général.

Montréal, 17 novembre 1893. 15—3

PILULES DE NOIX LONGUES DE McGALE POUR AFFECTIONS BILIEUSES &c.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 794 — Dans la Cour Supérieure

George Jordan, épicier de la Cité et du District de Montréal, demandeur, Helen Young Smith, dernièrement de la Cité et du District de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défenderesse, & Dame Hannah Dickinson, du même lieu, veuve de feu James Martin, en son vivant du même lieu, hôtelier. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans les deux mois.

Montréal, 18 novembre 1893.

GEO. H. KERNICK, Député-Protonotaire.

CARTER & GOLDSTEIN, Avocats du demandeur. 16—2

Province de Québec, District de Montréal, No 8730 — Cour de Circuit du District de Montréal

Charles Charters, boucher et commerçant de la Cité et du District de Montréal, demandeur, vs. Helen Young Smith, ci-devant de la Cité de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur, & Dame Hannah Dickinson, hôtelier de la Cité de Montréal, veuve de feu James Martin en son vivant du même lieu. Tiers saisi. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Montréal, 18 Novembre 1893.

ALB. CHABOT, Député Greffier, Cour de Circuit.

CARTER & GOLDSTEIN, Avocats du demandeur. 16—2

LA COLONIE ESPAGNOLE

La colonie espagnole, à Montréal, a été agréablement favorisée, jeudi dernier, avec l'aimable invitation du professeur de chant et de guitare et mandoline, M. Léon Lalonde, qui lui a offert une charmante soirée musicale, dans laquelle la société espagnole a pu goûter les accords d'instruments de leur patrie, qui lui sont très chers. Mlle de Pedrorena, de Tapata, Mlle Moré y ont assisté ; et aussi M. de Pedrorena, consul général d'Espagne ; M. de Lima, consul du Brésil ; M. de Perera, vice-consul d'Espagne, se sont donné rendez-vous, à cette occasion, dans le studio du professeur Lalonde.

COUR D'ASSISES

Nouvelles accusations

Hier après-midi, les grands jurés ont présenté les accusations suivantes comme fondées : Antoine Courtemanche, refus de pourvoir à la subsistance de sa famille ; Thomas Smith, même accusation ; John McNally, vol de grands chemins ; Charles Mills, voies de faits graves ; Joseph Masse, même accusation ; Israël Livinston, recel ; Dolphis Sénécal, parjure ; Frs. X. Lamer, parjure ; Frederick Cook, vol ; John Mortimer et Joseph Whada, vol avec effraction (deux accusations) ; Luigi Guaragua, tentative de meurtre ; Wm. Thomas, grossière indécence ; Thomas Fitzgerald, tenir une maison de jeu ; Ronalds D. Greet, vol (10 accusations) ; et comme non fondée : Robert Neville, avoir causé la mort par négligence.

CHRONIQUE DU FEU

Les pompiers ont eu de la besogne, hier après-midi. A 3.10 heures, l'avertisseur 241 les a appelés au No 90, de la rue du Champ de Mars, chez M. Brisebois. Le feu était dans une garde-robe. Il fut promptement éteint. Dommages légers.

A 6 heures, une nouvelle alarme les appelait au No 339A, de la rue Amherst. Un incendie venait d'éclater dans une écurie. Quand les pompiers sont arrivés, toute la bâtisse était enveloppée de flammes qui, grâce aux aliments faciles qu'elles trouvaient : paille, foin, se propagèrent avec rapidité. Avant que le feu fut éteint, il causa des dommages assez élevés. Un cheval a péri dans cet incendie.

—A 7.30 heures, nouvelle alarme. Le feu était à une maison vacante de la rue Saint-Hubert. Il fut étouffé avant qu'il ait causé des dégâts.

Vu le mauvais état des rues couvertes d'asphalte, les chevaux au service de la brigade ont éprouvé beaucoup de fatigue dans leur course.

—Une autre alarme a été sonnée hier soir, à 10.20 heures, pour un commencement d'incendie dans une chambre au-dessus d'un magasin, 59 Saint-Urbain. Un babcock a suffi pour éteindre les flammes.

LE JEU DE DAMES

Mardi, le 21 novembre 1893.

Les communications concernant les Echecs et les Dames doivent être adressées comme suit : "Les Echecs," bureau de LA PRESSE, Montréal.

La salle du Club d'Echecs et de Dames Canadien-Français est ouverte les mardis, jeudis, samedis et dimanches, au No 480 rue des Seigneurs.

La salle du Montreal Chess Club est ouverte les mardis, jeudis et samedis soir, au No 14 Philips Square.

Les membres du Heather Chess Club se réunissent les mardis et samedis soir à 7.30 p.m. au No 3021, coin de la rue Ste-Catherine et Greene Avenue, Côte St-Antoine.

Petite chronique

Confiant en la sincérité des opinions qui nous ont été exprimées, tant verbalement que par écrit, au sujet de notre article de la semaine dernière, c'est avec beaucoup de plaisir que nous sollicitons le nos nombreux joueurs de dames l'expression de leurs vues à l'égard du projet qu'il renferme.

Et, si nous recevons, dans le cours de la semaine prochaine, autant de réponses comme nous en avons reçues déjà, nous croyons pouvoir nous peu convoquer une assemblée afin de s'occuper des préparatifs.

En avant donc, les amateurs, et que ceux qui ne se sont pas encore prononcé s'empressent de le faire, car plus vite l'assurance du concours d'un nombre suffisant de figurants nous sera donnée, plus vite les assemblées préliminaires pour l'adoption des règlements pourront avoir lieu.

Problème de Dames No 169

Composé par M. C. Boisvert, Montréal

Noirs—14 pièces

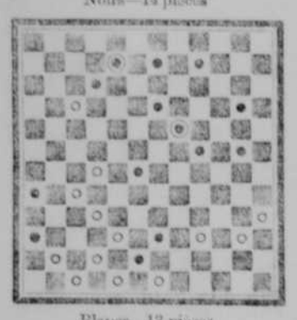

Blancs—13 pièces

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du problème No 167

Blancs	Noirs
63 à 57	21 à 32
57 à 51	72 à 7
45 à 39	7 à 45
44 à 37	31 à 33
51 à 1	15 à 48
1 à 31 gagnent.	

Solutions justes par MM. Isaïe Forest, Turner's Falls, Mass., (167) ; J. B. Guy, Montréal, (167).

ACCUSE PAR UN CAMARADE

Bernard Lesiège, onze ans, rue Ontario, a accusé, hier, en cour du recorder, un de ses camarades, Benoit Robert, de lui avoir lancé une pierre sur la tête. Robert a été condamné à $3.

—Demandez un échantillon du café liquide de Lyman, il n'y a rien qui puisse l'égaler.

Ventes de Tableaux de Maitres

Plus de frais de voyage en Europe pour se procurer des tableaux de maîtres. La Société des Arts, du Canada, Nos 1666 et 1668 rue Notre-Dame, offre en vente des toiles d'artistes renommés. De plus elle donne les plus grandes facilités de paiement.

L'EMPIRE BRESILIEN

Restauré par l'amiral Mello

L'empereur à l'école

RIO DE JANEIRO, 21—L'amiral Mello a publié une proclamation annonçant la restauration de l'empire. Il va prendre la mer avec ses vaisseaux dans le but d'intercepter le "Nictheroy", ou autres vaisseaux achetés à l'étranger par le gouvernement brésilien.

LONDRES, 21—Le correspondant de l'*United Press*, à Vienne, est allé, hier, à l'école militaire de Neustadt et, en compagnie du gouverneur, le comte Bloome, a rendu visite au prince Pierre d'Alcantara.

Le jeune prince est, paraît-il, plein de santé ; il a les cheveux et les yeux noirs. Sa main gauche est faible, comme celle de l'empereur d'Allemagne. Le comte Bloome a dit que le prince était soumis à la même discipline que ses confrères de classe. Il sort une fois par semaine, accompagné de son cousin, le prince Emmanuel, fils du duc d'Alençon. Il ne suit pas la politique et n'est guère au courant de ce qui se passe au Brésil. Actuellement il étudie le polonais.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

Les forçats au combat

LONDRES, 21—Une dépêche reçue de Melilla dit : "On attend ici le croiseur "Reina Mercedes," venant de Brême, avec 10,000 fusils Mauser à bord. On pense que les Espagnols commenceront l'action aussitôt que ces armes auront été distribuées aux troupes. Deux autres régiments espagnols viennent d'arriver ici."

"Un détachement de forçats, commandé par Ariza, a fait une sortie, hier, protégée par l'artillerie du fort et par des tirailleurs espagnols cachés et armés de fusils Mauser. Les forçats ont surpris et attaqué les avant-postes des Marocains. Ceux-ci ont ouvert une fusillade nourrie contre les envahisseurs qui, abrités derrière des rochers, ont soutenu le combat pendant trois heures ; puis, voyant que leur position devenait dangereuse, ils ont feint de battre en retraite.

"Les Marocains se sont précipités en masse à leur poursuite, s'exposant ainsi au feu meurtrier de l'artillerie et des tirailleurs. Plusieurs Marocains ont été tués, tandis que les forçats ont échappé sans perdre un seul homme.

"Les Marocains ont abandonné leurs retranchements avancés, mais continuent leur fusillade sur le camp espagnol.

"La contrebande des armes continue. Trois arrestations ont été faites aujourd'hui et plusieurs autres seront bientôt opérées à Malaga."

LA TEMPETE EN EUROPE

Nouveaux détails

LONDRES, 20—La tempête qui sévissait depuis quelques jours s'est un peu abattue hier. Mais cette accalmie n'a pas été de longue durée, la tempête a repris une nouvelle furie cette nuit. Un grand nombre de navires arrivent à chaque instant à Douvres avec des avaries plus ou moins graves. Plusieurs ont failli périr. Le vapeur qui fait le service entre Calais et Douvres et devait être rendu à ce dernier port, hier soir, n'était pas arrivé à 11 heures, ce matin. Il est tombé de la neige en abondance dans quelques parties de l'Angleterre. Plusieurs lignes de chemin de fer sont bloquées par la neige amoncelée à certains endroits.

ELECTIONS EN ESPAGNE

MADRID, 20—Des élections municipales ont eu lieu, hier, dans toute l'Espagne. Les monarchistes ont triomphé en cette ville et presque partout dans les provinces.

Qui donc réjouit la ménagère
Et rend sa pâte si légère
Et ses gâteaux si savoureux?
LA COTTOLENE

Qui donne à sa pâtisserie
Ce goût si fin que l'on s'écrie :
"Encore! c'est un mets des dieux!"
LA COTTOLENE

Qui rend ses croûtes si dorées
Qu'on les a vite dévorées
Tout en épargnant ses gros sous?
LA COTTOLENE

Qui donc relève une omelette,
Une friture, une croquette
Et coûte moins que le saindoux?
LA COTTOLENE

Qui donc épargne aux ménagères
Travail, ennui, choses amères
Et rend leurs biscuits si friands?
LA COTTOLENE

Qui mérite la gratitude
De toute cette multitude
Et de gourmets et de gourmands?
LA COTTOLENE

N. K. Fairbank et Cie.
Rues Wellington et Anne, Montreal

Laissez votre Bourse
A LA MAISON
Aujourd'hui si vous le désirez, et venez examiner nos nouvelles importations.

Il est peut-être un peu trop tôt pour penser aux cadeaux de
NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Mais si vous voulez éviter l'encombrement de la semaine des fêtes, il serait sage d'y voir d'avance.

HENRY BIRKS & FILS
235-7 Rue St Jacques 306-jno

"Les Cicatrices Seules Restent,"

DIT HENRY HUDSON, de la Cie. "James Smith Woolen Machinery" de Philadelphie (Pa.), qui s'exprime ainsi :

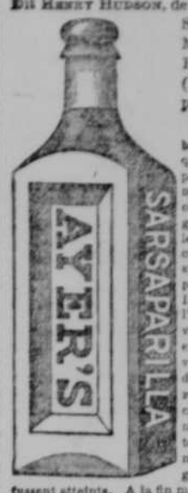

"Parmi les nombreux certificats que je vois, à propos de certaines médecines qui accomplissent des guérisons, purifient le sang, etc., aucun ne m'impressionne plus que ma propre expérience. Il y a vingt ans, à l'âge de 18 ans, j'avais aux jambes des enflures qui crevaient et devenaient des plaies suppurantes. Le médecin de notre famille ne pouvait m'apporter aucun soulagement et on craignait que les os ne fussent atteints. A la fin ma bonne vieille

Mère me Poussa

à essayer la Salsepareille d'Ayer. J'en pris trois bouteilles, les plaies se guérirent et je n'ai rien ressenti depuis. Les cicatrices seules restent, ainsi que la mémoire du passé pour me rappeler le bien que la Salsepareille d'Ayer m'a fait. Je pèse maintenant deux cent vingt livres et je jouis d'une parfaite santé. Je voyage depuis les douze dernières années, et j'ai remarqué que la Salsepareille d'Ayer fait des annonces dans toutes les parties des États Unis, et c'est toujours avec plaisir que je parle du bien qu'elle m'a fait."

Salsepareille d'Ayer.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

MARQUE DE COMMERCE

LES grands remèdes du PERE MOLLINGER triomphent de la maladie. Ont guéri des milliers de personnes durant sa vie. En grande demande depuis sa mort. Remède guérissant le catarrhe, $1.00 ; Remède guérissant l'épilepsie et la danse de St Guy, $1 ; Remède de guérissant l'indigestion et la maladie du foie ; $1 ; Remède guérissant le rhumatisme, trois prescriptions séparées, combinées, $2.50 ; Le Blood Tea guérira la constipation et purifiera le sang. 25c. Il n'y en a pas de véritables sans que mon nom soit sur chaque paquet. A. F. RAWHILL, Allegheny, Pa. A vendre par tous les pharmaciens.

LYMAN, KNOX & Cie, agents en gros, 281—jno Montreal et Toronto.

UNE DOSE LE GRAND

Remède contre la toux, 25c, 50c, $1. Guérit la Consomption, la Toux, le Croup, les Maux de gorge. Vendu par B. E. Mctiale. 282—mjs—jno

Quartiers Généraux pour
Robes de Voitures
Fourrures pour Messieurs
Et Garnitures en Fourrures de Tailleurs.
JOHN MARTIN & CIE
455-457 rue St-Paul, Montréal
8—jno

MONTREAL ROOFING CO., coin de la rue Latour et ruelle Busby. Téléphone 130. Couvreurs en ciment, actinolite et en gravois. Demandez nos prix. 2—jno

DOMINION METAL WORKS
GARTH & CIE
536 à 542 rue CRAIG
Agents pour les spécialités brevetés d'appareils à vapeur de McDaniel et Watson
Condensateurs à vapeur de McDaniel, Syphon ou appareil à l'eau de McDaniel, Tee aspirant de McDaniel, Tête de tuyau à aspiration de McDaniel, Condensateur à vapeur de Chapman. Appareils brevetés de Watson à haute et à basse pression. Régulateurs à vapeur, Pompes à vapeur de Venduzen et Tifts, Buckeye (bell Foundry Co. Envoyez chercher des catalogues. 141—mjs—jno

Vente sans Réserve
DES STOCKS
Beaudry & Lafrenière
—AU—
No 1686 Ste-Catherine

Montres en or solide pour dames, 10k.	$10.00
Montres en or solide pour dames, 14k.	12.00
Montres en or solide pour dames, 18k.	15.00
Montres en argent solide pour dames..	3.50
Montres en argent solide oxidé.....	4.00
Montres pour hommes or F.C., 14k.....	15.00
Montres pour hommes, or solide.....	10.00

Balance du stock à moitié prix.

PAR ORDRE DU SYNDIC.
18,21,23,24,25

ENGIN A VAPEUR
ET BOUILLOIRE
Engin coupant automatiquement. Composé et simple. Toute espèce de Bouilloires. Plusieurs engins et Bouilloires de seconde main à vendre à bon marché.
—ooo—
E. LEONARD & SONS
89 rue Common, Montréal
7—mjs—h 25

Savon Sterling
LE MEILLEUR
—ET LE—
PLUS DURABLE
FABRIQUÉ PAR
WM. LOGAN
ST JEAN, N.B.
177—mjs—1no

A LA VILLE DE MONTREAL
MERVEILLEUX!
ETONNANT!
PHENOMENAL!
La foule énorme qui se pressait dans nos vastes magasins pendant notre grande vente des semaines précédentes, prouve notre popularité vis-à-vis des acheteurs.
Le résultat dépasse toutes nos espérances, nous avons gagné la confiance du public en lui tenant parole
LA CONTINUATION DE NOTRE GRANDE VENTE
Sera encore plus attrayante, car les réductions immenses que nous faisons de nouveau dans tous les départements, seront une tentation pour les acheteurs les plus difficiles. Lisez plus tôt :
300 chapeaux garnis à $1.50
200 chapeaux feutre, les plus nouveaux, à 5, 10 et 25c.
200 Manteaux valant $4, $6 et $8, pour $1.50.
1 grand lot de corsets français à 50c la paire.
500 pièces de ruban de fantaisie valant 20 et 25c pour 5c la v.
500 casques et manchons en pelleterie, tous genres, à $1.50.
25 pièces de toile à nappe valant 35c pour 18c la verge.
5 caisses de coton à drap valant 35c pour 19c la verge.
125 pièces de drap, toutes couleurs, à 8c la verge.
50 pièces de tapis tapisserie, à 20c la verge.
200 paires de rideaux en netto valant $1.50 pour 75c la paire.
50 pièces de tweed valant 60, 75 et 90c pour 45c la verge.
SEALETTE! SEALETTE!
Sealette à moitié prix, $15 pour $7.50 ; $12 pour $6 ; $10 pour $5 ; $8 pour $4 ; $6 pour $3.
—$10,000.00—
Jouets pour être vendus à moitié prix. Nous devons ajouter qu'il y a plusieurs lignes de marchandises qui ne sont pas mentionnées plus haut et que nous vendons, dans plusieurs cas, plus bas que le coût de la manufacture.
Si vous acceptez notre invitation de venir examiner nos marchandises et nos prix, nous sommes certains que vous serez étonnés. Venez le plus tôt possible.
Souvenez-vous qu'une occasion comme celle-là ne se renouvellera peut-être plus de votre vie.
VENTE TOUS LES JOURS A LA
Cie Générale des Bazars
Coins des rues St Laurent, Ste Catherine et St Charles Borromée 18,21,23
A LA VILLE DE MONTREAL
A LA VILLE DE MONTREAL
A LA VILLE DE MONTREAL

GRANDS MAGASINS
MORIN & JULIEN
Montréal 1501 Rue Ste Catherine
LUNDI, 20 NOV. ET JOURS SUIVANTS
Continuation de la Grande Mise en Vente de
Nouveautés d'Hiver en Manteaux
Notre Grande Vente de Manteaux se continue ferme. Rien d'étonnant à cela. Cette importation, la première en quantité, en qualité, en beauté, a été fort admirée. Une procession continuelle de visiteurs et d'acheteurs s'est faite devant nos étalages et tous ont admiré - - - - - - - - - - - -
L'Elégance, la Coupe, le "Chic", le Choix et le Bon Marché de nos Manteaux
Aussi la vente en a été grande et la satisfaction tellement générale que nos ventes ont fait BOULE DE NEIGE, chaque acheteur en amenait un autre. Cette importation a été si considérable que nos étalages offrent encore le PLUS GRAND CHOIX. Venez voir. Vous ne trouverez pas plus grande variété en ville. Venez voir aussi nos étalages de RIDEAUX EN TOILES, DERNIERES NOUVEAUTES. - - - - - - - - - - - - - - -
MORIN & JULIEN
1501 RUE STE-CATHERINE

PAR MARCOTTE FRERES
Vente pour le Commerce
Les soussignés vendront à leurs salles, 89 rue St Jacques
Mercredi, le 22 Novembre courant
Un fonds considérable de
NOUVEAUTES
—COMPRENANT :—
Tweeds, mélons, étoffes à robes, serges, sous-vêtements, bas de laine et de coton, gants, parapluies, mouchoirs blancs et de couleur, couvertes et couvre-pieds, indiennes, cretons, cotonnades, garnitures, dentelles, broderies, chemises, etc. Aussi cinquante caisses de jouets, poupées, porte-monnaies, pipes, parfums, poudre de toilette, savons, montres, etc.
Aussi 150 boîtes de savon pour laver le linge, et environ 100 caisses de chaussures assorties dans tous les genres, en veau, buff, split, kid, chevre, etc. pour hommes, femmes et enfants.
Tout doit être vendu absolument sans réserve et en lots pour convenir aux besoins du commerce.
VENTE A 10 HEURES
MARCOTTE FRERES, Encanteurs.
9—3

PAR FRASER FRERES
LES PLUS BELLES ROBES EN BŒUF MUSQUE, très grandes, très bien doublées et garnies. Nous avons en mains pour être vendu à vente privée à des prix excessivement modérés, un aussi bel assortiment de robes que n'importe quel assortiment que vous puissiez trouver dans la ville ; aussi sleighs, harnais, carrioles, selles, rugs, etc.
FRASER FRERES, Encanteurs.
15—3 220 rue St Jacques.

Grande Vente Régulière a l'Encan
de meubles de ménage neufs et d'occasion, pianos, poêles de passage et de cuisine, tapis, marchandises sèches, fourrures et marchandises de toutes sortes, à notre salle de vente, No 230 rue St Jacques,
Vendredi matin, le 24 Novembre, à 10 heures
Avances faites au comptant sur les pianos, tapis, meubles et marchandises de toutes sortes, emmagasinage certain pour coffres-forts, poêles, sleighs, robes, etc. A vente privée chaque jour.
FRASER FRERES, Encanteurs.
15—4

LE QUATORZIEME jour de décembre prochain, (1893) à dix heures du matin, aura lieu la vente à l'enchere publique, au bureau de MM. Benning et Barsalou, Nos 86 et 88 rue St Pierre, en la cité de Montréal, des immeubles suivants, savoir :
1o. Le lot de terre numéro officiel quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497), du village St St Jean Baptiste, continuation de la rue St Urbain, vacant ;
2o. Le lot de terre numéro officiel huit (8), du quartier St Louis de Montréal, rue St Denis, maisons Nos 8 et 10 ;
3o. Le lot de terre numéro officiel dix (10), du dit quartier St Louis, rue St Denis, maison No 14 ;
4o. Le lot de terre numéro officiel cent deux (102) du dit quartier St Louis, maisons rue Cadieux, Nos 48 et 50 ;
5o. Le lot de terre numéro officiel cinq cent cinquante-cinq (555) du dit quartier St Louis, rue Ontario, maison Nos 1830 à 1870 ;
6o. Le lot de terre numéro officiel mille quarante-deux (1042) du dit quartier St Louis rue St Laurent, maison No 689 ;
7o. Le lot de terre numéro officiel quatre cent trois (403) du dit quartier St Laurent, rue Ste Catherine, maison Nos 2630 et 2632 ;
8o. Le lot de terre numéro officiel cinquante-cinq (55) quartier Est de Montreal, hôtel rue St Paul, Nos 70 à 74 ;
9o. Les lots de terre numéros officiels cinq cent sept et cinq cent huit (Nos 507 et 508) de la subdivision du lot officiel primitif numéro cent soixante six (166) du village d'Hochelaga, maison rue Frontenac, Nos 253 et 255 ;
10o. Le lot de terre numéro officiel quatre cent quatre-vingt-treize (493) du quartier Ste Marie de Montréal, maison rue Ste Catherine Nos 373 à 381 ;
11o. Les lots de terre officiels numéros cinq cent cinquante-et-un et cinq cent cinquante-deux (551 et 552) de la municipalité de la paroisse de Monarreal, maison rue Richelieu Nos 125 à 149 ;
12o. Le lot de terre officiel numéro trois mille trente neuf (3039) de la dite municipalite ou paroisse, rue Centre, maison Nos 219 et 241 ;
Ces lots sont de la communauté de biens qui a existé entre feu Alexis Dubord, en son vivant, ancien marchand, de Montreal, et feu Marie Anne Dubeau, sa première femme.
Et les lots de terre ci-après mentionnés exclusivement de la succession du dit feu Dubord, savoir :
1e. Le lot de terre numéro douze et partie du lot de terre numéro onze (12 et p. 11) de la subdivision officielle du lot de terre numéro huit cent cinquante (850) du quartier St Jacques de Montreal, trente sept 4|12 pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; rue St Christophe, maison Nos 114, 116, 1120 et 1122 ;
2e. Partie du lot de terre numéro quarante (40) de la subdivision officielle du lot de terre numero huit cent quarante-neuf (849) du dit quartier St Jacques, trente-huit pieds de front sur soixante pieds de profondeur, rue St Christophe Nos 121 et 124, avec passage commun ;
3o. Le lot de terre numéro cent quarante-et-un (141) de la subdivision officielle du lot numero neuf cent trois (903) du dit quartier St Louis, rue Droite No 72 avec passage commun a l'arriere ;
4o. Le lot de terre numéro officiel deux cent six (206) du dit quartier St Laurent, rue des Conseillers Nos 45 et 47, avec passage commun à l'arriere ;
5o. Le lot de terre numéro officiel deux mille neuf cent quatre-vingt-douze (2992) de la dite municipalite ou paroisse de Montreal, rue Centre Nos 291 à 295.
Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné, à Montreal, rue St Lambert No 10.
Montreal, 20 novembre 1893.
21,22,23,2,6,9 J. M. GARAND, N.P.

PAR WALTER M. KEARNS
Vente Très Importante
Roulant de Ferme, Chevaux, Bêtes à Cornes, Wagons, Buggies, Sleighs, Harnais, Instruments aratoires, etc., etc.
20 vaches toutes très bonne laitières, 5 chevaux de travail et de route, 1 jeune jument baie de valeur et très stylé, buggy couvert, wagon de marche, charrette à ressort, 6 charrettes à foin et charrettes ecossaises, environ 10 harnais simples et doubles, 4 sleighs, moulin à fanner, moissonneuse, rateau à cheval, charrues étroites et doubles, herses à sillons, lattes en bois et en fer. Machines pour détruire les mouches à patates, cribles, sarcleur et beaucoup d'autres instruments aratoires en usage sur la ferme. Aussi 50 barils d'oignons de choix, seront vendus en lots pour convenir aux épiciers et autres marchands.
Vente par ordre de M. H. H. Stuart, sur sa ferme, Côte Visitation,
Mercredi, 22 Novembre Courant
Le tout est en parfait ordre, et la vente sera absolument sans reserve. Les bêtes à cornes seront vendues à une heure. Un lunch sera servi. Vente à DIX HEURES.
15—3 WALTER M. KEARNS, Encanteur.

PAR JAMES STEWART & CIE
VENTE DE CHEVAUX
A COMBINAISON
Les soussignés ont reçu instructions de J. H. KIMBALL, ecr., propriétaire du Kimball's Horse Exchange, de vendre environ
50 chevaux venant d'arriver d'Ontario
comprenant bons chevaux de route, chevaux légers pour voitures couverte, pour le transport des meubles ou autres marchandises, chevaux pour charrettes pesantes, poneis, etc.
La vente aura lieu aux enclos du Pacifique canadien,
MERCREDI, le 22 courant, à 1.30 p. m.
Les chevaux peuvent être vus et essayés en n'importe quel temps à dater d'aujourd'hui jusqu'à l'heure de la vente.
JAMES STEWART & CIE.
16—2 Encanteurs.

AVIS de FAILLITE
Dans l'affaire de H. A. MADLEY, failli. Les soussignés vendront par encan public, en lots pour convenir aux acheteurs, à la Dominion Type Founding Co, 780 rue Craig
Lundi, le 27 novembre courant
l'actif de la succession ci-dessus, comprenant caractere en bois et en metal, bordures, cabinets, rangs, cassés, etc., se montant d'après l'inventaire à $1,305.45. Le tout presque neuf. On pourra voir les marchandises à la fonderie de caractere, vendredi et samedi, les 24 et 25 courant. Conditions argent comptant. Vente à 10.30 heures a.m.
JAMES STEWART & CIE, Encanteurs.
F. W. RADFORD, Curateur.
Bâtisse Imperiale, Montréal. 16,21,25

IMMEUBLES
Nous avons reçu instructions de vendre
PAR ENCAN PUBLIC
UN TERRAIN
Formant le coin de l'avenue de Lorimier et le prolongement projeté de la rue Logan, ayant une façade d'environ 100 pieds sur l'avenue DeLorimier par une profondeur de 200 pieds,
A nos salles, 181 rue St-Jacques,
MERCREDI, le 22 NOVEMBRE
A ONZE HEURES
J. CRADOCK SIMPSON & CIE
Encanteurs d'Immeubles.
13—5

Vente par Autorité de Justice
Les Immeubles ci-après décrits, dependant de la communauté de biens ayant existée entre John Sheehan et feue Mary McCarthy, dont John Sheehan et Catherine Callaghan, sa seconde épouse, et les mineurs du premier mariage sont propriétaires indivis, seront vendus aux encheres publiques, au plus offrant et dernier encherisseur par le ministère de J. A. Odilon Labadie, notaire, en son étude, No 15 rue St Lambert, a Montreal, Mercredi, le vingt-neuf de novembre courant (1893) à onze heures de l'avant-midi, sujets aux conditions de vente qui seront là et alors publiées, savoir :
1o Un emplacement faisant partie d'un lot de terre connu sous le numéro deux cent cinquante-six aux plan et livre de renvoi officiels du quartier ste Marie, à Montreal, le dit emplacement contenant trente-six pieds et six pouces sur la rue Lagauchetiere et cinquante pieds sur la rue Sydenham, ci-devant Maisonneuve, borné d'un côte par le surplus du dit lot officiel, en arrière par le lot officiel No 255, en front par la rue Lagauchetiere, de l'autre côté par la rue Maisonneuve, avec bâtisses dessus erigées.
2o Un autre emplacement faisant partie d'un lot de terre connu sous le numéro deux cent cinquante-cinq aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier ste Marie ; le dit emplacement contenant cinquante pieds en front, mesure anglaise par la profondeur environ quatre-vingt-dix huit pieds plus ou moins, borne en avant par la rue Maisonneuve, en arriere par le lot officiel No 237, d'un côte par le lot officiel No 256, de l'autre côte par le surplus du dit lot officiel No 255 avec bâtisses dessus erigées.
Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné.
J. A. ODILON LABADIE, N.P.,
No 15 rue St Lambert,
7,11,14,18,21,25 Montreal, P.Q.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Jacques Grenier, Arthur Gagnon, Joseph Normandin, Joseph Fortier, Charles Pierre Chagnon, Raphael Aumond, Alexandre Ovide Morin, Conrad Vallee, marchands de la cité de Montreal, et autres, s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte les constituant en corporation sous le nom de "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le Feu," et les autorisant à effectuer des assurances contre l'incendie sur des biens meubles et immeubles situés dans la province.
Montréal, 24 octobre 1893.
ROMUALD DELFAUSSE,
303— Procureur des requérants.

AVIS
La Compagnie des Chars Urbains de Montréal s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant sa charte et les différents actes amendant cette dernière, pour, entr'autres fins, les suivantes :
(1) Augmenter son capital-action.
(2) Acquerir les droits et pouvoirs de n'importe quelle corporation ou compagnie sur l'île de Montreal, et s'amalgamer avec toute telle corporation ou compagnie, et pour louer les lignes d'autres compagnies et faire des arrangements pour la circulation et le trafic avec d'autres compagnies de chemin de fer.
(3) Exproprier la propriété pour les fins de son chemin de fer.
(4) Confirmer et ratifier les conventions faites dernièrement entre elle et la cité de Montréal, la ville de Maisonneuve et la ville de la Côte Saint Antoine.
ABBOTTS, CAMPBELL et MEREDITH,
296-30 Procureurs pour les Requérants.

AVIS est par le présent donné que la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendant sa Charte, "41 Vict., Chap. 62," pour augmenter ses pouvoirs et agrandir le champ de ses operations.
J. B. LAFLEUR,
Secrétaire de la Requerante.
Montréal, 26 octobre 1893. 303—jno

BULLETIN POLITIQUE

L'ELECTION DE WINNIPEG

Demain a lieu l'élection de Winnipeg, pour donner un successeur à M. H. J. N. Macdonald. M. Martin, le candidat libéral, cherche à accaparer les votes conservateurs en disant que son élection ne signifierait pas une défaite pour le gouvernement.

LE BANQUET LAURIER

Ce sera probablement le 12 décembre prochain que les libéraux de la province donneront leur banquet à Châtel Frontenac, à leur chef l'honorable M. Laurier.

LE BETAIL CANADIEN

Une dépêche de Londres annonce que M. Farquarson, M.P., vient de dire qu'il ne voit pas de possibilité d'admettre le bétail canadien en Angleterre, cet hiver, aux anciennes conditions.

LA LOI DE FAILLITE

L'honorable M. Foster recevra, vendredi, à Ottawa, des délégations des Bureaux de commerce de Montréal et de Toronto pour discuter la question d'une loi de faillite pour le Dominion.

LE BANQUET THOMPSON

L'hon. M. Angers, sir Chas H. Tupper, sir A. Caron et l'hon. M. Ouimet assisteront au banquet Thompson, ce soir, au St-James Club.

L'ELECTION D'OTTAWA

Ce soir, doit avoir lieu le choix d'un candidat conservateur pour succéder à M. MacKintosh. La rumeur veut que sir James Grant soit choisi.

L'HONORABLE M. BOWELL EN AUSTRALIE

SYDNEY, 21 — L'honorable M. Mackenzie-Bowell s'est embarqué hier à Sydney, à bord de l'"Arawa," de la ligne entre le Canada et l'Australie, en route pour le Canada. M. Bowell a visité Queensland et Victoria ainsi que les Nouvelles-Galles du Sud ; il a reçu partout la réception la plus cordiale. Le manque de temps l'a empêché de visiter la Nouvelle-Zélande ; mais une correspondance sympathique et de la nature la plus amicale a eu lieu entre ministre canadien et le premier ministre de cette colonie. On croit qu'il y aura une conférence interprovinciale à Ottawa entre toutes les colonies australiennes et le gouvernement du Dominion.

CORRESPONDANCE

Les salons du maire à l'hôtel de ville

M. LE RÉDACTEUR,

Le public a attendu avec impatience et en vain la publication du rapport du comité de l'hôtel de ville, au sujet de l'accusation portée par un journal, "que les salons du maire avaient été le théâtre de rendez-vous mystérieux entre un certain échevin et une "belle," il se demande pourquoi cette publication a été étouffée ? Est-ce parce qu'on a pensé que l'opinion du public ne serait pas celle du comité sur les témoignages donnés par le concierge de l'hôtel de ville et par l'échevin visé lui-même ? Peut-être en effet n'aurait-il pas gardé son sérieux aussi bien que le comité lorsqu'il aurait entendu l'échevin déclarer qu'il voulait seulement montrer aux dames qui l'accompagnaient comment se servir du télégraphe d'alarme !

J'ignorais, pour ma part, que les échevins eussent pour mission d'enseigner au beau sexe le maniement de cet instrument de protection, entendez-vous les belles visiteuses dire : Eteignez vos feux, échevins, et nous n'aurons plus besoin de sonner l'alarme.

C'est avec beaucoup de raison que l'échevin Beausoleil a fait remarquer qu'il était bien irrégulier de prendre en considération un rapport auquel la preuve n'était pas annexée, il aurait pu ajouter que cela constituait un manque d'égard pour l'échevin Renault, à qui on refusait, malgré son insistance, le moyen de se dégager de tout soupçon et de faire briller son innocence. Certes il faut féliciter les échevins Rainville et Farrell de n'avoir pas attendu cette publication pour déclarer qu'ils étaient restés étrangers aux visites nocturnes des dames à l'hôtel de ville, mais que peut bien attendre leur collègue du centre pour suivre leur exemple ?

Il me répugnerait de penser pour ma part que je ne suis pas représenté par un homme d'affaires mais par un simple *masher* et c'est pourquoi j'insiste pour que lumière soit faite.

La vertu ne doit pas rester dans l'ombre lorsque tout brille autour d'elle.

La discrétion de ces dames visitant l'hôtel de ville au milieu même des ombres de la nuit de peur d'y apprendre des secrets pleins d'horreurs, comme dit le poëte, ne saurait convenir à un échevin soucieux de sa dignité et chargé des plus grands intérêts.

Les portes des chambres du maire sont fermées à 7 heures maintenant, mais lorsqu'elles étaient ouvertes jusqu'à minuit quel échevin y pénétrait à l'abri du télégraphe d'alarme ?

Voilà ce que l'échevin Renault demande et ce que les électeurs du Centre alarmés par le contraste entre l'attitude si franche des uns et la réserve trop discrète des autres voudraient savoir au juste.

Réclamons donc, échevins, conseillers, électeurs, bons citoyens de toute classe intéressés à la réputation municipale, la publication du mystérieux rapport et une déclaration semblable à celle faite par ces deux dignes échevins.

LOUIS PERRAULT.

Agréable surprise

Dimanche soir, le 19 courant, les amis de M. Pierre Lemieux se sont rendus à sa résidence et lui ont présenté une magnifique montre en or. Bien surpris et en même temps très flatté, M. Pierre Lemieux invita ses amis à passer la veillée avec lui et sa famille. Mais la veillée s'écoula trop rapidement, il a fallu y passer la nuit. Tous s'en retournèrent enchantés du bon accueil et de la gaieté avec laquelle ils ont été reçus.

Le monument Nelson

Si la cartouche de dynamite eût été placée dans la fissure du monument, la colonne aurait été réduite en atome, et un des plus anciens monuments que Montréal possède serait disparu, comme la dyspepsie lorsque vous prenez du vin Saint-Michel.

Les personnes qui souffrent de l'asthme

qui ont en vain cherché tous les autres moyens de soulagement, devraient essayer le remède de Schiffman, pour guérir l'asthme. Les résultats ne se font pas attendre. Son action est immédiate, directe et certaine, comme le prouve un seul essai. Ecrivez au Dr R. Schimann, Saint-Paul, Minn., pour en avoir un paquet d'essai gratis, mais demandez-le d'abord à votre pharmacien. a (1) q m j s

LES CATHOLIQUES DU NORD-OUEST

Leurs écoles "pratiquement" abolies

Protestation de Mgr Grandin

PROBABLEMENT ENVOYEE A OTTAWA

Répétition de l'affaire du Manitoba

LES LOIS SCOLAIRES DES TERRITOIRES

Une dépêche spéciale de Winnipeg adressée au *Globe* et datée du 14 courant annonce qu'une protestation de Mgr Grandin, parlant au nom des catholiques du Nord-Ouest, contre une ordonnance de l'Assemblée Législative des Territoires qu'on prétend avoir détruit en pratique le système des écoles séparées dans les Territoires, vient d'être envoyée au gouvernement fédéral.

Depuis 1888, les écoles du Nord-Ouest était régies par un acte autorisant le lieutenant-gouverneur de "nommer et former un Bureau d'Education composée de huit membres, dont cinq protestants et trois catholiques romains."

Ce bureau était divisé en deux sections, protestante et catholique. La section catholique avait le pouvoir de régir ses propres écoles, séparées et publiques ; faire des règlements, choisir les livres, nommés les inspecteurs et contrôler les instituteurs. Cette clause donnait à l'Eglise le contrôle absolu des écoles catholiques. Les églises étaient exemptes des taxes scolaires.

En décembre 1892, une ordonnance entrant en force le 1er janvier 1893, fut passée détruisant cet état de choses. La nouvelle loi est un amendement et une refonte de toutes les ordonnances scolaires précédentes et rappelle toutes les lois antérieures. Elle stipule qu'il "pourra être établi, sujettes aux dispositions de la présente ordonnance et aux règlements passés par le conseil de l'Instruction Publique, des écoles divisées en catégories comme suit :

Ecoles publiques pour les élèves entre cinq et vingt ans, dans lesquelles l'instruction sera donnée des éléments de l'éducation anglaise et commerciale ;

Ecoles séparées, pour les élèves entre cinq et vingt ans, dans lesquelles l'instruction sera donnée des éléments de l'éducation anglaise et commerciale."

Elle établit aussi des Kindergarten, des écoles du soir, des écoles unies, de hautes écoles et des écoles normales "pour la préparation des candidats voulant obtenir des certificats d'instituteurs de première, deuxième et troisième classe." On y pourvoit aussi à la formation d'instituts de professeurs.

L'ancienne loi ne contenait aucune disposition rendant l'éducation anglaise compulsoire.

La nouvelle loi nomme un "Conseil de l'Instruction publique" composé de membres du comité Exécutif (savoir, les quatre aviseurs du lieutenant-gouverneur) et quatre personnes, dont deux protestantes et deux catholiques, nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, les membres nommés ne devant pas avoir de vote dans le conseil. Le comité Exécutif, ou tout sous-comité, forme un quorum du conseil. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à nommer un surintendant d'éducation, qui sera aussi secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique. Les pouvoirs de ce conseil sont étendus et le mettent en état de contrôler les écoles séparées, ainsi que les écoles publiques.

Il a entr'autres le pouvoir de nommer un bureau d'examinateurs pour accorder les certificats des instituteurs, faire des règlements pour la régie des écoles et définir les devoirs des instituteurs, ainsi que la classification d'icelles, choisir les livres destinés aux écoles publiques ou séparées, prendre les arrangements pour la préparation, et la licence des instituteurs, régler tous les différends et les appels des syndics ou des inspecteurs. Sous l'autorité du Conseil de l'Instruction Publique, il sera du devoir du surintendant de voir à ce que les livres adoptés par le conseil soient employés dans toutes les écoles des territoires, sans excepter les écoles séparées, et que toutes les écoles soient "régies selon la loi." Le surintendant a aussi le pouvoir de suspendre les instituteurs et de convoquer les assemblées scolaires, lorsque les personnes autorisées négligent ou refusent de le faire. Toutes les affaires relatives à la formation d'un arrondissement scolaire sont de la juridiction du conseil de l'Instruction Publique.

On voit que cette nouvelle loi enlève aux catholiques tout contrôle sur leurs écoles.

Sous l'ancienne loi ils avaient le droit de choisir les livres, de nommer les instituteurs et les inspecteurs, et indiquer les heures consacrées à l'étude ou à la prière. Maintenant ils ne peuvent employer que des instituteurs approuvés par le conseil de l'Instruction Publique.

Cette disposition exclut naturellement les sœurs et les religieuses qui enseignent aujourd'hui, car il est impossible d'enseigner dans une école normale et de donner des certificats de qualification. L'inspection doit être faite dorénavant par des officiers de l'Etat. Les livres d'écoles approuvés par l'évêque ou le prêtre, s'ils sont désapprouvés par le conseil de l'Instruction Publique, doivent être remplacés par d'autres livres autorisés.

Sous l'ancienne loi, la question de l'instruction religieuse dans les écoles séparées était laissée entièrement entre les mains des catholiques eux-mêmes. Aujourd'hui la prohibition de l'instruction religieuse, sauf ce qui est stipulé et l'usage d'un cathéchisme, a été étendue à toutes les écoles, publiques ou séparées, comme suit :

"Aucune instruction religieuse, telle que lecture ou récitation de la bible (sauf ce que prescrit) ou question ou réponse de cathéchisme ne sera permis dans les écoles des Territoires de 9 hrs à une demi-heure avant la fermeture des écoles dans l'après-midi, après quoi l'instruction permise ou désirée par ces syndics pourra être donnée." Tout enfant est libre de partir quand commence cette instruction religieuse si les parents ou les gardiens le désirent. Dans l'ancienne loi, le mot "Publique" était écrit avant "Ecole des Territoires," et une heure était consacrée aux exercices religieux. On a aussi aboli la prière de l'ouverture de la classe.

L'ancienne loi pourvoyant à l'établissement des écoles séparées est retenue dans le nouvel acte, sauf une disposition, dont l'omission avait provoqué la seule division de l'assemblée lors de l'adoption de la loi.

Cette section (32) se lit comme suit : "La minorité des contribuables dans tout district organisé d'écoles publiques, protestantes ou catholiques, peut y établir une école séparée, et tels contribuables ne seront responsables que des taxes qu'ils se sont ainsi imposées."

L'acte de 1888 contenait de plus, dans une autre disposition : "Toute propriété, dans tel district d'école séparée, appartenant à des contribuables de la dénomination religieuse indiquée dans le nom de tel district ne sera sujette qu'aux taxes qu'ils se sont ainsi imposées eux-mêmes."

Sur motion du premier-ministre Haultain, cette dernière disposition a été retranchée de la nouvelle loi, par un vote de 12 à 5.

Une motion en comité pour remettre les biens de l'église sur la liste des propriétés exemptes de taxes scolaires, a été perdue.

Il est évident que l'instruction des Territoires est entièrement entre les mains des protestants.

Il y avait, l'année dernière, 213 écoles publiques protestantes, 34 écoles catholiques contrôlées par la section catholique du Bureau d'éducation, et 11 écoles catholiques séparées. Il n'y avait aucune école protestante séparée.

On dit que Mgr Grandin considère cette loi comme aussi dangereuse que celle du Manitoba.

LES THEATRES

Académie de Musique

"The Honeymooners" est un opéra-comique très gai, très mouvementé qui, à sa première représentation de la semaine, hier, à l'Académie, a été chaleureusement applaudi. La musique de William Furst a au moins le mérite de l'originalité et quelques airs sont vraiment remarquables.

Mlles Hall et Hamilton ont une voix remarquablement belle et s'en servent avec talent.

M. Richard Olden, un comédien dans toute la force du terme, a été rappelé une dizaine de fois.

Les costumes sont riches et, en général, les artistes et les figurantes qui les portent, ont de fort agréables figures.

M. Duke Jarson et M. John Ransonne ont joué de façon à obtenir une large part des applaudissements.

Queen's Theatre

La représentation au Queen's Theatre, a commencé, hier soir, par une comédie intitulée "My Lady Help", dans laquelle ont figuré M. Frederick Perry, Mlle Olive May et M. Walter B. Woodall. C'était un bon lever de rideau qui a mis la salle en bonne humeur. A succédé la version anglaise du "Député de Bombignac", de MM. Richardson et Wm Yardley. La scène transplantée à New-York conserve un cachet de bonne et de piquante comédie. Les mésaventures du candidat qui se présente aux électeurs avec un programme et est élu par ses adversaires politiques fournissent un thème fécond et les auteurs l'ont mis à profit. La distribution des rôles ne laissait rien à désirer. MM. Robert Hilliard "Jack Melford," et Paul Arthur, "Leopold Bunyon," son secrétaire, ont reçu le meilleur accueil. L'interprétation de ces deux acteurs de réputation est sobre, très intelligente et soutenue. Le rôle de l'inévitable belle-mère a été fort bien tenu par Mlle Estelle Mortimer, ainsi que celui de "Mable Medford," la chère moitié de Jack Medford, par Mlle Olive May.

Théâtre Royal

La troupe de Sam et Jack attire une grande foule au Royal. Dans son genre, elle est une des plus fortes qui soient venues ici depuis assez longtemps. Certaines parties du programme sont fort bien réussies, et plusieurs des acteurs méritent des éloges.

Toute la représentation est entremêlée de tableaux vivants : danses, chants, marches militaires habilement exécutées. De fort jolies femmes, dans la troupe. De très beaux costumes aussi, mais par trop sommaires.

Théâtre d'Opéra Français

Une nouvelle représentation de "La Petite Mariée" a été donnée, hier soir, au Théâtre Français. La salle était assez bien garnie.

COUR D'ASSISES

Les nouveaux accusés qui doivent subir leur procès en cour d'assises et dont nous publions les noms dans une autre colonne devaient comparaître ce matin à la barre ; mais, vu l'absence de M. Quinn, souffrant d'une indisposition, cette formalité a été remise à la séance de l'après-midi.

Le procès de Mme Meunier dit Lagassé s'est continué par l'audition de plusieurs témoins de la défense, tels que M. J. B. Marcotte et les filles de l'accusée.

Ces derniers prétendent que les objets qui ont été enlevés appartenaient à leur mère et à ses filles et n'étaient pas compris dans l'acte de vente.

Après de courtes plaidoiries, Mme Meunier et les autres accusés ont été acquittés.

On a ensuite commencé le procès de F. Marcil, accusé de vol.

LE BARREAU ET M. COOKE

Une assemblée du barreau de Montréal a eu lieu hier après-midi, composée en grande partie des jeunes membres de la profession. Ils ont désapprouvé le bill de M. Cooke pour supprimer les frais dans les causes de moins de $25. M. Augé a été chargé de défendre les intérêts des jeunes avocats.

DINER ANNUEL AU PROFIT DES AVEUGLES DE NAZARETH

Le diner annuel au profit des aveugles de Nazareth, doit avoir lieu demain mercredi 22 novembre, à l'institut de Nazareth, à 7 heures du soir. Le diner sera présidé par M. le maire de Montréal.

Conseil aux maris

Ne blâmez pas votre femme si elle vous demande continuellement d'acheter un piano droit de Heintzman, Decker, Fischer ou de Morris. Vous devriez être fier de son bon sens. Elle a sans doute réfléchi plus que vous sur le sujet et elle est convaincue que les enfants feront des progrès plus rapides et deviendront de meilleurs musiciens en pratiquant sur un de ces pianos que sur le vieux, et elle sait que ce dernier sera accepté en déduction de paiement par M. C. W. Lindsay, 2270 rue Sainte-Catherine, qui allouera pour lui tout ce qu'il vaut.

QUESTIONS IMPORTANTES

Discutées en conférence privée

Dans les salons de la mairie

M. le maire Desjardins et les échevins Hurteau, Préfontaine, Clendinneng et Rainville ont eu une longue conférence, hier après-midi, dans les salons de la mairie. On y a, paraît-il, étudié et discuté plusieurs questions importantes.

L'achat de la propriété du Château Ramesay est venu sur le tapis et l'on a informé M. Parent, agent du gouvernement local, que la ville se proposait d'acquérir toute la propriété et qu'elle voulait pour cette fin avoir tous les titres que le gouvernement possède. On lui déclara que la cité voulait traiter avec le gouvernement et non avec les particuliers qui ont acheté les autres parties du terrain.

L'échevin Hurteau se serait prononcé énergiquement contre le projet d'une résidence pour le gouverneur-général à Montréal.

Le projet de loi de l'association immobilière, amendant la charte de la cité, a été discuté longuement, puis l'on décida de convoquer le comité des présidents, demain matin.

Le conseil siégera vendredi et le projet de loi de l'Association Immobilière fera sans doute le sujet d'un débat intéressant.

L'échevin CLENDINNENG ne désapprouve pas la clause du projet de loi accordant au maire le droit de veto, parce que trop de matières importantes passent devant le conseil sans que les échevins aient le temps de se renseigner parfaitement. Il est prêt à admettre que l'on ne mûrit pas suffisamment les questions qui viennent devant le conseil.

COMMERCE

Marché de Liverpool

1893.	21 Nov. s. d.	s. d.	20 Nov. s. d.	s. d.
Fromage	54.00	0.00	54.00	0.00
Blé du printemps	5.06	5.07	5.06	5.07
Blé roux d'hiver	5.03½	5.03¼	5.03½	5.03¼
Blé de Calif. No 1	5.07	5.08	5.07	5.08
Maïs	4.01¼	0.00	4.01¼	0.00
Pois	5.03	0.00	5.03½	0.00
Porc	87.06	0.00	87.06	0.00
Saindoux	50.00	0.00	50.00	0.00
Bacon	47.06	48.62	48.00	0.00
Suif	28.09	0.00	28.00	0.00

Rapport de Beerbohm

Chargement sur mer : blé et maïs, nul. De passage et pour l'expédition : blé, tranquille ; maïs, plus aisé. Le marché français offre une tournure plus facile. La température est plus froide en Angleterre.

Liverpool : blé local, tranquille mais soutenu ; mais local, bonne demande et prix un peu plus élevé.

Mouvements des grains et farine de blé

CHICAGO — Arrivages : 113,000 minots de blé, 239,000 minots de maïs, 229,000 minots d'avoine et 22,513 barils de farine de blé. Envois : 14,000 minots de blé, 35,000 min. de maïs, 133,000 min. d'avoine et 35,585 barils de farine de blé.

NEW-YORK — Arrivages : 387,325 minots de blé, 121,200 minots de maïs, 150,500 min. d'avoine et 25,125 barils de farine de blé. Envois : 39,610 minots de blé, 70,616 min. de maïs, 244 min. d'avoine et 19,365 barils de farine de blé.

Arrivages à Montréal

MARCHANDISES	G.T.R.	C.P.R.	CAN.
Pois, minots	500	....	100
Farine de blé, brls.	1100	312	....
Potasse, barils	13	1	....
Beurre, paquets	126	142	18
Œufs, caisses	1288	32	....
Fromage, meules	506	1000	521
Jambon et bacon, pqts	84	....	....
Cuir, rouleaux	287	56	....
Whiskey, barils	183	60	....
Tabac, paquets	131	....	....
Porcs abattus	8	354	....
Suif, bris	3	....	....
Peaux vertes	3	....	....
Avoine, "	4200	1177	18
Orge "	900	....	....
Blé, minots	....	5120	....
Maïs, min	....	....	55512

Marché Saint-Gabriel

Il y avait six vaches à lait, ce matin, sur ce marché. Elles ont toutes été vendus à de bons prix : une, $40 ; une, $38 ; deux, $84 ; une, $37, et une, $45.

Notes d'affaires

B. D. Johnson, marchand de chaussures, a fait cession de biens à la demande de R. Warminton. Passif, environ $3,000. Principaux créanciers : J. et T. Stephens, $1,085 ; Jas Linton & Co., $700 ; Ames, Holden & Co., $683 ; privilégiés, $780.

Les sociétés suivantes ont été enregistrées : N. O. Rochon et J. Steinberg (Cie de l'Union d'Artistes) ; J. Lebrun et G. Bourgouin, entrepreneurs (Lebrun et Bourgouin) ; Mme S. Girard, seul, ferblantier (Girard et Cie) ; C. Anderson, seul (The Globe Portrait Co).

N. O. Rochon et J. R. E. Auclair, ont enregistré leur dissolution.

HOOD'S GUERIT

Après la grippe elle rend la santé et la vigueur

L'hon. DEXTER CURTIS

A été membre de la législature du Wisconsin et est bien connu comme manufacturier de colliers et bottes pour chevaux. Il dit :

"Je ne saurais parler en termes trop favorables des bonnes qualités de Hood's Sarsaparilla. J'ai eu une mauvaise toux pendant près de deux ans, un reliquat de la grippe. J'ai essayé les médecins, suis allé deux fois aux Hot Springs d'Arkansas, mais rien n'y faisait. J'ai eu une bouteille de Hood's Sarsaparilla et je fus aussitôt soulagé. La seconde dose sembla toucher le bon endroit. J'ai eu ensuite six bouteilles et les ai presque toutes bues, et je sais que je suis bien mieux sous tous rapports.

"Il y a tant de médecines annoncées qui ne font aucun bien que je ne parlerais pas en faveur si

HOOD'S SARSAPARILLA GUERIT

je n'étais pleinement satisfait qu'elle est bonne et vaut la peine d'être essayée. Je crois Hood's Sarsaparilla bonne."

DEXTER CURTIS.

Hood's Pills guérissent le mal de tête

(4)—m j

PAR MARCOTTE & FRERES

AVIS de FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

FHILIAS HETU

Ferblantier-plombier de Montréal, failli.

Les soussignés vendront par encan public en bloc ou en détail,

Jeudi, le 30 Novembre 1893

à 10 hrs a.m., sur les lieux, No 1273 rue Ontario, tout l'actif mobilier du dit failli, savoir :

Stock de ferblanterie, ferronneries, outillages, machines, chevaux, voitures, garnitures de magasin, se montant à ... $682.50

Dettes de livres d'après liste, seront vendues séparément ... $301.92

$2741.52 [illegible]

Le magasin sera ouvert, mercredi, le 29 courant, pour l'inspection du stock. Pour autres informations s'adresser à

CHAS. DESMARTEAU, Curateur, No 1598 rue Notre-Dame.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 21,25,29

PAR BENNING & BARSALOU

40 CAISSES DE Soude Caustique Endommagée A L'ENCAN

Les soussignés ont reçu instructions de vendre sur le quai, aux hangars Donaldson,

Vendredi, le 24 Novembre

(Pour le compte de ceux y concernés) 40 caisses de soude caustique, écrasée et endommagée par le déplacement de la cargaison, durant la traversée du SS. Amaryllis.

Vente à 12 heures (midi)

BENNING & BARSALOU, Encanteurs. 17—3

PIANOS DROIT GABLER, MAGNIFIQUES CANDELABRES EN CRISTAL, LES MEILLEURS TAPIS BRUXELLES, POELES DE PASSAGE ET DE CUISINE, SPLENDIDE MACHINE A COUDRE domestique presque neuves, MEUBLES DE MENAGES EN GENERAL, etc.

Couchettes, tables, manteaux de cheminée, bureaux en fer, 10 paires de portières en Chenille, nouveaux tasseaux, patères et chaises, 2 cabinets de salon de valeur, services à diner et à thé, ornements etc.

Nous attirons spécialement votre attention sur le piano Gabler, qui doit être vendu absolument sans réserve. Les instruments sont de première classe sous tous rapports et n'ont été que quelque temps en usage.

La vente aura lieu aux salles du soussigné, Vendredi après-midi, le 24 novembre

VENTE A 2 HEURES

WALTER M. KEARNS, Encanteurs. 17—3

CHAMBRES FROIDES. Facilement chauffées avec le nouveau poêle de Cole, en plusieurs grandeurs.

MAGASIN DE LAMPES DE COLE, 1792 rue Notre-Dame. 17—1

LES PROPRIETES NUTRITIVES DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE

le pouvoir digestif de la Pancréatine, la force tonique des Hypophosphites et les propriétés antiseptiques de l'Extrait Créosote de Hetre dans

L'EMULSION DAWSON

rendent cette préparation exceptionnellement précieuse. Elle est hautement recommandée par les Facultés Médicales pour Consomption, Bronchite, Asthme, Toux, Rhume, les Affections des Poumons et Poitrine, et les Maladies de Langueur.

En vente dans toutes les pharmacies.

50 cents et $1.00 LA BOUTEILLE

303—mjs—jno

C. R. PHILLIPS & CIE

FABRICANTS DE

Miroirs, Moulures, Cadres, etc., etc

148 RUE McGILL

MONTREAL

124—m—jno

CURE MORRELL

Guérit contre l'usage des liqueurs, de la morphine, etc.

Sans infliger aucun mal au bras ou que l'on soit retenu à la maison ; REMEDE CERTAIN.

181 rue Bleury, Montréal.

Correspondances confidentielles

302—mjs—jno

Plafond en métal à bosse supérieur à tout autre pour les résidences privées, pour les bureaux, pour les magasins, pour les manufactures, pour les hopitaux, etc., fait par la MONTREAL ROOFING CO., coin de la rue Latour et ruelle Busby. Téléphone 130.

2—jno

SOUS A VENDRE

AU BUREAU DE

"LA PRESSE"

24—jno

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE — HENRY THOMAS, Locataire et gérant. Une semaine, commençant lundi, le 20 Nov. et matinée samedi : Compagnie d'Opéra Pauline Hall, accompagnée de Richard Golden, dans le nouvel opéra excentrique, The Honey Mooners. Sièges maintenant en vente chez Nordheimer et chez Allan, bijoutier, rue Ste Catherine. 16—6

THE QUEEN'S — Cette semaine avec matinée spéciale jeudi et matinée régulière samedi. THE NOMINEE, présentée par les comédiens de renom Robert Hilliard et Paul Arthur. Prix 25c, 50c, 75c, $1.00. Sièges maintenant en vente au théâtre, à la N.Y. Piano Co, chez Sheppard et aux hôtels. Semaine prochaine, PAUL KAUVAR, pièce romantique de la révolution française. 16—6

OPERA FRANCAIS

M. H. SAVARD, gérant.

Lundi 20, Mardi 21, Mercredi 22 — Sur demande spéciale LA PETITE MARIEE

Jeudi 23, Vendredi 24, Samedi 25 — 3e soirée de gala—1ère apparition de Mlle Soria — BOCCACE

Musique par F. de Suppé.

Mlle de Geyon jouera le rôle de "Boccace." Mlle Sylva jouera le rôle de "Béatrice."

Samedi matinée—Ménages Parisiens

Billets en vente au théâtre, aussi chez Hardy, 1632 rue Notre-Dame. 16—6

THEATRE ROYAL — Semaine commençant lundi, le 20 Novembre, après-midi et soir, 2 Grandes Troupes Combinées, SAM T. JACK, Lilly Clay Company et Old Age and Youth Co. (Consolidées).

Une nuit au milieu des grandeurs de l'Orient, aussi enchanteur qu'un songe produit par l'opium. Harem de l'Effendi. Vue dans le Midway Plaisance. Venant directement de l'Opéra de Sam T. Jack, Chicago.

Prix d'entrée, 10, 20 et 30c ; sièges réservés 10c extra. La semaine prochaine : OPERATOR. 15—6

DANSE ET BONNE TENUE. — Queen's Hall, 2221 rue Ste Catherine.—Le second terme commencera dans la première semaine de novembre pour les adultes. Chambres de classes séparées ; venez voir 125 élèves et jugez du progrès d'un mois de temps. Les jeunes—Les parents qui s'intéressent à cette œuvre peuvent obtenir un billet d'entrée à la classe de lundi et de jeudi après-midi : 140 élèves maintenant ; ne pouvons en accepter que 150. Nouvelle classe les mercredis et samedis pour les commençants, à partir de la première semaine de novembre. Autres classes de 30 et 40 élèves pour ceux qui n'aiment pas les classes considérables, le mardis et vendredis à 3 hs et à 4½ hrs. Assemblée les lundis et samedis. Musique d'orchestre. Cours privés ou on peut assister aux classes. A. Roy Macdonald, jr. 304 jno

DANSE ET BONNE TENUE — A. ROY MACDONALD, JR., QUEEN'S HALL — Classe des commençants pour les jeunes et les adultes, 4 et 8 hrs p.m. Classes et leçons privées. Réunions le lundi et le samedi.

Envoyez chercher des circulaires. Le progrès rapide est ma devise ; venez voir.

Tel. 4177. 286—jno

ACADEMIE DU PROF. DURKEE, 2269 rue Ste Catherine.—Classe des élèves avancés, mercredi et samedi soirs, (admission simple). Classe moyenne, mardi et vendredi soirs. Classe des commençants, lundi et jeudi soirs. Classe de l'après-midi pour les commençants, les mardis et vendredis à 4 hrs p.m. Leçons privées pour convenir aux élèves. 259—jno

ŒUVRE PATRIOTIQUE — Fin de la saison du sport — Grandes Courses au Parc Lépine Jeudi, 23 Novembre 1893, au bénéfice du monument Chénier. Programme, Course au clocher, les meilleurs chevaux sont inscrits. Discours—L'hon. H. Mercier, M.P.P., Dr Marcil, conseiller législatif ; A. T. Lépine, M.P. ; O. Thérien, ex-M.P. ; O. Desmarais, ex-M.P.P. ; R. Lemieux, P. A. J. Voyer et autres. Course ouverte aux chevaux de bourgeois. 17—2

Vente autorisée en Justice

Mercredi, le treize de Décembre prochain (1893), à dix heures du matin, en l'étude et en présence de L. Belanger, le Notaire soussigné, au No 53 de la rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par encan, les immeubles et actions de Banque ci-après décrits et mentionnés, dépendant de la communauté qui a existé entre les défunts M. Jean-Baptiste Lescarbeau et Dame Marie Rose Jamme dit Carrières, savoir :

1o Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Paul, de figure irrégulière, contenant trente-neuf pieds et demi de largeur, sur la rue St-Paul et cent-dix pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, et une superficie de 1,461 pieds, mesure anglaise, d'après le cadastre, connu et désigné sous le numéro quarante-huit (48) sur le plan et au livre de Renvoi officiel les du quartier Est, de la cité de Montréal, avec une maison en pierre portant les Nos 63, 65 et 67 de la dite rue Saint-Paul et autres dépendances construites.

2o Un emplacement faisant le coin des rues Lagauchetière et Wolfe, contenant vingt-sept pieds et six pouces de largeur, sur la rue Lagauchetière, et soixante et dix-huit pieds de profondeur sur la rue Wolfe, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, avec une maison en pierre, No 227, de la dite rue Lagauchetière, et autres dépendances dessus construites, le dit emplacement faisant partie du lot de terre numéro trois cent soixante et dix-huit (378) sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier St Jacques, de la cité de Montréal, et étant borné : en front, par la dite rue Lagauchetière, en arrière, par le lot No 377 sur le dit plan, d'un côté, par la dite rue Wolfe, et d'autre côté, partie résidu du dit lot No 378.

3o Un emplacement ayant front sur la rue Lagauchetière, contenant six pieds et un pouce de largeur sur soixante et dix-huit pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, avec une maison en briques et 3 autres dépendances dessus construites, Nos 219, 221, 223 et 225 de la dite rue Lagauchetière, le dit emplacement faisant partie du lot de terre numéro trois cent soixante et dix-huit (378) sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et étant borné en front par la dite rue Lagauchetière, en arrière par le lot No 377 sur le dit plan, d'un côté, par le résidu du dit lot No 378, et d'autre côté, par le lot No 367, sur le dit plan.

4o Un emplacement ayant front sur la rue Beaudry, contenant trente pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, avec la maison No 263, de la dite rue Beaudry, et autres dépendances dessus construites, connu et désigné sous le numéro mille quatre vingt-onze (1091) sur le plan au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal.

5o Deux actions de cent piastres chacune dans le Fonds Capital de la Banque Ville-Marie, faisant affaires à Montréal.

6o Seize actions de vingt-cinq piastres chacune dans le Fonds Capital de la Banque Jacques-Cartier, faisant affaires à Montréal.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.

L. BELANGER, Notaire.

Montréal, 20 novembre 1893.

Aussi à vendre : Un emplacement ayant front sur la rue Poupart, sur lequel est érigée une maison à 2 étages, solage en pierre, portant les Nos 231 et 233 de la dite rue Poupart. —$1,000 portant intérêt à 6 p. c., resteront entre les mains de l'acquéreur, il n'y aura que le surplus qui sera payable comptant.

21, 24, 28, 1, 5, 7

Seulement que 25 cts la Bouteille

Le QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitive, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties chauves de la chevelure deviennent recouvertes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens. 61 jno-mjs

ENCORE DEUX JOURS

NOTRE VENTE SPECIALE DE SERVICES A DINER

Sera terminée dans deux jours. Les escomptes varient de 10 à 25 p.c.

A. T. WILEY & CIE

1803 RUE NOTRE-DAME

B—1

LE SIROP Feuille d'Erable DU Dr J. F. T. Dubois

PRIX : 25 cts LA BOUTEILLE

Quoique ce remède ne soit connu que depuis peu, un grand nombre de personnes ont obtenu leurs guérisons, même après avoir essayé plusieurs autres remèdes sans obtenir aucun soulagement.

Voyez les certificats :

CERTIFICATS

Chambre du juge des Sessions, Palais de Justice, Montréal, 30 janvier 1893.

Au commencement du présent mois, j'étais pris du rhume d'estomac, je toussais presque constamment et d'une toux tenace.

J'ai fait usage du Sirop "Feuille d'Erable" du docteur Dubois et au bout de trois jours, ma toux et mon rhume étaient disparus.

M. C. DESNOYERS, juge S.P.

TOUX OPINIATRE

Ayant une toux opiniâtre, je me servis de plusieurs sirops sans obtenir aucun soulagement. J'ai dernièrement fait usage du Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, et ma toux a complètement disparu.

PH. McGINNIS, Ptre.

Ste Anne de Bellevue, 3 janvier 1893.

COQUELUCHE

Je suis heureux de certifier que le Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, qu'on a eu l'obligeance de me procurer, a soulagé de suite mon enfant âgé de vingt mois, qui avait une coqueluche très forte.

Cette enfant est maintenant complètement guérie après en avoir pris deux petites bouteilles.

J. LS. MICHAUD, Maire.

Ste Anne de Bellevue, 2 février 1893.

COQUELUCHE

Je soussigné, certifie avoir fait usage du Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, pour mon enfant âgé de quatre ans et demi, qui souffrait alors de la coqueluche depuis trois semaines et l'affirme que, huit ou dix jours après, elle était complètement rétablie.

Je conseille donc à toutes personnes qui ont des enfants atteints de cette cruelle maladie, de vouloir bien faire usage de ce sirop, qui est délicieux à prendre ; l'effet en est magique.

J'espère que cette fameuse préparation sera, à l'avenir, d'un grand secours pour pouvoir contrôler ce terrible fléau.

A. ERNEST GAUTHIER, Officier de douane.

Ste Anne de Bellevue, 4 février 1893.

COQUELUCHE

Je soussigné, certifie que mon enfant âgé de treize mois, souffrait beaucoup de la coqueluche, depuis plusieurs semaines ; j'ai fait usage du Sirop "Feuille d'Erable" du Dr. Dubois, et au bout de dix jours elle était guérie. Alors je puis sans crainte recommander ce Sirop comme un remède excellent.

G. R. DECARY, Payeur, Banque d'Epargne, 176 St Jacques.

Montréal, 1er février 1893.

BRONCHITE

J. F. T. Dubois, écr., M.D.

Mon cher monsieur,—Votre Sirop "Feuille d'Erable" est sans contredit un remède dont l'efficacité ne tardera pas à être connue ; souffrant depuis trois ans d'une bronchite très grave, provenant de la grippe, je pris divers remèdes, même les plus récents, sans éprouver aucun soulagement ; je me procurai une bouteille de votre Sirop et j'en ai obtenu des effets prompts et remarquables.

Votre tout dévoué,

ALEXANDRE ST. DENIS, Prés. des Com. de l'Ecole Modèle, Ste Anne de Bellevue, 2 janvier 1893.

Montréal, février 1er, 1893.

Je soussigné, certifie qu'un membre de ma famille souffrant d'une grosse toux a été guéri au bout de trois jours par l'usage du Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois.

HORACE PEPIN, Dentiste.

EXTINCTION DE VOIX

Souffrant d'une extinction de voix, causée par une maladie de la gorge, qui d'ordinaire, chaque hiver me retenait à la maison pendant plusieurs semaines ; j'essayai le Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, et après en avoir pris une demi bouteille, ma gorge se dégagea tellement que je fus capable de reprendre à chanter aux offices de l'église.

AMBROISE VIEN, Maître chantre, Ste Anne de Bellevue.

ASTHME

Depuis nombre d'années souffrant de l'asthme j'avais suivi mais en vain le traitement de plusieurs médecins, et employé divers remèdes qu'on me recommandait et toujours sans succès, on me conseilla d'essayer le Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, j'en ai fait usage, et je suis heureux de dire que j'en ai éprouvé un soulagement tellement grand que je me compte guéri.

J. BTE BRUNET, Gentilhomme.

J. L. J. Crevier, de Ste Anne, dit : Trois de mes enfants ont été guéris de la coqueluche par le Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois, dont aucun remède n'avait pu soulager.

F. H. Painchaud, No 1874 rue Notre-Dame, dit : souffrant d'un rhume tenace depuis plusieurs mois, sans obtenir aucun soulagement, je suis heureux de certifier que j'ai été guéri par une bouteille du Sirop Feuille d'Erable du Dr Dubois.

GUERISON EXTRAORDINAIRE

Souffrant d'une toux et attaque de nerfs, résultat de la grippe, depuis le mois de décembre dernier, je suis heureuse de certifier que j'ai été complètement guérie par le Sirop "Feuille d'Erable" du Dr Dubois.

EUGENIE SEGUIN, No 581 rue Albert, Montréal.

Cyprien Brunet, de Ste Geneviève, dit : J'ai été guéri de l'asthme par l'usage du Sirop Feuille d'Erable du Dr Dubois.

26 mars 1893.

Je souffrais depuis dix ans d'une bronchite aigue qu'aucun remède n'avait pu soulager, à la suite d'une forte attaque j'essayai le Sirop Feuille d'Erable du Dr Dubois, et l'effet en a été vainement merveilleuse ; deux bouteilles ont fait de moi un tout autre homme.

LOUIS M. MILLET, traducteur, No 718½ rue Craig.

25 avril 1893.

Je suis heureux de recommander le Sirop Feuille d'Erable du Dr Dubois, qui a guéri trois de mes enfants d'un rhume sévère, et moi-même du rhume avec extinction de voix.

En dépot en Gros et en Détal chez le Dr J. Leduc & Cie, No 2054 Notre-Dame, Montréal.

DIRECTIONS :—Dose, Adultes, une cuillerée à thé toutes les trois heures ; enfants d'un an à 5, cinq à quinze gouttes ; de 6 à 8 ans, quinze à vingt gouttes ; de 8 à 12, vingt-cinq à trente gouttes. Augmentez graduellement la dose si la chose est nécessaire pour obtenir un bon résultat.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers.

Prix : 25c la Bouteille

Propriétaire : J.F.T. Dubois, M.D. Malone, N.Y.

21,23,25

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures

TORONTO, 21—Vents du sud et de l'est augmentant ; temps moyen suivi de pluie.

MONTREAL, 21 Nov. 1893

BULLETIN d'après le thermomètre de HEARN et HARRISON, 1640-1642 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui Maximum 30
Même date l'an dernier 29
Aujourd'hui Minimum 25
Même date l'an dernier 20

L'après le Baromètre aujourd'hui 8 hrs a.m. 30.02, 12 hrs a.m. 30.00, 2 hrs p.m. 29.95.

La circulation de "LA PRESSE" (32,406 copies par jour) est trois fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

A L'HOTEL DE VILLE

Bloc-Notes du Reporter

M. le maire Desjardins ne dissimulait pas ce matin, devant le reporter, son vif désir de voir la question de l'agrandissement de la gare de l'Est décidée une fois pour toutes. Il a attiré hier, là-dessus, l'attention des échevins qui ont tenu conférence dans les salons de la mairie. M. le maire désire que l'on s'occupe en même temps des améliorations de la gare du carré Dalhousie, de la question du parc Bellerive, de même que de l'agrandissement du marché Bonsecours. Il a aussi été question des traverses à niveau. Le comité chargé de cette question doit se mettre à l'œuvre sans délai.

—L'échevin Clendinneng et M. L. O. David, greffier de la cité, partent demain soir pour Québec, où ils s'occuperont, devant la législature, des intérêts de la cité. M. Clendinneng est chargé de s'entendre avec le gouvernement au sujet de la propriété du Château Ramezay.

—Le comité des présidents se réunit, demain matin, à 10 heures. On parle de tenir la séance à huis clos, afin d'abréger autant que possible la discussion. Tous les projets de loi concernant la charte de la cité seront étudiés et discutés. Ces projets de loi sont déjà au nombre de sept ou huit ; on remarque, entre autres, ceux présentés par l'association immobilière et la ligue des citoyens, et ceux relatifs à l'avenue des Pins, à la rue Bleury, etc.

—Le sous-comité d'hygiène siège, cette après-midi, pour commencer l'enquête sur les vols commis aux écuries de l'incinérateur du Chemin Papineau. On nous informe que les employés suspendus par le comité refuseront de comparaître devant le sous-comité. Ils se déclarent prêts, cependant, à donner leur témoignage sous serment devant le comité. Ils ne réclament pas de faveurs; ils ne veulent que justice.

—Les commissaires chargés de l'expropriation de la deuxième section de la rue Notre-Dame Ouest, ont ajourné leurs travaux à cause de la maladie de M. Sheridan.

BANQUET THOMPSON

Il y aura cent-huit convives, libéraux et conservateurs. Le banquet sera présidé par sir Donald Smith.

LE "COURRIER DE SOREL"

M. Lacouture, M.P.P., commencera prochainement la publication d'un nouveau journal qui s'appellera le *Courrier de Sorel* et sera hebdomadaire.

LE BUREAU DE POSTE

Jeudi prochain, jour d'actions de grâces, les malles seront fermées à 10 a. m., alors que le guichet sera fermé. De 7 heures du soir à minuit le bureau de poste sera ouvert.

LE REVOLVER

Neil Bonner, machiniste à l'emploi du Grand Tronc, est accusé par le cocher Dennis Dineen de l'avoir menacé avec un revolver. Bonner dit qu'il était dans son droit et se défendait légitimement.

LA TAXE COMMERCIALE

MM. Archibald et Beaudin, ont pris, au nom du gouvernement, des actions pour le recouvrement de la taxe commerciale contre MM. Townsend, S. B. Heward, L. A. Gorpon, J. M. Valois, E. M. Craig, J. Mendel, Z. H. Dahin, J. Crowe, L. Perreault, J. Dantony, D. G. McBean, L. J. Hérard, F. B. Mathys, P. Tourgie et M. Camyré.

LES PRIVILEGES DE M. BICKERDIKE A SAINT-HENRI

M. le juge Bélanger a renvoyé la pétition de M. N. Trudel contre la ville de Saint-Henri demandant l'annulation des règlements accordant à M. Bickerdike des privilèges exclusifs pour la fourniture du gaz dans Saint-Henri et le service des tramways au même endroit.

LE CARNAVAL DE QUEBEC

M. Eric Dorion, secrétaire du comité du carnaval de Québec ; MM. Frank Carrell, MacBaldwin et J. Ritchie ont eu hier une entrevue avec les représentants des compagnies de chemins de fer, afin de faire des arrangements pour le transport à prix réduits de ceux qui iront au carnaval.

UNE COLLISION

Samedi soir, une partie de la brigade revenait d'un incendie, quand un char électrique est venu en collision avec l'échelle Dorval, du poste No 6. Nous aurions certainement eu à déplorer un triste accident, sans la présence d'esprit du contremaître Richard et du charretier Godin qui ont su maîtriser les chevaux effrayés. Le cheval (leader), seul, a eu quelques légères contusions. Le Dr Maillet, vétérinaire, se trouvant sur les lieux, donna ses soins à l'animal.

LA COTE POURSUIVIE

MM. Stuart et Herbert ont intenté à la municipalité de la Côte Saint-Louis, une action de $10,000, pour rupture de contrat, au sujet de l'exemption de taxes accordée à leur manufacture.

ACCUSE DE VOL

Le grand connétable Bissonnette a opéré l'arrestation d'un anglais du nom de Clarke Hall. Celui-ci pensionnait sur la rue Wellington avec un nommé Nicholas Crowley, nouvellement arrivé de Terreneuve. Tous deux travaillaient sur les quais. Crowley dit que Hall a défoncé sa valise et lui a enlevé une somme de $72. Hall nie avoir jamais enlevé pour un sou de valeur à son compagnon. L'accusé a été écroué en attendant le résultat de l'enquête.

LE MONUMENT NELSON

L'affaire racontée par le fils du chef Hughes

Nouveaux renseignements

Depuis hier matin, on ne parle sur la rue que de l'affaire du monument Nelson. Que serait-il arrivé si la colonne eût été démolie ? Que se serait-il passé à Montréal ? Devant ces questions, tout le monde se réjouit de ce que l'exécution de ce complot insensé ait échoué.

Voici la version de M. Gaston Hughes telle que racontée chez lui, à la maison de son père, No 352 rue Saint-Denis, hier soir : "Dimanche après-midi, Paul de Martigny et moi sommes allés faire une promenade en voiture. Chemin faisant, il me demanda si je croyais qu'il neigerait ce soir-là. Je lui répondis que je ne le croyais pas. "Eh bien", dit-il, "si tu veux me donner ta parole d'honneur que tu ne parleras à personne de ce que je vais te dire, je vais te raconter quelque chose. Nous allons faire sauter le monument Nelson. Je lui ai demandé s'il était fou. De Martigny m'a alors dit qu'ils avaient acheté de la dynamite chez un forgeron du nom de Paquette, au village Saint Jean-Baptiste, et que les cartouches étaient au bureau de Pelland, sur la rue Notre-Dame. Il m'a dit aussi que le complot était formé entre eux de façon à faire sauter la colonne, le premier soir qu'il y aurait de la neige. Je me suis alors rendu chez le détective Campeau. De Martigny est demeuré dans la voiture. Campeau m'a dit que l'affaire était sérieuse, et de tâcher de découvrir les noms de ceux qui formaient partie de l'organisation.

"De là, je me suis rendu au poste central de la police, où j'ai rencontré le détective McMahon. Celui-ci a éclaté de rire et m'a répondu que j'avais affaire à des farceurs. J'ai ensuite conduit de Martigny chez lui, et en arrivant chez moi pour souper, j'ai raconté l'histoire à maman. C'est elle qui m'a questionné ; car elle s'est aperçu que je paraissais excité. Elle ne voulait pas me croire. J'ai aussi raconté l'histoire au sergent Leggatt, du poste No 4, rue Ontario. Vers 7 heures et quart, Paul de Martigny est revenu à la maison avec deux autres qui, selon moi, n'ont pas trempé dans le complot. L'un d'eux nous a quittés et je suis parti avec les deux autres. Le rendez-vous devait avoir lieu à la résidence de l'hon. M. Mercier.

"En arrivant là notre autre compagnon nous a quittés et je suis monté à la chambre de Henri Mercier avec de Martigny. Là, nous avons rencontré Pelland et Mercier. Un d'entre eux m'a dit que je pourrais probablement corrompre un détective ou deux. On a parlé de deux d'entre eux, mais un autre d'entre nous a fait la remarque qu'il vaudrait mieux ne rien avoir à faire avec les détectives, disant qu'ils se vendraient pour un verre de gin et ensuite nous dénonceraient pour un verre de brandy. On m'a montré un pistolet d'arçon et on m'a dit que si quelqu'un essayait d'empêcher l'affaire, on lui logerait une balle dans le corps. Après cela, il fut décidé que je devais me rendre au poste central, et découvrir quels arrangements avaient été faits pour la soirée. Je suis descendu avec Paul de Martigny. Arrivé-là, j'ai raconté l'histoire à Suthergill et je lui ai dit que je lui téléphonerais si l'affaire devait avoir lieu ce soir-là. Suthergill m'avait dit que le détective Lafontaine et le sergent Soulières étaient absents dans le moment. Il a ajouté que Lafontaine était à Laprairie. Il était alors environ dix heures et demie. Nous sommes retournés chez Mercier. Il a été alors résolu que je devais retourner au poste, "arranger" la police et rencontrer les autres dans le bureau de J. O. Pelland, avocat rue Notre-Dame. J'ai rencontré le détective Lafontaine dans le corridor du bureau de police et je lui ai dit de quoi il s'agissait. Lui aussi m'a ri au nez, et m'a dit que je devais être fou. A ce moment, un reporter a interrompu notre conversation, et je suis retourné au bureau du sergent Suthergill et je lui ai raconté dans quel embarras je me trouvais ; mais il m'a dit que je ne pouvais faire autrement que de dénoncer les conspirateurs. J'ai répété à Lafontaine que j'étais parfaitement sérieux et que la tentative aurait lieu vers minuit et demi. Il a été alors décidé que la police serait sur les lieux. Je me suis rendu ensuite au bureau de Pelland où j'ai rencontré les trois autres. Pelland m'a ouvert la porte et m'a demandé si tout était bien. J'ai répondu : "Oui." On m'a montré la cartouche, qui se trouvait sur l'allège de la fenêtre. Paul de Martigny m'a dit que si la police s'en mêlait, il flanquerait la cartouche sur le trottoir et les ferait tous sauter. Lorsque je me suis aperçu de la gravité de la chose, au point de vue public, j'ai donné une excuse quelconque et je suis sorti pour avertir de nouveau Lafontaine. J'ai dit à Pelland : "Ne fais pas le fou, tu sais que je suis le garçon du chef." Pelland m'a promis de garder son sang-froid, et a alors mis la cartouche dans sa poche de pardessus et a enroulé la mèche autour de son bras sous sa manche. Nous sommes partis tous ensemble dans la direction de la place Jacques Cartier. Nous avons descendu la côte du côté Est et nous sommes remontés du côté ouest. Comme il y avait plusieurs personnes dans les environs, mes compagnons n'ont pas osé placer la cartouche à ce moment. Nous avons alors fait le tour du bloc par la rue Saint-Gabriel. A peine étions-nous revenus sur la rue Saint-Jacques, que Lafontaine arrêtait Mercier, et Suttergill s'assurait de la personne des deux autres. Nous sommes retournés tous ensemble au poste. En agissant ainsi, j'ai cru que je sauvais la vie de plusieurs personnes. Quant à mes amis, je ne crois pas qu'ils avaient une idée juste du montant de dommages qu'ils pouvaient causer ; car sans cela, ils n'auraient jamais pensé à faire une chose semblable.

Protestations à l'Université Laval

Les étudiants en droit de l'Université Laval ont tenu une assemblée spéciale, ce matin, afin de protester contre les paroles du *Star* et du *Witness* allant à dire que les jeunes conspirateurs qui avaient formé le projet de faire sauter le monument Nelson, étaient des *étudiants en droit canadiens-français*.

Le monument

Dans le mois de décembre 1805, durant un bal qui se donnait à Montréal, à l'Exchange Coffee House, coin des rue Saint-Paul et Saint-Pierre, est survenue la nouvelle que l'amiral Nelson avait été tué à la bataille de Trafalgar. Cette nouvelle produisit une profonde impression dans l'assemblée et le président du bal proposa séance tenante d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson ; toute l'assistance, Anglais et Canadiens-Français, hommes et femmes, s'empressèrent de mettre leur nom sur la liste de souscription et la somme nécessaire à la construction fut immédiatement souscrite. Voici les noms français qui figurent sur la liste de souscription :

	£.	s.	d.
Le Séminaire	20	0	0
Louis Chaboillez	5	0	0
M. Blondeau	2	0	0
J. Perrinault	2	0	0
P. L. Panet	6	0	0
J. de Longueuil	3	0	0
Ch. de Lobiniere	6	0	0
J. B. Raymond	5	0	0
J. M. Mondelet	2	0	0
S. Gerrard	20	0	0
Louis Charland	5	0	0
Pierre Fortier	1	3	4
T. Tothier	10	0	0
Joseph Lamothe	1	0	0
Bar. Gosselin	1	0	0
S. de Beaujeu	2	10	0
F. Desrivières	5	0	0
Jq. La Croix	3	0	0
Dom. Rousseau	5	0	0
Sam. David	2	0	0
C. Laframboise	2	0	0
J. Bisson	3	0	0
Et. St-Dizier	1	3	4
M. Dumas	1	3	4
S. Dumas	1	3	4
J. Bouthillier	1	3	4
Jos. Bédard	2	0	0
Pierre Berthelet	3	0	0
J. P. Leprohon	2	10	0
B. Beaubien	2	6	8
St-George Dupré	2	0	0
Louis LaMontagne	1	0	0
Pierre Lambert	1	0	0
Louis Guy	1	3	4
P. H. Latour	2	0	0
E. Deschambault	1	0	0

Le chef Hughes est en ce moment absent de la ville. Il est à la chasse.

Même quelques instants avant l'arrestation, la police était restée sous l'impression qu'elle n'avait affaire qu'à des farceurs. Ce n'est que lorsque le constable Knuckle a vu la fusée que portait Pelland, qu'on s'est décidé à arrêter les trois jeunes conspirateurs.

On a aussi trouvé sur les prisonniers un instrument destiné à couper la fusée de la longueur voulue.

Lorsque les trois prisonniers ont été conduits à la station de police, ils ont fait des bravades ; l'un d'eux aurait même dit à la police qu'il était temps de faire disparaître le monument Nelson de la place Jacques Cartier ; mais quand ils ont réalisé combien grave était leur situation, ils ont changé de maintien.

(Dépêche spéciale à LA PRESSE)

QUÉBEC, 21—J'ai interrogé M. Mercier ce matin au sujet de l'arrestation de son fils. Il a déclaré n'avoir rien de nouveau à dire sur ce sujet. Les nouvelles qu'il a reçues de Montréal ne lui donnent aucun détail sur cette affaire, excepté ceux fournis par les journaux. M. Mercier a ajouté que le gros de la bataille durant cette session se fera sur la question de l'asile de Beauport, du moins du coté de l'opposition.

SES NOCES D'OR

Sont cause de sa mort

Lundi de la semaine dernière, la chose a été annoncée, une grande fête a été célébrée à l'église Saint-Pierre, où M. Cyrille Paquette, vieux citoyen de ce quartier a célébré le 50ième anniversaire de son mariage avec Domithilde Vézina. Durant la noce à la maison, M. Paquette a pris un refroidissement qui vient de le conduire au tombeau. Le deuil n'a pas été loin à remplacer la joie au foyer de ce vénérable couple.

CADEAUX DE NOCES

Volés en pleine rue

Un cultivateur de Saint-Lambert, nommé Pierre Roy, est venu à la ville, hier, afin d'acheter des présents de noces pour sa fille, qui s'est mariée ce matin. Roy a acheté les présents et s'est ensuite mis à faire la noce. Hier soir, vers 7 heures, le détective Campeau revenait par la rue des Commissaires, lorsqu'il aperçut un individu qui suivait Roy, et qui lui enlevait un paquet qu'il portait sur le bras. L'officier de police les empoigna tous deux et les conduisit au poste. Ce matin, le voleur, qui a donné le nom de John Ryan, a été condamné à six mois de prison.

ASSAUT GRAVE

Une affaire sanglante dans le Griffintown

Vers dix heures, hier soir, un collecteur, du nom de William Keegan, s'est présenté au poste de la Pointe Saint-Charles, la figure toute ensanglantée et les habits en lambeaux. Il a expliqué au sergent Cambridge qu'il venait d'être battu et jeté en bas de l'escalier d'une maison située au coin des rues Saint-Etienne et Saint-Patrick, par le propriétaire, nommé Thomas Whelan, charretier, et le fils de ce dernier.

Keegan est venu déposer une plainte en cour de police contre ses assaillants.

SOMMEIL DE PLOMB

Exploit de vandales

Une aventure des plus désagréables est arrivée cette nuit à M. Benjamin Aubry, demeurant au No 150 de la rue Jacques Cartier. Il s'est mis au lit vers 11 heures, après avoir fermé toutes les portes à clef. En s'éveillant, ce matin, il s'est aperçu que des voleurs lui avaient rendu visite pendant la nuit. Tout avait été bouleversé dans la maison, même dans sa propre chambre à coucher. M. Aubry ne peut expliquer son "sommeil de plomb," pendant que tout cela se passait, que par le fait que l'on a dû le chloroformer. Les visiteurs nocturnes, cependant, n'ont emporté que peu de chose. Ils semblent s'être plutôt amusés à déchirer le linge et à briser les meubles. Les détectives ont été informés de l'affaire.

ENVOYE AUX ASSISES

Thomas Tratford a été envoyé, aujourd'hui, devant la cour d'assises, pour y répondra de la mort de Schwartz.

BATTEUR DE FEMME

Un nommé Flavien Barbeau, accusé de menaces envers sa femme, a été condamné à 6 mois de prison. Sentence avait déjà été suspendue deux fois pour une affaire semblable.

LE CARNAVAL A QUEBEC

QUÉBEC, 21—Le carnaval s'ouvrira le lundi, 29 janvier.

—La maison E. Lepage et Cie sera fermée mercredi et jeudi pour préparer une de ces grandes ventes à sacrifice comme il ne s'en est jamais vu à Montréal. Il est de votre intérêt de visiter cette maison pendant cette vente monstre qui commencera vendredi à 9 heures du matin. La marchandise va se donner.

LA GARE DE L'EST

Le C. P. R. ne remplit pas ses obligations

Le sous-comité chargé de s'occuper de la question de la gare de l'Est a siégé ce matin à l'hôtel de ville. On remarquait les échevins Beausoleil, Préfontaine, Marsolais et Brunet.

Après un examen minutieux des renseignements portés à la connaissance du sous-comité, on en est venu à la conclusion que la compagnie du Pacifique ne remplit pas ses obligations à l'égard de la cité. On s'est trouvé d'accord sur les quatre points suivants : 1o la compagnie fait de la gare Dalhousie une station locale au lieu d'en faire sa gare principale et son terminus ; 2o La compagnie ne donne pas, sur le train de Joliette, toutes les commodités qu'elle est tenue de donner, car des plaintes sérieuses s'élèvent chaque jour contre la manière dont cette ligne particulière est administrée ; 3o La compagnie néglige d'ouvrir, sur le chemin Papineau, les ateliers qu'elle est tenue, par contrat, d'y établir ; 4o La compagnie est tenue de dépenser $50,000, dans la partie Est, en compensation du parc Bellerive.

Il a été également décidé d'avoir une entrevue avec MM. Van Horne et Shaugnessey, du Pacifique, afin de connaître les projets de la compagnie. Un rapport sera en conséquence présenté au comité général qui doit se réunir demain.

VOLS AU GÉSU

Gare à vos montres, mesdames

Depuis plusieurs jours, une foule de personnes, des femmes surtout, sont venues se plaindre qu'elles s'étaient fait voler dans l'église des Jésuites.

Hier après-midi encore, une dame, demeurant à Chambly Canton, est venue se plaindre qu'elle s'était fait enlever sa montre d'or. Il paraîtrait que les *pickpocket* ont pris le Gésu pour leur champ d'opération.

EST-IL FOU ?

Sinon il est fort méchant

M. Alphonse Rousseau, demeurant au No 296A rue Visitation, a déposé une plainte en cour de police, cette après-midi, contre un de ses beaux-frères, du nom de Alexandre Drolet, qu'il accuse d'avoir malicieusement blessé un de ses enfants, âgé de 8 ans. Dimanche soir, vers 8 heures, l'accusé est entré chez le plaignant, et a allumé une cartouche dont se servent les *carriéreurs*, et après l'avoir jetée sous la table, a dit à l'enfant : "Va me ramasser mon bout de cigare." Au moment de mettre la main droite dessus, le bambin a eu le pouce et trois doigts emportés par la force de l'explosion. Drolet n'a pas encore été arrêté au moment où nous mettons sous presse. M. Rousseau ne sait pas à quoi attribuer l'action de son beau-frère. Le petit blessé n'a pas été transporté à l'hôpital ; mais est chez lui sous les soins du médecin de la famille.

CINQ ANS DE BAGNE

Ce qui n'est pas nouveau pour lui

Amédée Doré, arrêté la semaine dernière, par le détective Gladu, pour vol avec effraction chez M. Camille Mathurin, 243 rue Rivard, a été condamné, ce matin, par le juge Desnoyers, à cinq années de pénitencier. Doré est un récidiviste qui était à peine sorti de Saint-Vincent de Paul, où il avait purgé une sentence semblable pour une offense de même nature. Gladu a retrouvé tous les effets volés.

LE PORT DESERT

On a commencé, hier, la démolition des hangars à fret, sur les quais. Il ne reste actuellement dans le port que trois navires. Le "Norse King," le "Hastie" et le "Lake Ontario," qui feront voile demain matin. Les vapeurs "Buonavista" et "Pickhuben" sont partis ce matin.

A PROPOS DE PAIN

La cause de M. Paquette, boulanger, vs le recorder de Sainte-Cunégonde, se terminera demain. Contrairement à ce qui a été annoncé, M. Paquette n'a été accusé qu'une fois d'avoir vendu des pains trop légers, le printemps dernier.

UN ECHEVIN FETE

L'échevin Bumbray avait, hier, quarante-cinq ans. Ses amis du quartier Hochelaga ont profité de l'occasion pour lui faire une démonstration sympathique. Il y a eu adresse, cadeaux, discours, musique, etc. La soirée a été des plus agréables.

PERSONNEL

—L'honorable A. R. Angers, ministre de l'agriculture, est descendu, hier soir, au Saint-Lawrence Hall. Il doit passer la journée à Montréal.

—L'honorable M. Clarke Wallace, contrôleur des douanes, est descendu, hier soir, au Saint-Lawrence Hall. Il a passé la journée, aujourd'hui, en conférence, à la douane, avec les marchands de la ville.

—L'ex-échevin Rolland est retenu à sa demeure depuis deux jours, des suites d'un refroidissement.

—Sir Hector Langevin est descendu au Saint-Lawrence Hall hier soir, et parti ce matin pour Québec.

—M. George Bryson, M.P., de Fort Coulonge, est au Saint-Lawrence Hall.

—L'honorable J. A. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province, est au Windsor.

Sir John Thompson est arrivé à Montréal ce matin. Il est descendu au Saint-Lawrence Hall.

—La plus grande vente jamais vu commencera vendredi à 9 heures du matin chez E. Lepage et Cie, 239 rue Saint-Laurent.

Hâtez-vous !

—Un comité de citoyens procédera demain, mercredi, à la distribution des tableaux de la Société des Arts. Que les personnes qui n'ont pas encore acheté des *Scriptums* se hâtent de s'en procurer.

—Voyez les journaux de jeudi, pour les sacrifices que l'on est à faire subir sur les prix de la marchandise chez E. Lepage et Cie.

100,000 circulaires seront aussi distribuées à domicile. 17—2

DANS LE PORT

Les travaux du môle protecteur

Le comité des inondations a inspecté ce matin les travaux du havre. Etaient présents : les échevins Wilson, Clendinneng, Desmarteau, Stevenson, Hurtubise, Bumbray, Tansey, Conroy, M. Saint-George, inspecteur de la cité, le chef Benoit, M. O'Reilly, secrétaire du département des chemins. M. Bulmer, président de la commission du havre, etc. L'un des bateaux de la commission du havre avait été mis à la disposition des visiteurs.

On se rendit directement au quai protecteur où une discussion animée a eu lieu entre le président de la commission du havre et l'échevin Clendinneng. M. Bulmer déclare qu'il est maintenant trop tard pour songer à changer le mode de construction de ces importants travaux. A la suite de l'accident survenu aux grues, tous les travaux ont été abandonnés, et la commission du havre n'a pas encore songé à continuer les travaux cette année. Il est d'opinion qu'il vaudrait mieux donner l'entreprise par contrat.

L'échevin Clendinneng proteste avec indignation contre la suspension des travaux. Nous avons les fonds nécessaires, et l'on pourrait réunir des milliers de journaliers ; pourquoi alors ne pas continuer les travaux jour et nuit, d'ici à ce que les travaux soient terminé ? L'intérêt de l'argent dépensé déjà sera suffisant pour couvrir les frais de construction.

L'échevin Wilson dit que la cité n'a aucun contrôle sur les travaux. Son rôle consiste à fournir $91,000 pour la construction du quai protecteur.

M. Saint-George croit que le tiers de l'ouvrage est fait et il dit qu'il serait possible de tout terminer dans l'espace d'un an.

M. Bulmer déclare qu'aucun arrangement n'a encore été fait pour 1894.

Plusieurs échevins ont exprimé leur surprise que M. Kennedy, l'ingénieur responsable des travaux, n'ait pas cru devoir assister à l'inspection afin de fournir tous les renseignements voulus.

Une assemblée conjointe du comité des inondations et des membres de la commission du havre aura lieu samedi matin, à 9 hrs 30, pour en venir à une entente.

La rumeur veut que M. Kennedy soit blâmé de la manière avec laquelle ces travaux ont été conduits.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Meredith & O'Brien, rue St Sacrement nous fournissent le rapport suivant, à 12.30 h.

STOCK.	Vend	Ach.	STOCK.	Vend	Ach.
Montreal..d	221	217	Wabash	....	....
Ontario...d	113	110½	Wabash. Pr.	....	....
B.N.America	....	....	Can.P.Ry.xd	73½	73
Du Peuple...	125	115½	G.T. 1er prf.	....	....
Molson	....	150	N.Cord.Co	....	....
Toronto...d	....	235	M. Cott.Co.	125	120
J.-Cartier	....	....	Merch.Mfg	....	....
Marchands..	154	145	D. Cott. Co..	116	110
E.Townships	....	....	M.L.& Mort.	....	....
Quebec....d	....	....	G.Co of N. A.	....	....
Nationale	....	....	C.C. Mill Co.	78	75
Union	....	....	" Bonds.	....	....
Commerce.d	136½	134	Bell Tel.	140	135
Dominion	....	....	R.E.Light	....	100
Hochelaga	....	....	D.4 p.c. stck.	....	....
Com.of Man.	....	....	M.4 p.c. stck.	....	....
Int. Coal	....	....	Int. Coal	....	....
M. Tel.Co	141½	140½	C.P.L.grt 5s.	....	....
C. Cable Co.	134	133½	Can. C. 6s.	....	....
N. Land	....	....	C. & St L. 6s.	....	....
R.& O.N. Co	63	61½	M. Cott. 6s.	....	....
M.St.Ry	165	163	D. Cott. 6s.	....	....
M. Gas Co...	177	176½	Havre	....	....
D.S.A	7	6	C. Cbl. New.	....	....
D.S.A.Pr	17½	14½			

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac.—25 à 73.
Str. Ry—35 à 163½.
Montreal Cotton—15 à 121½, 5 à 121.
Col. Cott. Bonds—2000 à 96½.
B. de Montréal—5 à 218½, 3 à 218.
Molson—40 à 151.
Commerce—52 à 136.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Charles D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

Cours d'ouverture et de fermeture,—12 hrs p.m.

Ster'g dem'd.	....	....	Nail Cordage	22½	23½
A.T.C.	19¾	19¾	M.O.Pac.	25¼	....
C.B. & Q.	78¾	79¼	Nor. Pac.	6¼	6¼
Can. Pac.	....	....	Nor.Pac.pfd.	....	....
N.Y.C	....	....	Nor. West	101	104¼
C.C.C	35	35¾	Wabash pfd.	16½	....
Can.South	50	50	Oms. Com.	36½	37
Del. Hud.	133½	135	N.A.	....	....
D.L.&west	168	170	Pacific Mail.	17½	....
Erie	14	14½	Reading	20	20¼
C. Gas	62½	63	St Paul	63¾	64½
N.Y.&N. En.	27½	27¾	Tex. Pac.	....	....
N. J. Cen	....	....	Union Pac.	18	18¼
Lead	26¼	27	W.U. Tel.	87½	88½
Louis&Nash	48	48½	Wab.Com.	....	....
L. Shore	128	128	R.T	3	....
M. C.	....	....	R.I	67	67¼
Silver	....	....	Sucre xd	92½	94¼

M. R. Terroux, courtier, 162 St Jacques, téléphone 1708, nous fournit le rapport suivant du marché local :

	Entre banques		Au comptoir	
Fonds de N.-York.	1-6	@ 1-16	¼	@ ½
Sterling à 60 jours.	8¾	@ 13-16	8¾	@ 9
Sterl. à demande.	9 13-16	@ 5-16	9¼	@ ½
Sterl. par cable	9¾		9¾	

A New-York :	Courant	Actuel
Sterling à 60 jours	4.84 ...	4.82½ @ 3
Sterling à demande	4.86 ...	4.85½ @ ½
Sterling par cable	....	4.85½ @ 0
Sterling commercial	....	4.82½ @ ½
Sterl. documentaire	....	4.82 @ ½
Cheques sur Paris, long terme	....	5.20¾ @ 0
Cheques sur Paris, courte écheance	....	5.18¾ @ 0

Argent à Londres, 2½. Argent à New-York, 1½. Taux de la banque d'Angleterre, 3½.

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St Sacrement, Montréal.

	Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	12 heures.
BLE—				
Nov	....	....	....	....
Dec	40¾	43¾	40¼	40½
Mai	4 ¼	47¼	47¼	47¼
Oct	....	....	....	....
BLE D'INDE				
Sept	....	....	....	....
Nov	....	....	....	....
Dec	35½	36½	35½	34
Mai	40	40¼	40	40¼
AVOINES—				
Nov	....	....	....	....
Dec	....	....	....	....
Mai	30¼	30¼	30¼	30¼
PORC—				
....	....	....	....	....
Sept	....	....	....	....
Oct	....	....	....	....
Janvier	12 25	12 30	12 17	12 30
SAINDOUX.				
Juillet	....	....	....	....
Sept	....	....	....	....
Nov	....	....	....	....
Janv	7 57	7 45	7 55	7 55
Mai	7 65	7 65	7 57	7 57

Marche Americain à Londres

Fermeture du stock americain à Londres avec l'equivalent à New-York.

	Londres prix.	New-York equivalent
Atchison	19¾	19¼
Can. Pacific	75¾	73¼
Com. Cable	....	....
Erie	14¼	13¾
Kan. & Texas	13	12¾
Louisville & N.	49¾	48¾
Lake Shore	131	127
Northern Pac. Pr.	22¾	22
Ill. Central	....	....
Norfolk & W. Pr.	....	....
Ont. & Western	17¼	17
Reading	10¾	19¾
St. Paul	65¾	63¾
Union Pacific	18¾	17¾
Wabash Pr.	16¼	15¾
Grand Tronc 1ers	....	....
Grand Tronc 2mes	....	....

McGREEVY ET CONNOLLY

Leur procès touche à sa fin

(Dépêche spéciale à LA PRESSE)

OTTAWA, Ont., 21—M. S. H. Blake, a prononcé ce matin, un très éloquent plaidoyer, pour la défense de son client, Nicholas Connolly, son discours a duré près de trois heures. A midi et demi, M. Osler a commencé le réquisitoire de la couronne. Il est probable que le juge fera son discours aux jurés cette après-midi.

L'AFFAIRE ALLARD

(Dépêche spéciale à LA PRESSE)

QUÉBEC, 21—Le comité des privilèges et élections a siégé ce matin, sous la présidence de l'honorable M. Flynn, afin d'entendre l'enquête dans l'affaire Allard. Dès le commencement M. Turgeon a demandé que M. Flynn quitte le fauteuil, attendu qu'il est intéressé dans cette affaire, ce que M. Flynn a nié énergiquement, déclarant qu'il était prêt à être entendu sous serment, afin de prouver qu'il ne connaissait rien officiellement de l'affaire Allard. L'enquête fut ensuite ajournée à demain pour entendre M. Dostaler.

LES SULPICIENS

Célèbrent la Présentation malgré leur deuil

Malgré la mort de M. l'abbé Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, à Paris, les Sulpiciens de Montréal ont célébré, aujourd'hui, leur fête patronale, la Présentation ; car cette fête a un caractère presque entièrement religieux. Mgr Fabre a chanté une messe solennelle, ce matin, au grand Séminaire. Une foule de prêtres de toute la province y ont assisté. Il y a eu grand diner, vêpres solennelles, etc.

POUR ALLER A VILLA MARIA

Le service d'omnibus a été rétabli entre Montréal et Mount Royal Vale et la Côte Saint-Luc. Départ du bureau de poste.

—Une vente sérieuse se prépare chez E. Lepage et Cie pour vendredi à 9 hrs du matin.

Gaiete Francaise

Bal de la Sainte-Catherine, samedi, le 25 novembre, No 16A rue Panet. Prix d'entrée, 50 cts. 16—5

—A ceux qui aiment à acheter à bon marché, grand rendez-vous chez E. Lepage et Cie, vendredi, à 9 heures du matin.

—Cette grande vente chez E. Lepage et Cie durera 10 jours, des sacrifices sans pareil seront offert.

Naissance

PAPINEAU—En cette ville, le 18 courant, la dame de M. Alp. Papineau, une fille.

ROLLAND—En cette ville, le 18 courant, au No 497 St André, l'epouse de M. A. Rolland, marchand, un fils.

WATERS—Au No 418 rue Dorchester, l'épouse de M. W. E. Waters, une fille.

JARRET—En cette ville, le 11 courant, Mme L. G. Jarret, un garçon.

MOFFATT—A Ste Cunégonde, le 18 courant, Dame H. Moffatt, artiste peintre, une fille. Parrain et marraine, C. Letoit et sa Dame.

LEGAULT—En cette ville, le 20 courant, l'épouse de M. Stanislas Legault, un fils.

BEAUSOLEIL—Le 18 courant, au No 463 St Hubert, Mme C. Beausoleil, jr., une fille.

GOULET—En cette ville, le 19 novembre, l'épouse de Joseph Goulet, manufacturier de cigares, un fils.

Mariages

MARTINEAU-LACOMBE—A Lavaltrie, le 21 courant, M. Gustave Martineau, de Montréal, conduisait à l'hôtel Demoiselle Eugénie Lacombe. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév M. Huot, curé de Lavaltrie.

DESCARY-DEGUIRE—A St-Martin, le 21 courant, M. Charles Arthur Descary, docteur en médecine vétérinaire, conduisait à l'autel de la paroisse de Lachine, mademoiselle Marie-Louise Deguire, quatrième fille de M. Théophile Deguire, magistrat de Lachine. L'heureux couple est parti pour voyage. Pas de cartes.

L'ARCHEVEQUE-BROUILLET—Ce matin, à l'église Ste Brigitte, M. A. L'Archevêque, fils de L. L'Archevêque, de St Grégoire de Thaumaturge, conduisait à l'autel, Mlle Rose Anna Brouillet, fille de J.-Baptiste Brouillet, de cette ville. L'heureux couple est parti pour promenade de galeté.

Décès

LAPIERRE—En cette ville, le 21 Novembre, à l'âge de 25 ans et 11 mois, Charles Louis Bardet dit Lapierre, tailleur. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 courant. Le convoi laissera la demeure de son pere No 60 rue St Dominique à 7½ hrs a.m. pour se rendre à l'église paroissiale Notre Dame, où le service sera chanté, et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Le defunt était membre de la congrégation de Notre-Dame des Anges ; ses confrères sont spécialement invités à assister à son enterrement. 3

LAROCQUE—En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 42 ans, Dame Anne Ralley, epouse de André Larocque, souffleur de verre. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 867 rue Sainte-Catherine, à 6½ heures, pour se rendre à l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIGRAS—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 20 mois et 22 jours, Marie-Louise Florina, enfant de Emmanuel Bigras de la Côte-des-Neiges. Le convoi funèbre partira de la demeure de son grand père Louis David, 208 rue Montana, mercredi le 22 courant, à 10.30 hrs. a. m., pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

MASSON—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 70 ans, Luce Joubarne, epouse de feu F. X. Masson. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 39 rue Dufresne à 7 heures pour se rendre à l'église St Vincent de Paul, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 86 ans, 3 mois, Nicholas Prevost. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils No 48 rue Cadieux à 7½ heures pour se rendre à l'église du Mile-End, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBITAILLE—En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 52 ans, 6 mois et 21 jours, Mme Amélie Brunet dit Letendre, épouse de M. Frs Robitaille. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux No 247A rue Wolfe à 8 hrs a.m. pour se rendre à l'église Ste Brigitte et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LESIEGE—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 26 ans, Mme Alphonsine Dalcourt, épouse de M. Dieudonné Lesiège. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux No 274 rue Drolet à 6.45 heures pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUX VENDEURS DE LAIT

L'Ecole de Laiterie de St Hyacinthe offre en vente journalière, une quantité considérable de lait écremé, parfaitement bien conservé et garanti bon pour tous les usages culinaires. 17—7

NOUVELLES ANNONCES

ARRIVEES TROP TARD POUR ETRE CLASSIFIEES

A VENDRE—Pour $7 un type writer, presque neuf. S'adresser ou écrire à J. B. 12 Beaudry, Montréal. 17—2

A VENDRE, magasin de cigares et bonbons, place centrale, loyer $18, logements 4 appartements, vendra, $175, $100 comptant, balance $2 par semaine ; aussi une bonne épicerie, petit loyer, bon centre, vendra $250 ; $125 comptant, balance $2 par semaine. Aussi un bon petit hôtel, place centrale, vendra avec tout l'ameublement $500, $250 comptant, balance $10 par semaine. Aussi une bonne maison, avenue Laval, 4 logements donnant 10 par cent d'intérêt, vendra à des conditions plus avantageuses. S'adresser à G. Martin, 44 rue St Dominique, près des rues Craig et St Laurent. 17—4

A VENDRE, licence de restaurant. S'adresser Gilbert Martin, 44 rue St Dominique, près des rues Craig et St Laurent. 17—1

A VENDRE—Hôtels, restaurants licenciés, magasins de cigares, etc, dans des prix très bas. S'adresser J. Castelli, 488 rue Craig, près rue St Laurent. Bureau ouvert le soir de 7 à 9 hrs. 17—1

A VENDRE—Une ronde de lait aussi 8 vaches. S'adresser par lettre Laitier, bureau LA PRESSE. 17—3

A VENDRE—3 taureaux ayrshire, jersey et canadien, de 1, 2 et 3 ans, d'une seule couleur, le dernier a un peu de blanc ; prix $30, $40, $50 franco à bord avec nourriture. Race St Lambert, les meilleurs pour croiser ou améliorer les races laitières. Albert P. Ball, Ferme Lee, Rock Island, Que. 17—2

A LOUER—Un logement, trois chambres, w. c., très confortable, au centre. S'adresser 179 St Dominique. 17—3

A LOUER—Deux nouveaux logements, hauts et bas, de 9 et 6 appartements chacun, rue Panthaleon, entre rue Roy et avenue des Pins. Loyer très modéré. S'adresser à N. Perodeau, bâtisse New-York Life. 17—2

DEMOISELLE DEMANDEES comme commis. S'adresser entre 6 et 7 heures chez E. Lepage et Cie, 239 St Laurent. 17—1

DEMANDES—2 nettoyeurs de talons. James Whitham and Co, 45 rue St Maurice. 17—2

MANUFACTURIERS et maisons de gros. Un jeune homme ayant cheval et voiture demande une situation comme collecteur ou pour prendre les ordres. Une caution sera fournie, les meilleures références seront données. Adressez C. M. P. O. B. 279. 17—1

ON DEMANDE un apprenti barbier No 198 rue Schearer. 17—3

ON DEMANDE immédiatement une personne compétente pour conduire la machine à coudre Domestic ; elle devra parler anglais. S'adresser à Mlle Cunningham, No 260 rue Ste Catherine. 17—1

ON DEMANDE immediatement un cuisinier pour les chantiers. S'adresser V. Bolduc, 1519 Notre-Dame. 17—2

ON DEMANDE 50 bons bucherons pour les Hawrey et fils à Peterboro, Ont., pour partir mercredi soir par le C.P.R. S'adresser Osborne House, dépôt Windsor. 17—1

ON DEMANDE des filles d'expérience dans la reliure au No 35 St Gabriel. S'adresser à Alex. Fontaine. 17—1

ON DEMANDE un barbier au No 37 rue Mont-Royal. 17—3

ON DEMANDE un forgeron general. No 264 Panet. 17—1

ON DEMANDE immédiatement une servante generale (jeune fille) bien recommandée. 762 rue Lagauchetière. 17—1

ON DEMANDE un homme actif et expérimenté pour solliciter des abonnements en ville, au journal "Le Prix Courant," 402 bâtisse N.Y. Life. 17—1

ON DEMANDE deux ou trois apprentis de 16 à 17 ans pour apprendre différentes branches dans une manufacture de piano. Aussi 2 ou 3 meubliers comprenant le collage. S'adresser à Thos. F. G. Foisy, fabricants de pianos, 214 avenue Papineau. 17—3

ON DEMANDE un forgeron pour voiture. 176½ rue St Antoine. 17—1

ON DEMANDE un jeune homme pour l'ouvrage de la cour. S'adresser Félix Lacroix, Dorval, Quebec. 17—2

ON DEMANDE une bonne modiste de robes ; aussi une cuisinière au C. P. R. Stock Yards Hotel, rue Ontario. 17—2

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage. 78 St Hubert. 17—1

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage au No 78 rue St Hubert. 17—1

ON TROUVERA une bonne garde-malade au No 397 rue St André. 17—1

ON DEMANDE pour un enfant de cinq ans, une jeune fille, préférablement protestante avec renseignements et qui saurait coudre. S'adresser après 6 heures, 166 rue Drummond. 17—1

ON A BESOIN de jeunes apprenties de 16 à 18 ans dans une fabrique de corsets. S'adresser à P. E. Payette, 241 rue St Laurent. 17—3

ON DEMANDE une servante au No 139 rue St Laurent. 17—2

ON DEMANDE—Toutes personnes voulant acheter un hôtel, restaurant ou magasin de sucreries, etc., devront s'adresser J. Castelli, 488 rue Craig, près de la rue St-Laurent, bureau ouvert le soir de 7 à 9 hrs. 17—1

ON DEMANDE de bonnes modistes pour robes et manteaux, chez Jetté, Lemieux 202 rue St Laurent. 17—2

ON DEMANDE une bonne servante générale bien recommandée. 392 St André. 17—1

ON DEMANDE une servante générale, bons gages, 63 rue Shuter. 17—1

ON DEMANDE un peintre de voiture. J. Boucher, St Martin. 17—2

ON DEMANDE immédiatement un bon cuisinier, bonnes recommandations et parlant anglais, 31 rue St Luc. 17—1

ON DEMANDE deux filles au No 33 rue Berri, se presenter de 6½ à 8 heures p.m. 17—2

ON DEMANDE un bon couturier au No 216 rue Centre, chez Ed Falardeau. 17—3

ON DEMANDE une bonne fille de salle au No 552 rue Craig. 17—2

ON DEMANDE des ecotonneuses d'enveloppes ainsi que des boucleuses et ecottonneuses de robes à la manufacture de cigares Stonewall Jackson, 64 rue McGill. 17—2

ON DEMANDE une jeune fille pour prendre soin d'un bébé. 412 St Hubert. 17—1

ON DEMANDE deux meubliers et un sculpteur. Boaudry et Frère, bâtisse de la Réforme. 17—2

ON DEMANDE une servante générale parlant anglais, 38 rue Torrence. 17—3

ON DEMANDE une servante, pas de jeunes enfants, au No 575 St André. 17—3

ON DEMANDE deux bonnes servantes. S'adresser immédiatement 684 Cadieux. 17—2

ON DEMANDE une fille pour faire l'ouvrage général de la maison, pas de lavage, petite famille. 106a rue St George. 17-1

ON DEMANDE une bonne cuisinière ordinaire, ou une servante generale, au No 10 avenue du Parc. Se presenter après 12 hrs. 17—2

PERDU—Par une veuve, samedi soir, rue Ste Catherine, entre les rues Wolfe et Jacques-Cartier, un porte-monnaie contenant $6. Récompense à qui le rapportera à 320 rue Lagauchetière. 17—1

PERDU—Laissé, hier après-midi, dans les chars urbains rue Ontario, une boite contenant un porte carte (à jouer) et un tenitier. Prière de le remettre 296 avenue Delorimier. 17—1

PERDU—Hier, un chien noir (blood hound) ayant collier de cuir au cou répondant au nom "David." Récompense à celui qui le rapportera 254 Amherst. 17—3

PERDU—Jeudi dernier, le 15 courant, du bureau Hochelaga à la rue St Denis, au coin de la rue Ste Catherine, une montre en acier brulé. Celui qui la rapportera au No 1513 rue Notre-Dame sera généreusement récompensé. 17—1

PERDU—Un jeune chien "Irish setter" avec collier portant nom et adresse. Récompense au No 287 rue St Charles Borromée. 17—1

RAFLE—La montre en or donnée par les Forestiers Catholiques au profit du bazar de Ste Cunégonde, sera raflée ce soir le 21 courant, dans le soubassement de l'église à 7½ heures p. m. 17—1

UN CANADIEN-FRANCAIS parlant très bien l'anglais, bien recommandé et ayant 5 ans d'expérience dans la grocerie et la viande désire une position. Adresser G. H. la PRESSE. 17—6

UNE JEUNE DAME demande des engagements pour accompagner la danse. 1797 rue Ontario. 17—1

UN JEUNE HOMME français possédant cautions et recommandations demande un emploi, soit dans les marchandises ou dans un bureau. S'adresser par lettre, Commis, bureau de la PRESSE. 17—4

UNE MODISTE bien entendue demande de l'emploi chez les dames. No 129 St-Urbain. 17—3